

Israël ne rendra pas El-Arish sans garantie de réciprocité

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement israélien a refusé hier de remettre El-Arish, chef-lieu du Nord-Sinaï, à l'administration égyptienne, en signe de sa bonne volonté, ainsi que l'avait souhaité le président Anouar Sadate.

Cependant, le premier ministre Menahem Begin a dit espérer que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, MM. Moshe Dayan et Ezer Weizman, rencontreront leurs homologues égyptiens le 3 août dans le Sinaï.

Le chef du gouvernement a précisé qu'il a déjà annoncé au secrétaire d'Etat Cyrus Vance son accord pour que cette rencontre s'effectue dans la station américaine de surveillance électronique établie dans le no man's land qui sépare les lignes israéliennes des lignes égyptien-

nes dans le Sinaï.

M. Begin a déclaré d'autre part qu'il est prêt à "répondre favorablement à une demande du président Sadate pour une rencontre au sommet qui pourrait avoir lieu à Jérusalem, au Caire ou à Salzbourg". "Mais je ne prendrai pas l'initiative d'une telle rencontre, car il a déjà dit que le président Sadate ne veut pas me voir et je ne veux pas me heurter à un refus" a dit M. Begin.

En effet, le président égyptien a rendu samedi le premier ministre israélien "seul responsable de l'échec des efforts de paix", "en raison, a-t-il dit, de son obstination à conserver les territoires arabes".

Dans son discours prononcé à l'occasion du 26ème anniversaire de la révolution égyptienne, et retransmis en direct

par la radio du Caire, le président Sadate a déclaré: "M. Menahem Begin, chef du gouvernement israélien, est le seul obstacle à la réalisation de la paix, car si le gouvernement israélien veut la paix, celle-ci peut être réalisée en quelques heures".

Il a fallu cependant plusieurs heures de débat au gouvernement israélien, pour décider de "ne pas faire de geste à l'égard de l'Egypte" sans garantie de réciprocité.

De sources bien informées à Jérusalem, on apprend qu'un petit nombre de ministres, notamment le ministre de la Défense Ezer Weizman et le vice-président du gouvernement Yigael Yadin, avaient exprimé l'opinion qu'un tel geste, qui consisterait à rendre le secteur d'El-Arish à l'administration civile égyptienne, serait bénéfique au climat des négociations.

Mais ils se sont heurtés à l'avis contraire de l'écrasante majorité des membres du gouvernement, et finalement M. Weizman a décidé de joindre son vote à celui des autres membres du gouvernement.

Celui-ci a délégué M. Begin pour envoyer un message au président Sadate selon lequel, ainsi que l'a dit le premier ministre, de telles décisions ne seraient prises que "sur la base de la réciprocité".

"Aucune personne ou Etat n'a droit à recevoir quelque chose sans rien donner en contre-partie" a souligné M. Begin au cours de la Conférence de presse improvisée qu'il a donnée à l'issue de la réunion du gouvernement. "Il n'y aura pas de geste unilatéral et l'Egypte ne recevra pas El-Arish sans rien donner en échange" a-t-il souligné, ajoutant: "J'ai déjà averti le président Sadate à ce sujet par l'envoi d'un message".

En revanche, a-t-il précisé, Israël est prêt à poursuivre la négociation et nous attendons la réponse du président Sadate annonçant qu'il accepte le principe de négociations sur la base de la réciprocité".

Cependant, le secrétaire d'Etat Cyrus Vance a déclaré hier qu'Israël devait accepter le principe d'un retrait des territoires occupés comme condition préalable à une reprise des négociations de paix entre

Voir page 6: Israël



Le premier ministre israélien Menahem Begin est demeuré sur ses positions, en dépit des pressions de l'opposition travailliste et du président Sadate. Il ne rendra El-Arish à l'Egypte que sur la base de la réciprocité. (Telephoto AP)

Loto Canada

loto-québec

La guerre des "lotos" est engagée sur deux fronts

par Michel Nadeau

Le gouvernement fédéral et les provinces vont s'affronter prochainement dans la plus grande bataille publicitaire de l'histoire du Canada alors que des dizaines de millions seront dépensés pour convaincre les consommateurs que les sachets d'Ottawa sont plus chanceux que ceux du Québec ou de l'Ontario et vice-versa.

Pour le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, l'enjeu est clair: si Loto Canada poursuit ses activités comme le gouvernement fédéral a déjà annoncé son intention de le faire, c'est la disparition éventuelle de Loto-Québec ou, au mieux, un rôle mineur dans les loteries secondaires.

De simple jeu de hasard, les loteries sont devenues un marché d'un milliard de dollars en 1978 au Canada. Après deux ans d'existence seulement, Loto Canada est parvenu à mettre la main sur 30% des recettes brutes. Le gouvernement du Québec fermait les yeux devant cette "intrusion" puisque 91% des profits de la "loterie nationale" revenait au Québec pour épouger une partie de la dette olympique.

Mais Mme Iona Campagnolo, ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur, a pris goût au jeu. Le mois dernier, elle proposait aux provinces la moitié des recettes pourvu que celles-ci laissent à Loto Canada les loteries les plus rentables: les billets à \$10 et \$5 de même que le 6/36.

Neuf des dix provinces ont répondu en demandant à Ottawa de quitter "ce champ fiscal" à la fin de la période prévue soit décembre 1979.

Aussi les premiers ministres provinciaux ont déjà annoncé qu'ils mettront ce sujet à l'ordre du jour lors de la rencontre fédérale-provinciale prévue

pour septembre ou octobre.

Tout le monde parle d'un accord possible en préparant soigneusement ses munitions. Le conflit prend souvent des tournures ridicules et déjà la bataille est engagée sur deux fronts: les kiosques et les terminaux d'ordinateurs.

Jusqu'à maintenant, Loto Canada et Loto-Québec faisaient bon ménage. Le second épaulait le premier qui réalisait toujours 52% de ses ventes nationales au Québec. Loto Canada utilisait ainsi les kiosques appartenant à Loto-Québec jusqu'au moment où Ottawa annonça son intention de s'implanter pour de bon dans le secteur. Au même moment, Loto Canada placardait les kiosques avec de grandes affiches. Loto Québec réagit en demandant à ses vendeurs de retirer cette publicité qui noyait celle de la loterie québécoise.

Résultat: au prix de plusieurs millions de dollars, Ottawa aura ses propres kiosques.

"Ca coûtera ce que ça vaudra mais nous louerons des locaux, bâtirons des kiosques pour garder notre part du marché", déclarait vendredi au DEVOIR le directeur des relations publiques de Loto Canada, M. Raymond Beauchemin.

"Les loteries sont un immense shortcake où il y a des dizaines de fraises. Nous avons l'intention d'en prendre plusieurs" précise-t-il.

Le cas des terminaux est tout aussi farfelu. L'automne dernier, Loto-Québec décidait de remplacer les valideurs du jeu 6/36 par des terminaux d'ordinateurs placés chez les concessionnaires. L'Ontario s'est jointe au Québec pour demander 4,000 terminaux. Un peu pris de court, Loto Canada se précipite aux Etats-Unis, commande

des terminaux qui seront installés dès l'automne, devançant ainsi les provinces. Et ce, à l'heure même, où le ministre de l'Industrie demande de "magasiner à la canadienne"...

Ainsi, dans chaque kiosque, il y aura un terminal alors qu'un seul appareil aurait pu très bien faire pour les deux jeux.

Dans certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, la loterie provinciale a demandé aux vendeurs de ne plus offrir de billets de Loto Canada. La consigne a été peu suivie mais il se pourrait que le gouvernement se mette de la partie et veille au respect de ce champ de compétence. Déjà Loto Canada a protesté au nom de la liberté d'entreprise... Avec un marché de 23 millions de consommateurs et le monopole exclusif du réseau de distribution des banques (35% des ventes), Loto Canada possède un avantage important au départ.

Mais les provinces ne veulent pas céder ce "champ de taxation" même si le gouvernement fédéral leur offre la moitié des recettes brutes (Présentement les revenus nets représentent un peu plus de 40% des ventes pour les provinces).

On ne voit pas pourquoi on céderait la moitié de ce gâteau à Ottawa qui pourrait réduire ce pourcentage ou ajouter des conditions quant à l'utilisation de l'argent versé...

De plus, on remet en question la qualité de la gestion de Loto Canada qui, pour quatre tirages seulement, a investi l'an dernier plus de \$15 millions en publicité et marketing. Aussi, les coûts d'administration et de distribution de la loterie nationale dépassent 20% des ventes brutes, un taux qui serait plus élevé que celui des loteries

Voir page 6: La guerre

L'artillerie syrienne pilonne Beyrouth-Est

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Pour la troisième journée consécutive, l'artillerie lourde syrienne a pilonné hier le quartier chrétien de Hadeth à Beyrouth-est, provoquant la riposte des milices du parti national libéral (PNL) de Camille Chamoun.

Une légère accalmie des combats était constatée en fin de journée, après que le président libanais Elias Sarkis eût reçu le colonel Sami Al Khatib, chef de la Force arabe de dissuasion (FAD, à majorité syrienne) afin de mettre fin aux incidents.

Selon la Voix du Liban (phalangiste), les bombardements ont fait six morts parmi la population civile de Hadeth et des dizaines d'autres blessés. La radio chrétienne a précisé qu'il s'agissait d'un bilan "provisoire et minimum".

On signalait en outre qu'un incendie de forêt causé par des roquettes et des obus fait rage près du palais présidentiel de Baabda, et un autre incendie est signalé non loin de là, à proximité de la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis.

Le faubourg chrétien de Hadeth, attaqué par l'artillerie syrienne depuis vendredi soir, est pilonné par des roquettes soviétiques de 240 mm, les plus grosses dont dispose la Syrie. L'écho des explosions peut être entendu à huit kilomètres à la ronde.

Un porte-parole des "forces libanaises unifiées" (milices chrétiennes) a déclaré que "le génocide continue". "Près de 200 obus de tous calibres sont tombés sur Hadeth en l'espace d'une heure samedi soir", il a indiqué que toutes sortes d'armes lourdes étaient utilisées dans le "pillonnage" de Hadeth, notamment, a-t-il précisé, des "orgues de Staline", des mortiers de 120, 160 et 240 mm, ainsi que de l'artillerie de campagne.

Les milices chamounistes ont riposté hier par un barrage de grenades propul-

sées et mitrailleuses lourdes sur les positions syriennes, selon des témoins. Les tirs se sont peu avant la nuit étendus aux autres quartiers chrétiens (Achrafieh et Ain Remmaneh) ainsi qu'au port. Des francs tireurs se sont également échangés des coups de feu entre Ain Remmaneh et

le quartier musulman de Chyah. On ignore les raisons de cette nouvelle flambée de violence, la FAD n'ayant fourni aucune explication à ce sujet. Toutefois un communiqué de la FAD publié samedi soir justifiait la dégradation de la

Voir page 6: L'artillerie

Le sénateur Forsey juge inacceptable la réforme Trudeau

OTTAWA (PC) — Les changements constitutionnels proposés récemment par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, sont, dans leur forme actuelle, inacceptables.

Tel est du moins l'avis du sénateur Eugène Forsey, qui s'est dit déterminé à s'y opposer et à les faire rejeter par le sénat si jamais elles devaient y être soumises.

M. Forsey, qui était samedi invité à l'émission Question Period du réseau CTV, estime que la mise en oeuvre des propositions de M. Trudeau aurait notamment pour effet de faire du Canada une république et de faire de la reine une sorte d'adjointe, au gouverneur général.

M. Forsey ne croit pas que M. Trudeau avait en tête l'instauration d'une république et c'est la raison pour laquelle il impute une partie du contenu des propositions constitutionnelles à une mauvaise rédaction. En effet, estime le sénateur, il est très difficile de saisir le sens exact du contenu du document, et cela autant pour l'avocat que pour le citoyen ordinaire.

D'autre part, M. Forsey, qui est considéré comme un spécialiste en matière de constitution canadienne, est d'avis que les propositions de réforme ont été conçues dans le but d'éviter que les provinces ne revendiquent des pouvoirs accrus. Il s'agissait, estime-t-il, de rassurer les provinces en leur permettant de nommer des membres de la Cour suprême et du sénat.

Mais le gouvernement fédéral se trompe et ces offres n'empêcheront pas les provinces de réclamer plus de pouvoirs, a déclaré M. Forsey.

Quant à la suggestion visant à créer une Chambre de la Fédération, le sénateur Forsey la dénonce vigoureusement, entre autres parce qu'il croit qu'une telle chambre deviendrait bien vite un mélange plus ou moins heureux de gens qui seraient en majorité des candidats défaits que les provinces enverraient à Ottawa.

Interrogé sur ce qu'il pense du sénat canadien actuel, M. Forsey a d'abord constaté que très peu de Canadiens savent vraiment ce qu'est le sénat. Il a ensuite dit qu'il ne servirait à rien de l'abolir parce qu'il faudrait bien le remplacer par

autre chose, étant donné que toutes les fédérations du monde occidental ont leur sénat.

M. Forsey croit qu'il serait également désastreux de faire en sorte que les membres du sénat soient élus car, corrélativement à la situation qui prévaut actuellement et qui fait que le sénat ne bat les projets de la Chambre des Communes que très rarement, un sénat élu serait plus enclin à s'opposer au gouvernement et pourrait éventuellement le forcer à démissionner.

Le sénateur Forsey, qui est lui-même libéral, verrait d'un bon oeil une modification qui permettrait à un minimum d'sénateurs de représenter les partis d'opposition.

AU SOMMAIRE

■ Féminin pluriel: les femmes insatisfaites du gouvernement Lévesque

— page 2

■ La résistance du BEPGM: un éditorial de Lise Bissonnette

■ La déclaration antiterroriste des Sept: un commentaire de Georges Vigny

— page 4

■ Le patrimoine: les gares du Québec en péril

— page 7

■ Les Expos se heurtent à l'incomparable Pete Rose

— page 10

Des élèves de collèges privés auraient été victimes d'une fraude de \$50,000

par Clément Trudel

La section des activités frauduleuses de la police de la Communauté urbaine de Montréal vient d'ouvrir une enquête sur une présumée fraude de plus de \$50,000 dont auraient été victimes les parents d'une soixantaine d'élèves de collèges privés de Montréal Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec.

Le sergent-détective André Pharand a confirmé au cours du week-end qu'il en était au stade de la cueillette de renseignements sur l'agence Step Club International et sur son représentant Dominique Bunel, ressortissant français dont la dernière adresse connue au Canada était: 400, Boul. Toronto-Montréal, à Pointe-Claire.

Il y a trois ans, Jean-Dominique Bunel avait réalisé une enquête sur la jeunesse québécoise, suivant une méthodologie que les recruteurs jugeaient mais avec un échantillon assez fort (plus de 9,000 interviews) pour que les résultats en soient considérés. Il avait ses entrées dans plusieurs collèges privés: Brébeuf, Charles-Lemoyne, Séminaire Salésien de Sherbrooke et put, ainsi, coordonner certains voyages réussis qui lui attirèrent certains éloges.

Début mars, 1978, d'après ce qu'apprirent une cinquantaine de parents réunis la semaine dernière au collège Charles-Lemoyne, sur la Rive sud, il y eut rencontre entre Bunel, l'agence de voyages Bel-Air et la société Air Canada. Le service des comptes d'Air Canada inquiet

d'un projet de 600 départs de jeunes que projetait de lui transmettre Bunel, aurait alors fait valoir qu'il serait plus raisonnable de ramener ce chiffre à 250.

Selon le détective Pharand, les parents qui ont porté plainte ont versé en moyenne \$840 pour un voyage qui devait comprendre des étapes dans le sud de la France, en Italie et en Grèce.

On sait que la loi québécoise exige que les fonds pour de tels projets de voyage soient versés en fiducie à des agences de voyages. Air Canada insista donc pour que tous les chèques soient versés à l'agence Bel-Air mais certains parents auraient reçu un avis de virer des fonds à l'agence Step Club International, dont on ignore encore si elle possède une charte provinciale ou fédérale.

Pour tous les enfants visés par les sommes reçues à l'agence Bel-Air, des billets furent émis. 15 jeunes partirent même le 25 juin pour l'Europe et revinrent à Montréal le 18 juillet, soit où étaient prévus 63 départs de jeunes, mais aucun ne fit le voyage qui aurait dû normalement être suivi d'un autre, le 8 août.

Où est allé l'argent que les parents ont ainsi versé? Un représentant d'Air Canada, M. Ouellet, présent au collège Charles-Lemoyne le 20 juillet, a dit avoir appris que M. Bunel aurait acquitté des dettes antérieures de \$19,000 environ avec l'agence "Nuremberg". Information confirmée par des parents qui ont retiré de la banque des chèques encaissés par cette agence "Nuremberg".

Voir page 6: Des élèves

 GROS LOT \$600,000⁰⁰ APPROXIMATIVEMENT VENDREDI		NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						 Tirage 816 Vendredi 21/7/78		
		2	11	12	17	18	35	SÉRIE	NUMÉRO	36 Séries émises- 90 000 chacune
6 SUR 6		NOMBRE DE GAGNANTS 0	PRIX \$464,931.70		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 16 VENTES TOTALES \$1,412,912.		28	80563	1 GAGNANT DE \$50,000.	
5 SUR 6		73	\$1,672.20				NUMÉRO COMPLET	80563	POSSIBILITÉ DE: 35 GAGNANTS DE \$5,000.	
4 SUR 6		3864	\$87.70				4 CHIFFRES	0563	288 GAGNANTS DE \$500.	
5 SUR 6+		5	\$16,276.70				3 CHIFFRES	563	2916 GAGNANTS DE \$100.	
Tous les billets gagnants de \$500. et \$100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN										

Échecs linguistiques des infirmières

L'Office de la langue n'y peut rien

par François Roberge

L'Office de la langue française ne se tient nullement responsable du fort taux d'échecs des infirmières aux tests linguistiques.

Tant le vice-président, M. Jean-Guy Lavigne, que le responsable des tests, M. Roland Piquette, et un porte-parole officiel, M. Paul Laurent, constatent qu'il y a un authentique problème chez les infirmières, mais qu'il n'est pas dans les attributions de l'Office de le régler.

Charge par la loi de faire subir des tests linguistiques qui ont pour but d'assurer à tous les Québécois le droit de recevoir des services professionnels dans leur langue, l'OLF estime que le fort taux d'échecs des infirmières ne relève pas d'une pratique discriminatoire ou d'un contingentement déguisé, mais d'une gestion fautive de l'immigration de l'absence de programmes de formation des infirmières anglophones ou allophones

dans les hôpitaux de langue française et des reticences du milieu anglophone québécois à apprendre le français.

Le problème des infirmières, qui constituent presque la moitié de la clientèle des tests linguistiques aux professionnels, est une épine au pied de l'Office, et un des éléments qui incitent ses dirigeants à entreprendre dès la fin de l'été une tournée d'information au Canada et aux États-Unis, afin notamment de sensibiliser le personnel canadien en poste à l'étranger aux "petites différences" du Québec sur le plan linguistique.

D'avril 1977 à juin 1978, l'OLF a administré 2.748 tests linguistiques à des professionnels voulant pratiquer au Québec.

Au total, 59% des candidats ont réussi les tests. Cependant, chez l'ensemble des professionnels, infirmières exclues, le taux de réussite est d'environ 80%. Chez les infirmières qui constituent la moitié de la clientèle et dont 50%

au moins sont immigrantes, le taux de réussite est d'à peine 40%.

Chez les infirmières auxiliaires ou il y a aussi nombre d'immigrantes, le taux d'échec est encore plus élevé, à peine 26% de réussite chez les immigrantes et un peu moins de 50% chez les Canadiennes.

Chez les avocats, le taux de réussite oscille de 92% à 100% par trimestre et chez les médecins, il se situe à près de 80% chez les médecins d'origine québécoise ou canadienne (d'autres provinces que le Québec) et 40% chez les médecins immigrés.

Il se confirme donc que les professionnels moins scolarisés accusent un fort taux d'échec.

Or, les infirmières se situent souvent dans ces deux catégories à la fois. Il apparaît donc qu'il existe dans leur cas des

lacunes attribuables aux pratiques scolaires et à celles de l'immigration.

Selon M. Roland Piquette, l'Office de la langue a demandé au ministère des Affaires sociales d'organiser des stages dans des hôpitaux francophones pour les infirmières anglophones. Proposition qu'a déclinée le MAS.

Ni l'Association des infirmières et infirmiers ni le ministère ne semblent disposés à agir dans ce dossier.

En désespoir de cause, l'OLF va s'attaquer à une des racines du mal et aller rappeler aux officiers d'immigration canadiens à l'étranger qu'au Québec, "c'est en français que ça se passe".

Ainsi, à la longue, verra-t-on de moins en moins d'immigrants qui s'installent au Québec en croyant y trouver un territoire largement anglophone, espèrent les dirigeants de l'Office.

Cela ne règlera pas le problème des quelques centai-

nes d'infirmières immigrées, qui ratent les examens de français à répétition, et travaillent dans les hôpitaux anglophones à des salaires d'auxiliaires même quand il s'agit d'infirmières qualifiées.

Cela ne règlera pas non plus le problème des jeunes diplômées en nursing de l'ouest de Montréal qui, après avoir subi 10 ou 11 ans de cours de français à l'école, en sont encore aux premiers balbutiements.

Ici, deux facteurs seuls changeront le cours des événements, une prise de conscience de la dimension francophone du Québec par nombre de Québécois de langue anglaise, à long terme, ou des stages d'immersion en milieu hospitalier francophone, si jamais une telle chose existe.

L'Office, quant à lui, continuera d'administrer des tests avec une rigueur certaine, mais aussi avec un minimum de bienveillance et même d'humanité.

Invité à assister à l'administration de tests, le journaliste du DEVOIR a pu constater qu'ils sont administrés à tout le moins avec une certaine souplesse.

Les professionnels qui se présentent aux tests, doivent subir cinq examens. Le premier est un examen général de français oral, basé sur la connaissance du vocabulaire. Le deuxième est également oral et axé sur la connaissance grammaticale, c'est-à-dire le

mode d'expression, formation de phrases, génie de la langue, etc. Les deux tests suivants, écrits, sont organisés selon les mêmes critères. Enfin, le cinquième test, sous forme d'entrevue, est axé sur la connaissance de la langue technique propre à chaque profession.

Jeudi dernier, dans l'une des salles d'entretien, une jeune infirmière d'origine britannique ayant quitté la Grande-Bretagne depuis trois ans et installée en Ontario a réussi avec succès le test technique, le plus exigeant avec les tests écrits.

Une infirmière d'origine jamaïcaine inscrite au COFI du Nord a fait de même, tandis qu'une jeune auxiliaire originaire de l'ouest de Montréal a réussi de justesse le dernier test.

Bien qu'il s'agisse d'une formalité susceptible d'impressionner les candidats, de sembler de toute évidence tracassière pour des immigrants qui ont déjà subi nombre d'autres formalités, il est apparu qu'aucun des examinateurs — au nombre de huit — ne cherchait à faire preuve d'autorité.

Tous semblaient même faire preuve de beaucoup de souplesse. Cependant, les tests écrits sont objectifs et ne permettent pas d'évaluer ce que les examinateurs, eux, prennent en considération, la volonté des candidats de faire un effort réel de communication avec la personne qui doit recevoir les services.

DES QUATRE COINS DU PAYS

D'après la Presse canadienne

Les oeuvres du Groupe des Sept en danger

Les résultats d'une enquête menée par un quotidien torontois indiquent que des mauvaises conditions d'éclairage et des trop grandes variations d'humidité pourraient causer des torts irréparables à la collection des oeuvres du Groupe des Sept, présentement exposée à la McMichael Canadian Gallery. Les tableaux des fameux peintres, dont la valeur est estimée à \$12 millions, reposent dans des pièces où l'éclairage est beaucoup trop élevé et l'absence d'un système central pour contrôler la température ambiante ne peut empêcher la contraction du bois et des canévas lorsque l'air est sec en hiver; et l'été c'est le phénomène opposé qui risque à tout moment de se produire, conclut le Sunday Star.

■ Avis aux fumeurs de marijuana repentants

Un porte-parole de la Commission canadienne des droits de la personne a rappelé au cours du week-end que des milliers de canadiens reconnus coupables de possession de marijuana peuvent, en vertu d'un programme du Bureau national des libertés conditionnelles, bénéficier d'une amnistie. Pour être ainsi graciés, les Canadiens à qui s'adressent ce programme, estimé à plus de 150.000 doivent accomplir une demande en ce sens au Bureau des libertés conditionnelles, lequel mènera, dans les six ou huit mois suivants, son enquête afin de juger si oui ou non la personne pourra être éligible à ce programme d'amnistie.

■ L'Ontario a diminué sa consommation d'électricité

Les Ontariens ont surpris les représentants de l'Hydro-Québec en utilisant au cours de l'année dernière moins d'électricité que prévu. En effet, selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, M. Norm Manning, la consommation en électricité dans cette province a augmenté de 6% par rapport à l'année précédente alors que les prévisions avaient établi cette hausse à 12%, pourcentage qui représente l'augmentation de consommation en électricité en Ontario pour les dix dernières années. M. Manning a félicité le gouvernement fédéral pour avoir réduit sa consommation.

Le Train de la découverte

Le Train de la découverte, consacré à la description de l'histoire et de la culture canadienne, a commencé samedi un périple qui doit le mener à travers le Canada durant les cinq prochaines années. Le train, qui fut d'abord utilisé lors des célébrations du bicentenaire des USA sous le nom de Train de la liberté, fait une longueur d'un quart de mille et se compose de 14 voitures sur roues. On s'efforce d'y montrer l'histoire et la culture du Canada au moyen de films, de peintures et d'objets de musée. Président à la cérémonie du lancement du train à Kingston, le Gouverneur général, M. Jules Léger, a déclaré que le train était porteur "d'un message d'unité et d'espoir pour le futur".

Les femmes insatisfaites du gouvernement Lévesque

Les femmes sont insatisfaites du gouvernement Lévesque et elles ont souvent toutes les raisons de l'être. En voici un bon exemple.

Dans les derniers jours de la session et en douce, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, déposait à l'Assemblée nationale, avec un an et demi de retard, le rapport final du comité sur la non-discrimination dans les avantages sociaux, rapport qui avait été remis au ministre le 31 décembre 1976.

Ce rapport, signé par sept personnes, dont la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Laurette Champigny-Robillard, met en évidence le fait que plusieurs régimes d'avantages sociaux comportent des aspects discriminatoires, particulièrement en ce qui touche l'âge, l'état civil et le sexe.

Étonnée que le ministre des Affaires sociales ait tant tardé à déposer ce rapport, le député de l'opposition, Mme Thérèse Lavoie-Roux, prenait la parole en Chambre quelques jours plus tard pour demander à M. Lazure d'expliquer le pourquoi de ce retard qualifié de "choquant" par plusieurs femmes.

"Nous voulions, a répondu le ministre, que chaque ministère ou chaque organisme gouvernemental implique ou concerne par ce rapport puisse en faire une étude. Nous avons été empêchés de le déposer plus tôt parce que certains ministères ont beaucoup tardé à nous faire part de leurs réactions. (...) Nous voulions, avec le dépôt de ce rapport que chaque ministère ait fait un certain cheminement de façon que l'application de ses recommandations ne retarde pas trop après le dépôt à l'Assemblée".

Reponse évasive s'il en est une et qui témoigne une fois de plus du peu de souci que l'on a des femmes.

Rappelons que le travail de la commission avait débuté en janvier 1975 et qu'il déposait un rapport préliminaire en décembre de la même année.

FÉMININ PLURIEL

Renée Rowan

Les recommandations finales ont été formulées en tenant compte des commentaires reçus du public intéressé à cette question.

N'acceptant pas les explications du ministre, le député libéral de Saint-Jacques, M. Claude Forget, qui avait, au moment où il était lui-même ministre des Affaires sociales, fait la recommandation de créer ce comité d'étude interministériel, a demandé à M. Lazure ce qu'il comptait faire pour mettre en vigueur les recommandations du rapport. Deuxième réponse aussi évasive que la première et aussi difficile à accepter.

Craignant que toute l'affaire soit reportée aux calendes grecques, Mme Lavoie-Roux est revenue à la charge réclamant une réponse précise concernant les deux premières recommandations du rapport selon lesquelles la Charte des droits et libertés de la personne serait justement modifiée pour corriger la discrimination touchant le sexe, l'âge et l'état civil.

"Il me semble, a-t-elle dit, qu'il (le ministre des Affaires sociales) n'a pas besoin d'avoir le consentement de tous les ministères du gouvernement. C'est très spécifique. Ces corrections, a-t-elle ajouté, pourraient être apportées dès septembre, lors de la reouverture de la session. Ce à quoi M. Lazure a répondu qu'il recommandait l'implantation de cette recommandation, mais qu'il appartenait au ministre responsable de la Commission des droits de la personne "de mettre à bon escient ce qui découle de cette volonté".

Et tout le monde part en vacances, ce qui fait que les femmes, une fois de plus, devront encore attendre. Tous



Group d'Ottawa, conseillère en rédaction pour la revue *Perception* du Conseil canadien de développement social, elle a également publié de nombreux articles dont un, tout récemment, sur la garde conjointe des enfants. Soulignons que Maureen O'Neil parle très bien français.

Soulignons la nomination récente de plusieurs nouveaux membres au Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme: Doris Anderson de Toronto, auteure de livres à succès, ex-rédactrice en chef de "Châtelaine" et militante reconnue en faveur des droits de la femme; Gaby Lasry de Montréal, vice-présidente de la Fédération des femmes du Québec pour la région de Montréal et membre de la Women's Federation of Allied Jewish Services de Montréal; Irene Fournier-Chabot de Ferland (Sask.), vice-présidente nationale de la Fédération des femmes canadiennes-françaises depuis 1973; Dorothy Groves de Calgary, ex-présidente de la section locale de la Fédération canadienne des femmes universitaires ainsi que de la Calgary Birth Control Association; Rhoda Witherly de Prince-Rupert (C.B.), membre actif d'un groupe local appelé "Options for Women" et enfin, Meeka Kilabuk Wilson de Pangnirtung (T.N.-O.) adjointe au président de Inuit Tapirisat Canada. Leur mandat est de trois ans.

Un départ, une nomination — Julie Lorange a quitté son poste de coordonnatrice au Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme à Ottawa. Elle vient d'être nommée consul général à Strasbourg.

La nouvelle coordonnatrice sera Mme Maureen O'Neil. Sa nomination a été annoncée vendredi. Mme O'Neil était, depuis août 1976, directrice de l'analyse de l'assistance et des services sociaux à la Direction de la recherche sur les politiques et la planification à long terme de Santé et Bien-être social Canada. Mme O'Neil avait travaillé dans plusieurs autres ministères du gouvernement, soit Communication, Statistique Canada, Affaires urbaines, Secrétariat d'État, ainsi qu'au ministère de la Santé et du Développement social du Manitoba.

Moins connue dans le secteur francophone, Mme O'Neil travaille depuis longtemps, tant à titre bénévole que professionnel, à promouvoir l'égalité des droits et des responsabilités pour les femmes. Elle est l'un des fondateurs du groupe Women's Liberation d'Ottawa et vers la fin des années 60, elle donne des conférences sur la libération des femmes devant de nombreux groupes professionnels et communautaires.

Au début des années 70, elle fait partie du groupe mis sur pied par le Bureau du Conseil privé pour préparer la mise en oeuvre des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. En 1973-74, elle est coordonnatrice du Women Resources

John Rockefeller laisse 100 millions

NEW YORK (AFP) — John Davidson Rockefeller, l'aîné des cinq frères Rockefeller, mort le 10 juillet dernier dans un accident de voiture, a laissé à sa veuve une fortune personnelle de \$100 millions, révèle son testament dont les dispositions ont été divulguées jeudi à New York.

Sa veuve hérite notamment des quatre propriétés utilisées par le couple à New York et

sur la côte est. Une collection d'art asiatique est donnée à la de maîtres américains à un musée de peinture de San Francisco Fine Arts Museum.

John Davidson Rockefeller était mort à l'âge de 72 ans. Ses trois frères survivants sont l'ancien vice-président des États-Unis, Nelson, le président de la Chase Manhattan Bank, David, et l'homme d'affaires, Laurence.

Amateur ou professionnel?

Rien de plus naturel que d'éprouver envers votre maison un sentiment d'attachement. Mais lorsque vous envisagez de la vendre, rappelez-vous qu'il s'agit là d'une transaction commerciale.

Voilà pourquoi les conseils calmes et objectifs d'un agent du Trust Royal vous seront très précieux.

Nos spécialistes se tien-

connaissent les tendances des modes de vie. Et ils sont en contact avec un nombre infini d'acheteurs qui sont à la recherche de la maison et du prix qui leur conviennent.

La vente de votre maison doit s'effectuer dans un climat professionnel, donc commercial. Cette transaction, vous la réussirez en inscrivant votre propriété aux services immobiliers du Trust Royal.

IMMEUBLE

Trust Royal

SERVICES IMMOBILIERS

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION

LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD

ESCALES: Algérie, Alger, Oran, Annaba et Skikda

Tunisie, Tunis, Sfax et Sousse.

	AURES	PROCHAINE ESCALE
HAMILTON	29 juillet	
MONTREAL	11 août	20/25 août

Escales dans d'autres ports sur demande suffisante.

AGENT AU CANADA

march shipping limited

MONTREAL (514) 842-8841 SAINT JOHN (506) 693-1227 TORONTO (416) 386-2586

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés

Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.

6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, Bélair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Fiducie du Québec

9 1/2

DÉPÔTS GARANTIS

4, 5 ans, intérêt annuel

dépôt initial minimum \$1,000

Pour information

Fiducie du Québec

Complexe Desjardins

(514) 281-8810

extérieur sans frais

1-800-361-6840

Taux sujet à changement sans préavis

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

desjardins

Afin de révéler les cas d'enfants maltraités

Les magistrats invitent chaque pays à légiférer

par **Françoise Côté**
de la Presse Canadienne

Chaque pays est invité à légiférer pour que partout où il y a présomption de mauvais traitements infligés à des enfants la chose soit signalée aux autorités compétentes. Une résolution adoptée par l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille (AIMJF) au terme de son congrès précise que cela pourrait se faire sur une base obligatoire ou volontaire et que l'informateur devrait être protégé contre toute action en justice, sauf s'il y a mauvaise foi.

Le 10ème congrès international des magistrats de la jeunesse a adopté 18 résolutions visant à mieux définir et baliser les droits des enfants et à clarifier le rôle des tribunaux de la jeunesse. Il s'est cependant abstenu de réaffirmer, comme l'a suggéré le juge Gaston Fedou, de la Cour de cassation de Paris, un vœu du 8ème congrès de Genève qui préconise une convention internationale pour le rapatriement des mineurs, la communication de dossiers judiciaires entre magistrats de pays différents et les relations avec les parents séparés de leurs enfants. Le juge Fedou faisait une synthèse des travaux du congrès quand il a formulé cette suggestion.

Le juge Fedou a rappelé que le vœu du 8ème congrès à ce sujet était resté lettre morte, mais que ces questions sont de plus en plus brûlantes d'actualité à mesure que se développent les facilités de

communications, dont le transport aérien.

En entrevue, il a confié qu'en France seulement on trouve plus d'un cinquantaine de cas d'enlèvements de mineurs par année. Pour sa part, le nouveau président de l'AIMJF, M. Horst Schueler-Springorum, de l'Allemagne de l'Ouest, a dit, que même si le congrès de Montréal n'a pas formulé une nouvelle résolution à ce sujet, rien n'empêche l'Association de se prévaloir de son statut d'institution non gouvernementale accréditée auprès des Nations-Unies pour promouvoir l'élaboration d'une telle convention internationale.

Les 18 résolutions adoptées par le 10ème congrès de l'AIMJF doivent être acheminées à tous les gouvernements des 72 pays représentés par les quelque 600 délégués aux assises de Montréal. Elles seront également envoyées aux Nations-Unies.

Les magistrats de la jeunesse demandent que les principes énoncés par la Déclaration des droits de l'Enfant de 1959 soient enfin introduits dans le droit positif dans le cadre soit des législations nationales, soit des conventions internationales. Déjà, il y a huit ans, au congrès de Genève, les magistrats avaient adopté une résolution semblable. Mais ils espèrent cette fois, qu'à la faveur de l'Année internationale de l'Enfant en 1979, une action sera prise.

Au sujet des enfants maltraités, en plus de demander une législation sur la révélation des présumés cas de mauvais traite-

ments, le congrès de Montréal demande à chaque pays d'instituer un programme d'éducation en milieu scolaire, au niveau des adultes, au niveau des professionnels et auprès des familles pour prévenir, identifier, démythifier et prendre en charge les cas de mauvais traitements. On propose une recherche systématique de toutes les composantes de la problématique de l'enfant maltraité.

Enfin, on recommande que si l'enfant doit être retiré du milieu familial sans le

consentement des parents, que le cas soit référé au tribunal ou à un organisme indépendant qui devra obligatoirement réviser la situation de l'enfant dans l'année de sa prise en charge.

Une autre recommandation dit que la méthode appropriée pour contribuer à une diminution de la délinquance consiste à éduquer l'enfant dès le premier âge, à le former à l'apprentissage de la vie et aux aptitudes à devenir parent. Il convient de mettre autant d'enthousiasme à

cette tâche qu'à préparer le jeune à assumer un emploi, dit la recommandation.

Le congrès recommande "des départements de policiers spécialisés pour les jeunes, qui devraient aider à créer dans le milieu une atmosphère de prévention, de justice et de considération réaliste face à la jeunesse." On dit que les efforts doivent surtout être basés sur la compréhension des besoins communautaires en mettant davantage l'accent sur la prévention que sur la répression.

Par contre, au sujet du procès contradictoire, on a constaté que dans un nombre de plus en plus grand de pays, des organismes ou autorités administratifs et sociaux intervenaient en dehors de toute action judiciaire pour prendre à l'égard des enfants des mesures de traitement susceptibles de limiter leurs droits et notamment d'entraîner une rupture plus ou moins longue d'avec le milieu naturel.

C'est pourquoi les participants ont adopté une résolution disant que dans les cas d'intervention de ce genre, tout comme dans les cas d'intervention judiciaire, les intérêts des enfants devraient être défendus par un officier du ministère public ou par un avocat indépendant et compétent.

Au sujet du concept appelé "Plea bargaining", le 10ème congrès recommande d'abord la plus grande réserve, puisque cette façon d'expédier des affaires judiciaires contentieuses, qui concerne les jeunes, risque de compromettre leurs droits fondamentaux au bénéfice de considérations matérielles qui n'ont pas à entrer en ligne de compte.

Une résolution dit que face à la montée de la délinquance juvénile, un simple retour à une réaction punitive ne serait pas adéquat, mais qu'il faut plutôt intensifier les efforts pour parvenir à une réinsertion sociale plus réelle.

On recommande également d'attacher plus d'importance aux intérêts de la vic-

time, affirmant que la "confrontation avec le dommage individuel provoqué peut constituer un facteur important pour permettre au jeune de comprendre les conséquences socialement dommageables de son comportement." On ajoute même que la confrontation avec la victime peut contribuer à la fonction réconciliatrice du juge dans les cas de délinquance juvénile.

Le 10ème congrès estime que la confrontation prématurée des enfants et des jeunes avec des actes de violence physique ou psychologique a "un effet destructeur du comportement" et que "cet effet est plus accentué chez les sujets qui souffrent déjà de carences sociales."

Notant que le tort est déjà fait quand le jeune comparait devant le magistrat, on dit que la possibilité pour le tribunal de corriger les conséquences est fort minime.

Le 10ème congrès des magistrats de la jeunesse a proposé pour contrer l'action des mass media, comme principal véhicule de la violence, une action d'éducation à la maison et à l'école. Il a proposé que l'on en fasse un des objectifs primordiaux de l'année internationale de l'Enfant.

Enfin le congrès a aussi adopté une résolution pour préconiser une formation plus intensive dans le domaine des sciences humaines pour les magistrats de la jeunesse ainsi qu'un effort de plus grande harmonisation de tous les spécialistes qui s'occupent de la jeunesse.

Le juge Marcel Trahan est élu vice-président

M. Horst Schueler-Springorum, de Munich, Allemagne de l'Ouest, devient le nouveau président de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse, qui, lors de son 10ème congrès qui s'est terminé ce week-end à Montréal, a modifié son nom pour y ajouter "de la famille." Ainsi, l'Association regroupe maintenant les magistrats et des cours juvéniles et des cours de la famille. M. Schueler-Springorum succède à un collègue hollandais, M. H.-E. Van Opstall.

Pour la première fois, un Canadien francophone, le juge Marcel Trahan, du Tribunal de la jeunesse de Montréal, a été élu au nombre des vice-présidents. Le Canada était représenté au conseil exécutif précédemment par M. Lorne Stewart, actuellement aux Nations-Unies.

Pour le 11ème congrès de l'Association, qui devrait avoir lieu en 1982, le

Bésil a invité officiellement les magistrats à tenir leur assise à Brazilia. Les autres membres du conseil exécutif sont: président adjoint et trésorier, M. André Dunant, de la Suisse; vice-président, M. Alyrio Cavallieri, du Brésil; secrétaire général, M. Jean-Pierre Peigne, de France, secrétaires généraux adjoints, Mmes Henryka Veiplard-Cybulska, de Suisse, et Daphne Gask, d'Angleterre. Comme vice-présidents, outre le juge Trahan, du Canada, il y a MM. M. Holland Gary, des Etats-Unis, John Marshall, d'Australie et Ezzeddine Solami, de Tunisie.

Les membres du conseil d'administration sont M. Alfredo Meneses Barbosa, du Portugal; M. Edward W. Healey, jr., des Etats-Unis; M. Giuseppe La Greca, d'Italie, senior Julio Lopez Orueabal, d'Espagne et M. Jean Peeters, de Belgique.

La succession de Hanigan

L'alternance joue contre la banlieue

par **Rodolphe Morissette**

Le prochain président de la Communauté urbaine de Montréal, qui remplacera à la mi-août M. Lawrence Hanigan, pourrait n'occuper ce poste que pour quelques mois seulement.

D'ici le 1er août, jour où M. Hanigan entrera en fonction comme président directeur général permanent à la Commission des transports de la CUM, le poste de président de la CUM — et, automatiquement, celui de vice-président avec lui — deviendra vacant et devra être comblé dans les trente jours. Or il est prévu que M. Hanigan, qui doit abandonner toutes ses fonctions électives (comme président de la CUM et comme conseiller municipal de Montréal) pour accéder à son nouveau poste, sera remplacé au comité exécutif de Montréal lors de la réunion du conseil qui a lieu le 15 août. Le lendemain, le conseil de la CUM devrait élire les nouveaux vice-président et président de son comité exécutif.

Certes, le mandat des 12 membres du comité exécutif de la CUM est de quatre ans, mais pour en être, il faut d'abord être un élu en politique municipale. En d'autres termes, les mandats respectifs des membres du comité exécutif se terminent avec la date où ils sont soumis à une élection municipale. Le fait n'est pas sans intérêt cette année, puisque neuf des douze membres du comité exécutif feront l'objet d'une élection municipale au mois de novembre. Il s'agit en effet de deux maires de banlieue, MM. D.C. MacCallum (Westmount) et Marcel Laurin (Saint-Laurent), et des sept membres du comité exécutif de Montréal (le remplaçant de M. Hanigan y compris), qui siègent tous d'office au comité exécutif de la CUM.

Si, par exemple, c'est un représentant de la Ville de Montréal qui est élu président de la CUM le 16 août, son mandat de président expirera d'emblée lors de l'élection de novembre, après quoi une nouvelle élection à la présidence (et à la vice-présidence) devrait avoir lieu. Si, en revanche, c'est un maire de la banlieue qui est élu à la tête du comité exécutif le 16 août, son mandat se terminerait en novembre s'il doit être soumis à des élections municipales à cette date. Ainsi, si M. Pierre Desmarais II, maire d'Outremont, était élu à la présidence de la CUM, son mandat comme président se terminerait en novembre 1979, moment où Outremont tiendrait sa prochaine élection municipale.

Ces précisions juridiques avaient été obtenues par M. Lawrence Hanigan en 1972, au moment où il avait été élu à la présidence de la CUM pour remplacer M. Lucien Saulnier. Chaque fois qu'un changement de cette nature survient à la tête de la CUM, il faut recourir à des conseils juridiques, tant les règles sont compliquées par le caractère éventuellement passager de la fonction d'élus municipaux.

À la Société de généalogie

Le père Julien Deziel, otm, a été reçu président de la Société de généalogie canadienne-française lors de l'assemblée générale annuelle tenue récemment. Les autres dirigeants sont: Me Jean Bergeron, vice-président; Mme Yvonne Tardif, secrétaire; M. Gérard Binette, trésorier; Mme Marthe Beauregard, bibliothécaire; Mlle Marguerite Laplaine, publicitaire; Mme Georgette Cardinal, agent de liaison; Me Jean Hétu, MM. Charles Monbleau, Rodolphe Lessard et Régis Corbin, administrateurs.

La Société a son siège social au 6515, rue Saint-Denis, 3e étage, C.P. 335, Place d'Armes, Montréal, Qué. Canada, H2Y 3H1. Tél.: 272-7334.

Le fait que le remplacement de M. Hanigan à la présidence et, automatiquement, de M. Pierre Desmarais II à la vice-présidence ait lieu quelques mois avant les élections de novembre embrouille singulièrement la portée de la revendication, chronique, des maires de banlieue représentés à la CUM et qui y sont, comparés à ceux de la Ville de Montréal, minoritaires. Les maires de la banlieue souhaitent depuis longtemps que s'inscrive dans les faits le principe ou la tradition de l'alternance à la présidence de la CUM entre un représentant des banlieues et un délégué de Montréal.

Ces jours-ci, du reste, les deux parties négocient pour obtenir que les représentants de Montréal acceptent, malgré leur majorité, que le prochain président de la CUM soit un maire de la banlieue. Mais voilà qui n'est pas sans compliquer et la négociation même et le choix, parmi les maires de banlieue, de qui les représenterait à la présidence.

Choisirait-on par exemple le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin, qui, à ce titre, doit revenir devant le peuple en novembre? S'il est réélu à la mairie, c'est tant mieux pour les maires de banlieue; s'il ne l'est pas, au contraire, le principe de l'alternance aurait été respecté, mais il n'aurait donné que quelques mois de présidence à leur représentant! Les maires de banlieue choisiraient-ils de soutenir la candidature de M. Pierre Desmarais II? Mais ce dernier devrait se faire réélire l'an prochain à Outremont pour garder aussi la tête de la CUM. En somme, le principe de l'alternance n'est pas nécessairement avantageux en pratique pour la banlieue et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui a toujours réussi, depuis la création de la CUM, à faire élire un représentant de Montréal à la tête de l'organisme, peut laisser venir les événements (et les négociations) surtout dans la mesure où il est assuré d'obtenir une forte majorité à l'hôtel de ville en novembre.

La prise d'otages connaît un heureux dénouement à l'Institut Archambault

Un dramatique épisode de prise d'otages, commencé trois jours plus tôt, s'est terminé de façon pacifique hier matin, quand les autorités de l'Institut Archambault et deux mutins en sont venus à une entente.

Un porte-parole du pénitencier à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines, situé à une vingtaine de milles au nord de la métropole, a précisé que Serge Roberge, 22 ans, et Maurice Paquette, 25 ans, tous deux condamnés à perpétuité pour meurtre, avaient accepté la reddition et la libération de leurs quatre otages sous 10 conditions précises, après un siège de 70 heures. Ils ont de plus obtenu la mention que leur geste s'était déroulé sans violence.

La liste des conditions posées par Roberge et Paquette n'a pas été dévoilée, mais ils furent aussitôt transférés au Centre de correction Laval (l'ex-pénitencier Saint-Vincent-de-Paul), également une institution à sécurité maximale. Ils protestaient notamment contre l'attitude hostile de certains gardiens, qui auraient laissé un détenu mourir sans soins dans sa cellule quelques jours plus tôt.

A Ottawa entre-temps, M. Jean-Jacques Blais, solliciteur général du Canada et responsable du système pénitentiaire fédéral, a prétendu que c'était grâce à sa politique de non-négociation avec des détenus si l'incident s'était conclu sans violence. Selon lui, les deux prisonniers n'ont retiré aucun bénéfice



M. Billy Carter, frère du président des Etats-Unis, a eu maille à partir avec un individu qui a tenté de l'atteindre à la figure avec une tarte, samedi à Vancouver, où il agissait comme juge d'une compétition hors-concours de plongeon. Des amis ont heureusement réussi à le calmer. (Téléphoto CP)

majeur de leur geste, et il espère que cela convaincra d'autres mutins en puissance qu'il ne leur servirait à rien de tenter la même chose.

Autobus de la CTCUM détourné vers N.Y.

Quatre jeunes Montréalais ainsi qu'un chauffeur peu expérimenté ont été victimes, tôt samedi matin, d'un détournement d'autobus qui les a menés jusqu'à Champlain, petite municipalité de l'Etat de New York sise à la frontière canado-américaine.

C'est dans le but d'alerter l'opinion publique sur son sort que le "pirate de la route", Claude Sasseville, âgé de 27 ans, un toxicomane reconnu, se serait emparé d'un véhicule de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal peu avant une heure samedi, à l'intersection Crémazie-L'Acadie dans le nord de la métropole.

A la pointe d'un long couteau, Sasseville, après avoir fait débarquer tous les passagers, a forcé le chauffeur, M. Rosario Poirier, 24 ans, nouvel employé de la CTCUM, à se diriger vers le pont Jacques-Cartier. En cours de route, il permit à quatre adolescents qui attendaient à un

L'une des conditions de l'entente aurait permis à Paquette de revoir son épouse et son jeune fils avant son départ pour Laval. Par contre, un non catégorique a été

arrêté de monter à bord, après quoi l'autobus a filé vers la frontière américaine en direction de Plattsburgh.

Aussitôt pris en filature par différents corps policiers, le véhicule réussit à franchir un poste des douanes près de Champlain quand la préposée aperçut le couteau que le pirate tenait à la gorge du chauffeur. Mais un peu plus loin, des policiers américains cernaient le véhicule et forçaient Sasseville à se rendre, après qu'il eut obtenu la permission de converser avec un prêtre.

Il semble que l'auteur de l'attentat, n'ayant pas réussi à recevoir des traitements adéquats, aurait décidé qu'un séjour derrière les barreaux pourrait lui permettre de guérir son penchant pour les drogues. Entretemps, il comparaitra ce matin sous une triple accusation d'enlèvement, de séquestration et de vol d'un autobus.

oppose des le départ à une demande pour une voiture de fuite et des radios émetteurs.

L'incident a commencé jeudi en matinée quand Roberge et Paquette, qui se rendaient à un pavillon afin d'y suivre des cours, neutralisèrent leur gardien à l'aide d'une corde et d'un couteau de fabrication artisanale. Ils s'enfermèrent ensuite dans la salle de cours où se trouvaient cinq enseignants, dont le directeur des cours, ainsi que 19 autres détenus. Ils libérèrent aussitôt ces derniers, suivis le lendemain du gardien dont l'épouse était enceinte ainsi que d'un des enseignants.

Les trois autres enseignants et le directeur des cours sont sortis indemnes hier, mais par mesure de précaution, ils ont été conduits dans un hôpital où ils devaient subir un examen.

M. Laval Marchand, directeur adjoint du pénitencier, a expliqué hier que l'entente avec les deux mutins avait été signée par son supérieur, M. André Lemarier, directeur d'Archambault. Le dénouement de la prise d'otages a culminé 26 heures de négociations ininterrompues, entreprises samedi matin après l'échec de celles menées la veille.

Roberge subit une peine de pénitencier à vie pour meurtre prémédité, tandis que Paquette était condamné à la même sentence au début de l'année pour meurtre involontaire. Il avait séquestré, en exigeant une rançon, une jeune employée de banque qui s'était ensuite étranglée elle-même en tentant de se libérer.

Le Monde à bicyclette aménage sa propre piste

Certains automobilistes de la métropole ont commencé à recevoir une contravention d'un genre inusité. Elle ne leur coûtera rien puisqu'il s'agit en fait d'un avertissement. Mais s'il n'en tient qu'aux membres du Monde à bicyclette, la contravention devrait impliquer une amende applicable à l'achat de peinture pour l'aménagement d'un réseau utilitaire de transport urbain pour cyclistes.

Le MaB a en effet "découvert", hier au cours d'une conférence de presse, que des travaux clandestins avaient été entrepris en vue d'un réseau complet de pistes cyclables au coeur de la ville, d'est en ouest et du nord au sud. Les pistes "Désiree" et "Poumon rose" ont même été inaugurées à cette occasion, au grand plaisir des participants.

"Nous avons trouvé intéressant que des cyclistes anonymes aient décidé de contrer l'inertie des autorités municipales en lançant un embryon de réseau fort peu coûteux, et nous leur accordons tout notre appui", a commenté Réjean Legault, un porte-parole du MaB.

La piste "Désiree" emprunte la rue Marie-Anne entre Saint-Denis et Saint-Urbain, et le "Poumon rose" enchaîne sur Saint-Urbain jusqu'à Sherbrooke. Il s'agit d'une bande délimitée par une ligne verte, avec un cercle rouge au début en interdisant l'accès aux automobilistes et un triangle vert indiquant qu'il s'agit d'une piste cyclable. Ce sont là les symboles utilisés par le service municipal de la circulation pour délimiter les quelques pistes récréatives aménagées jusqu'ici.

Certains pare-brise du secteur Saint-Urbain-Marie-Anne affichaient hier des contraventions invitant les automobilistes pris en défaut à collaborer, au nom de "Montréal, ville cyclable", avec ceux qui ont pris l'initiative de faire eux-mêmes les pistes qu'ils réclament en vain depuis fort longtemps. "Aidez-nous à la bonne marche de notre action, ne stationnez-pas en cet endroit... ou mieux encore, utilisez votre vélo", ajoute l'avertissement.

Les auteurs du projet clandestin auraient l'intention d'envoyer à la ville leur facture de peinture, en demandant aux autorités de récupérer l'argent en exigeant des amendes des automobilistes qui usent leurs droits. "La rue à tout le monde, tout de suite", réclament-ils.

"La bicyclette est un moyen de transport, mais les pistes récréatives qu'on nous offre ne nous satisfont pas et sont tout simplement une façon de nous envoyer promener, prétend Réjean Legault. Nos problèmes en ville sont toujours les mêmes et sont le résultat de politiques apaisantes devant les monopoles de l'automobile."

Le MaB prétend que malgré l'aide offerte par le gouvernement provincial en faveur de pistes cyclables, la métropole ne fait à peu près rien dans les zones résidentielles et commerciales où la vie des cyclistes est constamment en danger. Et ce, malgré toutes les campagnes publicitaires coûteuses des gouvernements en faveur du cyclisme comme mode de déplacement.

AUJOURD'HUI

A 10 h jusqu'à 17, collecte de sang organisée par la Croix-Rouge à la station de métro Berri-DeMontigny (couloir Dupuis).

A 11 h, sur le terrain de la garnison de Longue-Pointe, 6550 est, Hochelaga, cérémonie de passation de commandement du 25e Dépot d'approvisionnement des forces canadiennes.

A 19 h 30, au 8010, rue Saint-Denis, conférence d'introduction à la gnose ou à l'anthropologie spirituelle.

Cliniques de la Croix-Rouge: Saint-Jean-Baptiste, camping Rouville, de 13 h 30 à 21 h. Montréal, métro Berri-DeMontigny.

La résistance du BEPGM

mbu d'un sens de la résistance qui trouve de moins en moins d'appuis inconditionnels, le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal continuera vraisemblablement à entretenir son petit maquis scolaire, en gardant dans ses classes anglaises les élèves illégalement inscrits. C'est ce qu'a déclaré sans se donner le moindre temps de réflexion la présidente du BEPGM, Mme Joan Dougherty, au lendemain du jugement du juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, qui a débouté le Bureau de ses prétentions et reconnu au ministère de l'Éducation le droit de ne verser ses subsides qu'au prorata des élèves légalement admis.

Le BEPGM, si les décisions judiciaires en restent là, perdra rétroactivement une somme de trois à neuf millions, les derniers calculs devant à venir, pour l'année 1977-78. Et il devra se passer de quelque quatre millions en 1978-79, selon de récentes prévisions. Déjà, les dirigeants du système scolaire protestant de Montréal pourraient faire une pause pour se demander si tous les parents des "légalement admis" sont prêts à bénir les yeux fermés les coupures de services qui pourraient en résulter.

Mais surtout, rien n'autorise ces mêmes dirigeants à supposer qu'ils sont les mandataires d'une pseudo "objection de conscience" collective, et qu'ils peuvent persister dans des actions de désobéissance civile qui ont perdu toutes circonstances atténuantes cette année.

Le juge Deschênes n'avait à statuer que sur les décisions budgétaires du ministère pour 1977-78, donc pour la dernière année scolaire. Il a fait la part du feu en reconnaissant au BEPGM quelque droit à l'amertume durant le difficile été 1977. La plupart des inscriptions avaient eu lieu avant l'adoption de la Loi 101 en août, donc sous l'empire de la défunte loi 22 aux exigences linguistiques moins sévères. Mais même après août, le BEPGM avait sciemment continué à inscrire dans ses classes anglaises des "non admissibles", en avait adopté ouvertement la politique, et avait défié une loi adoptée conformément à tous les usages démocratiques comme l'a rappelé le juge en refusant de lui faire droit.

L'année scolaire 1978-79 ne se présente absolument pas de la même façon. La loi 101 a un an. Les autorités scolaires la connaissent bien et sont parfaitement capables de l'appliquer. Mais de résolutions en déclarations publiques, le BEPGM continue à se forger sa

propre loi, celle du "libre choix". Il ne démontre ainsi qu'une chose: non pas que le gouvernement du Québec est un oppresseur comme il aimerait le faire croire, mais bien que depuis dix ans, des batailles de Saint-Léonard à nos jours, le nécessaire redressement démographique des écoles françaises ne pouvait s'obtenir que par un minimum de coercition. Les attitudes, du moins celles du groupe qui oriente le BEPGM, n'ont pas changé d'un iota.

Le ministère de l'Éducation a adopté la meilleure stratégie en obligeant le Bureau des écoles protestantes à porter le poids financier de sa résistance, en refusant les subventions pour "illégaux" et en réduisant la marge normale de crédit de la commission scolaire.

La sorte d'illégalité que celle-ci pratique ne se combat pas avec des contrôles de style policier dans les écoles. Il faut plutôt espérer qu'une attitude ferme du ministère, épaulée en cela par le Conseil scolaire de l'île de Montréal, et la dissuasion ambiante à laquelle le jugement Deschênes pourra contribuer, finiront à la longue par avoir raison des récalcitrants sans envenimer le climat.

Déjà, le nombre des admissions illégales, qui était de plus de 5.000 avant révision à la rentrée de 1977 est passé au BEPGM à environ 2.500 élèves cette année. La communauté anglophone elle-même ne semble pas unanime à vouloir soutenir à tout prix les jusqu'au-boutistes, et les campagnes de souscription évoquées sont lentes à s'organiser.

Samedi, l'éditorial du quotidien anglophone montréalais The Gazette commençait à trouver vraiment "douteuses" les méthodes de la commission protestante pour arriver à un objectif aussi "admirable" que la liberté de choix. D'autres commissions scolaires anglophones s'interdisent les mêmes pratiques. Le secteur anglo-catholique de la Commission des écoles catholiques de Montréal, s'il accueille plus discrètement quelques illégaux, ne pousse au moins pas l'outrecuidance et la provocation jusqu'à réclamer du gouvernement qu'il le subventionne.

Le comité protestant du Conseil supérieur de l'Éducation, voix prestigieuse et intéressante s'il en est dans ce débat, a lui-même mis le BEPGM en garde le mois dernier en lui rappelant que seules les situations extrêmes justifient la désobéissance civile, et seulement après l'emploi de tous les recours légaux, ce

qui n'est évidemment pas le cas.

Enfin la résolution de mars dernier, par laquelle le Bureau s'autorisait lui-même à procéder aux inscriptions en "respectant le choix des parents" a été adoptée dans des conditions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont guère tranchantes, avec quatre voix favorables, trois voix opposées, et trois abstentions.

En poursuivant ce que le juge Deschênes lui-même qualifie de "guérilla" c'est sa propre crédibilité que le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal continue à miner. Déjà, c'est avec un minimum de scepticisme qu'on accueillait ses promesses "d'encourager" les parents des "non admissibles" à inscrire leurs enfants à l'école française, tandis qu'il cherchait du côté des tribunaux à obtenir l'impunité totale pour ouvrir largement les classes anglaises.

Si la commission scolaire protestante veut convaincre le milieu où elle doit vivre de sa bonne foi, elle a un programme tout tracé: offrir aux élèves qui fréquentent légalement son secteur anglais l'ensemble des services auxquels ils ont droit sans en mettre en danger la qualité; et donner enfin à son secteur franco-protestant l'élan qu'il ne demande qu'à prendre.

Mal connues mais d'une qualité remarquable, les écoles franco-protestantes sont encore marginales au sein de cette commission, avec quelque 1.600 inscrits sur plus de 40.000 élèves. Elles commencent à déborder de leurs locaux, tant la demande va grandissant. Mais on refuse toujours de leur donner une direction pédagogique et administrative propre, malgré le vœu répété des parents.

Au moment où le ministère de l'Éducation semble vouloir confirmer la confessionnalité du système public d'enseignement, la "neutralité positive" que pratiquent depuis déjà vingt ans ces écoles, la diversité de recrutement de leurs élèves et enseignants créent un milieu auquel nombre de Québécois francophones qui s'accrochent mal au système "d'exemption" religieuse des écoles catholiques pourraient s'intéresser avec profit. On peut même supposer qu'ils l'auraient fait depuis longtemps si la commission scolaire protestante avait su mieux s'accorder à l'évolution de la société québécoise, au lieu de se cantonner dans sa défense farouche et improductive.

Lise BISSONNETTE

LE MOT DU SILENCIEUX

Son droit, de quel droit?

Si notre époque passe à la postérité, condamnation à laquelle elle ne risque pas d'échapper, les historiens retiendront d'elle sa physionomie la plus éclatante et la moins aimable: son esprit de récrimination. Gémir semble être la pente sur laquelle nous aimons le plus user l'étoffe de nos énergies.

Des mots comme "droit", "exigence", "réclamation", "plainte", "doléance", "appel", "revendication", "grief", etc. noircissent les journaux, colorent les écrans de télévision et embaument l'haléine des orateurs. Tout clame, exclame, réclame ou proclame les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, du travailleur, de l'entreprise privée, de l'étudiant, du français, des sous-développés, du setler anglais.

Droits à quoi? A tout: à la vie, à la retraite, aux loisirs, à l'égalité, au libre-arbitre, à la semaine de trente heures à l'affection, au silence, au port d'armes, à l'eau courante, à l'autogestion, à la chemise fleurie, à la fonte émaillée, à la primauté du spirituel.

Qu'est-ce que tout le monde a donc contre tout le monde? Parce que dans le fin fond de chacun en a contre tous et tous en veulent à chacun. Oh! n'attendez pas que je moralise: "Des droits, j'en suis, mais que faites-vous de vos devoirs?" Vous pourriez me retourner que je m'arroge un droit en vous rappelant à vos obligations qui ne me regardent pas. On n'en sort pas. Le cercle est vicieux. Pourquoi le cercle plus que les autres? Ça ne devrait pas être permis.

Il faut quand même essayer d'être juste et se dire qu'il reste encore des droits qui attendent des réclames. L'univers vivant, grouillant et gravitant qui se tait parce qu'il n'a pas la parole, il a aussi ses droits, ne pensez-vous pas? Il faut être logique devant toutes gens et toutes choses. Il est surprenant le nombre de

droits qui manquent aux mondes animal, végétal, minéral. J'en ai assemblé quelques-uns, de ceux qui reviennent à certains oubliés: des os à l'égalité des moelles; des échelles à l'égalité de ses barreaux; de l'alphabet à l'égalité des consonnes et des voyelles; des foies à l'égalité des cirrhoses; des fleurs à l'égalité des parfums.

Qu'a-t-on contre la vache pour lui refuser le droit de "meilleur ami de l'homme", tout autant qu'au chien? L'été n'a-t-il pas lieu de se plaindre de se savoir plus court que l'hiver? Et la saison froide n'est-elle pas outrageusement traitée au regard de la chaude? Le chiffre zéro mérite-t-il qu'on le tienne pour rien, placé devant ses pairs, et qu'on le surestime quand on le range après? Quelle injustice que la nôtre de faire du porc le symbole de la répugnance alors qu'il est en vie, et le signe de notre bonne fourchette s'il repose dans notre assiette?

Et cet oiseau en cage, son beau plumage nous autorise-t-il à lui ravir sa liberté? Pourquoi le billet de un dollar ne réclamerait-il pas qu'on le hausse à l'échelle de celui de vingt? Qu'un jour, un vieux tacot se rebelle et prétende à la considération de la limousine, aurions-nous raison de crier à la mau-vaise foi? Le temps que l'on tue, que l'on occupe, que l'on vole, il pourrait aussi gémir de se savoir pris pour de l'argent. Et le soleil? Imaginez qu'un beau matin, il se lève et nous fasse savoir qu'à partir de tout de suite, il s'en tiendra à la semaine de trente heures et profitera d'un mois de vacances, sans quoi, il s'êteint. Ne serait-ce pas son droit, depuis le temps qu'on lui arrache lumière et chaleur?

Ce joli bibi sur une vilaine tête et cet affreux couvre-chef sur un gentil minois, ne sont-ils pas injustement traités? Et cet alexandrin de Victor Hugo, pourquoi vaut-il plus que s'il était tombé de la plume d'Albert Samain? Qui pourrait en conscience empêcher nos vieux balais de cuisine de marcher sur les usines qui fabriquent les aspirateurs électriques parce qu'ils en ont ras le crin?

Que fait-on du droit du gibier à la vie que lui ravit le chasseur, ce prétentieux cruel qui s'absout de sa cruauté parce qu'il a dit, lui, qu'il était le roi de la création? Quel n'est pas le droit de l'encre de servir à autre chose qu'à imprimer des balivernes? Et le droit aussi de ma machine à écrire au respect de mes doigts qui la frappent sans jamais lui faire grâce?

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ Mirabel-Montréal en anglais

Un grand nombre de voyageurs en partance ou en provenance de l'étranger utilisent votre circuit d'autobus Bonaventure-Mirabel. Pendant le trajet entre l'aéroport international de Mirabel et le centre-ville de Montréal qui dure bien 45 minutes le voyageur a le loisir de contempler le paysage sur l'autoroute ou d'écouter un peu de musique. Mais quelle musique? Des chansonnettes américaines de Barbara Streisand, Frank Sinatra, Andy Williams, etc. naturellement. J'ai pu constater en effet à plusieurs reprises que les conducteurs de la CTCUM qui effectuent ce trajet ont une prédilection certaine pour les réseaux anglais de la chaîne MF.

Ainsi la première impression qu'on a en arrivant au Québec ou celle qu'on nous offre lorsqu'on le quitte est

celle d'un bon bain de musique américaine ou anglaise. Peut-être est-ce cela la véritable culture québécoise?

Je ne suis sans doute pas le seul à avoir remarqué cet état de chose et à s'être demandé si le choix d'un poste MF anglophone avait été suggéré par la direction de la CTCUM.

On peut-être que messieurs les conducteurs expriment tous une commune préférence pour les ondes anglaises à Montréal? Mais je doute fortement que le visiteur japonais, français ou allemand aient la chance d'entendre un poste de langue française sur le trajet entre le métro et le Malton Airport de Toronto. Il en coûte de plus moins cher, en temps et en argent, de voyager en anglais à Toronto que de voyager "en anglais" entre Mirabel et Montréal.

Heinz-Dieter Chiba
Montréal le 18 juillet, 1978.

■ Il n'y a pas de limite à la bêtise

simple fait d'avoir fleuri son balcon, d'être évincé des lieux qu'il habite, dépasse tout entendement.

Votre article ne dit pas clairement lequel du trio avocat-concierge-propriétaire. Newly est le plus gentil; je n'ai pas dit "le moins "con".

L'incident "balcon suisse" rappelle à ma mémoire cet autre incident, plus lourd et pesant que stupide et insensé, alors que ce groupe de folkloristes de chez nous, après deux ans de brillants succès tant au Québec, qu'à travers le pays, après avoir eu le privilège de chanter, en 1969, pour le premier ministre du Canada, dans son bureau particulier, la chanson-thème du 50ème anniversaire de la fondation des postes de radio au pays et de lui offrir le disque d'or, et, surtout, après avoir gagné la victoire d'être choisis le groupe de folkloristes pour représenter le Canada à l'exposition internationale d'Osaka, au Japon, en 1970, ce même groupe de folkloristes se retrouvait, l'année suivante, en 1971, dans les rues de Montréal, grâce au mouvement Perspectives-

Jeunesse, subventionné par le gouvernement du Canada, pour chanter, pour nos montréalais et pour nos visiteurs, dans nos rues, les chansons de notre terroir, de notre terroir à nous, et qu'ailleurs, les gendarmes de chez nous les pourchassaient et les empêchaient de jouer et de chanter leurs divertissements publics, les des troubadours, pour la simple raison que la loi montréalaise ne permettait aucun attroupement de plus de trois personnes, sur la place publique.

Il est rudement temps, je crois, pour nous Québécois, d'apprendre une fois pour toutes à dégrossir et peut-être aussi à dégraisser et, au besoin, à foutre à la porte ces genres d'avocat-concierge-propriétaire, et ces gendarmes et aussi ces politiciens vireux d'ailleurs, pour qui la résonance de la matraque vaut plus que le raisonnement de l'intelligence. Ces pauvres d'esprit!

Pointe-Claire
19 juillet 1978

Marc ANGERS, architecte.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société responsable limitée dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont inc. (société par actions) dont le siège social est à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$60 par année, six mois \$33, trois mois \$21. À l'étranger \$65 par année, six mois \$36, trois mois \$24. Édition du samedi \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement sur, par la poste aérienne sur demande. Courrier de l'édition classique (réglementation postale) 30M. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

La déclaration antiterroriste des Sept

par Georges Vigny

Revenons sur le "sommet" des Sept à Bonn. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés ont adopté une déclaration inattendue sur le terrorisme international. L'idée, dit-on, a été avancée par le premier ministre japonais, M. Takeo Fukuda, et c'est le premier ministre du Canada qui l'a mise en forme.

Rares sont les déclarations dont le préambule prometteur finit dans un schéma final aussi bien enlevé mais qui limite l'objet de tout le document à un détail!

Cette déclaration, qui a donné satisfaction à des associations de pilotes de ligne, dont la canadienne et l'américaine, est une "première" du genre, mais comme le président de l'association des pilotes américains l'a souligné, "tout développement" est bienvenu. Ce qui veut dire sans doute que ce texte spécifique n'est pas en lui-même la grande affaire du siècle. Déjà, des le lendemain, la plupart des journaux et des commentateurs n'en avaient retenu que l'aspect "piraterie aérienne".

Pourtant, la proposition principale, posée dans le premier paragraphe, dit: "les chefs d'Etat et de gouvernement, préoccupés par le terrorisme et les prises d'otages, déclarent que leurs gouvernements intensifieront leurs efforts communs pour combattre le terrorisme international".

La piraterie aérienne n'y figure même pas. Il s'agit de terrorisme international et de prises d'otage, et on pense à des illustrations comme les activités des Brigades Rouges en Italie, du Groupe Baader-Meinhof et dérivés en Allemagne fédérale, ou encore à l'Armée Rouge japonaise. Le problème du terrorisme international, surtout dans l'hypothèse où il existerait bien une "Internationale terroriste", est donc abordé de front et dans sa globalité: à "Internationale terroriste", on oppose "Trilatérale antiterroriste". Mais il y a un hic!

Ainsi, sans transition, en chute libre, on passe au deuxième paragraphe: "au cas où un pays refuserait d'extraire ou de poursuivre ceux qui ont détourné un avion et/ou ne rendrait pas tel un avion détourné les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris la résolution commune de faire intervenir immédiatement leurs gouvernements pour arrêter tous les vols de ce pays". Le troisième paragraphe se rapporte strictement - comme complément - au deuxième, pour dire que: "En même temps, leurs gouverne-

ments prendront des mesures pour interdire l'arrivée de tous vols en provenance de ce pays ainsi que tous les vols organisés par les compagnies aériennes de ce pays."

Et c'est tout. Le moins qu'on puisse dire est que le premier paragraphe constitue de la fausse sollicitation par rapport aux deux autres paragraphes. Le problème de la piraterie aérienne est un aspect seulement du terrorisme international: souvent, des détournements d'avion sont effectués par des déséquilibrés, surtout dans les cas nombreux qui se sont produits aux États-Unis; et, de toute façon, la prétention de lutter contre le terrorisme international ne peut être contenue dans la seule lutte contre la piraterie aérienne.

Si un groupe de guérilla urbaine prend des otages et se perd dans la nature en menaçant de les exécuter, que fait-on? Ou est l'avion et quel est le pays à punir? L'assassinat d'Aldo Moro, l'assassinat de Schleier, les sanglantes opérations comme celle de Kyriat Shmona ne se sont pas déroulées dans des avions. Dans le cas du vol d'Air France détourné sur Entebbe, c'est un commando israélien qui a libéré les otages et on ne voit pas très bien quel risque précis courrait Idi Aminé par suite de la déclaration adoptée à Bonn; dans le cas du raid allemand sur Mogadiscio, les autorités locales ont coopéré au succès de l'opération de sauvetage... On peut ainsi allonger la liste de toutes les opérations spectaculaires qui firent récemment la manchette et qui, en aucune manière, ne tombent sous le coup de la fameuse déclaration des Sept.

Non seulement s'est-on livré à un superbe tour de passe-passe en changeant de registre entre terrorisme international et piraterie aérienne mais encore, s'agissant de piraterie aérienne, on s'est simplement payé de mots.

On est dans l'ignorance totale quant à l'application d'une telle généralité, quant aux modalités et quant à l'objectif précis. Si un pays refuse l'extradition et acquitte, au terme d'un procès de complaisance, les auteurs d'un détournement, est-il encore possible de sanctions? Considérera-t-on comme poursuite judiciaire les actions entreprises auprès d'un éventuel "tribunal révolutionnaire" où des membres d'une organisation de résistance "jugent" les commandos d'une organisation affiliée? La question n'est pas abstraite, de tels cas s'étant déjà produits, et aussi bien les Sept que le public en général le savent pertinem-

ment. De même, quelle période alloue-t-on à un pays pour boucler l'enquête et mener à bien les procédures judiciaires attendues?

On croit comprendre, aujourd'hui que les organisations spécialisées dans les opérations de piraterie aérienne se sont détournées généralement vers d'autres types d'actions, que peu de cas tomberont sous le coup de la déclaration des Sept. Même le nombre de pays naguère considérés comme "sanctuaires" de pirates aériens a baissé au point qu'il n'existe plus que deux seuls, l'Algérie et la Libye. Et encore, dans le cas de l'Algérie, on doit apporter des nuances: les autorités d'Alger, même quand elles refusent l'extradition, connaissent des moyens propres à décourager l'afflux d'avions détournés dans leur ciel... Cuba, qui naguère était la destination favorite de détournements d'avions américains, a fermé son ciel à de tels importations et réglemente les modalités de rétrocession d'avions et de rançon avec les États-Unis. Faut-il en conclure que c'est pratiquement la seule Libye qui est dans le collimateur des Sept plus grandes puissances industrielles du monde?

Victimes de leur hâte d'aboutir au plus grand nombre de points d'accords possibles, les Sept ont fait un pas de clerc. La déclaration dans laquelle plusieurs commentateurs ont vu une volonté de mise en quarantaine des pays-refuge de terroristes est tellement vague qu'elle fait penser à un épouvantail planté au fond d'un champ qui n'impressionne même pas les oiseaux.

Mais le meilleur est encore dans les déclarations publiques qui ont entouré la mise sur orbite de ce document: l'engagement ne lie pas que les Sept, mais, bien au contraire, il est souhaité que d'autres pays souscrivent à cette volonté de mise en quarantaine de détournements d'avions; ce qui est déjà en cours.

Et c'est là que cette initiative hâtive risque d'avoir son dramatique effet "boomerang". Ainsi, quelques

jours avant le "sommet" de Bonn, la Bulgarie, avec l'assentiment de Moscou, a coopéré avec l'Allemagne fédérale dans la lutte aux éléments terroristes menée par Bonn. Plus tôt encore, c'est Belgrade qui s'est volontairement prêtée à une collaboration antiterroriste, dont l'Allemagne fédérale a tout lieu de se féliciter. Enfin, la veille même de la déclaration des Sept sur le terrorisme international, on donnait à entendre de source bien informée que M. Brejnev lui-même était bien disposé quant à une participation soviétique à la lutte contre le terrorisme. Et voici donc les Sept, liés par un texte pratiquement inopérant mais qui les engage officiellement à la face du monde, empêtrés dans la trouvaille du siècle: si l'objectif inavoué était de faire peur à la Libye et à l'Algérie, une éventuelle participation soviétique transforme fondamentalement la nature de l'opération!

Dans sa formulation globale, le texte ne laisse place à aucune forme d'exception. De ce fait, un constatatoire soviétique ou toute victime de la répression d'un régime totalitaire qui viendrait demander le droit d'asile en Allemagne ou en Scandinavie — là encore, il y a eu de nombreux précédents — tomberait immédiatement sous le coup de la déclaration anti-terroriste des Sept. Sans souscrire à un tel document, l'Union soviétique ne se gêne pas déjà pour réclamer l'extradition de tels éléments perçus comme de simples criminels, et on imagine avec quelle insistance elle se prévaudrait d'un tel document!

On ne peut imaginer qu'un sélection des signataires futurs car le document ne serait plus "anti-terrorisme international" mais une nouvelle arme entre les mains des seuls pays industrialisés.

Cette déclaration anti-terrorisme est au fond un indice que, dans leur longue marche vers la cohésion, les Sept ont commencé par faire cause commune pour vaincre prioritairement leur propre peur.

LETTRES AU DEVOIR

■ Lorsqu'on cherche la petite bête!

L'article de Christiane Berthiaume "Plus ça va, plus la haine monte" est significatif. Il fait partie de la mode qui consiste à chercher l'utopie à la loupe - un point faible de la politique israélienne et le sort de son contexte. Cet article s'encadre bien dans l'attitude de la presse québécoise signée l'Agence France Presse et des titres d'articles encore bien plus biaisés.

"Israël refuse", "intransigence israélienne", "Sadate espère que les négociations de paix aboutiront", etc... Tels sont les titres dont abonde aussi - votre journal. Et pourtant qui a décidé de rompre les négociations à Jérusalem? Qui fait alternativement des menaces de guerre alternatives à des promesses de paix dans une fantasia sans pareille? De peur de discréditer M. Sadate, l'On y va de toute sa fureur contre M. Begin, à tort et à travers.

Quant à Christiane Berthiaume, il serait temps qu'elle apprenne que

l'air conditionné est une invention récente et qu'il y a des siècles que l'on vit dans la chaleur, et de façon fort supportable, au Moyen-Orient. Qu'elle apprenne qu'en dehors d'une personne interviewée, il existe des dizaines de milliers d'arabes de Cisjordanie qui travaillent tous les jours avec les Israéliens et qu'il s'établit des rapports quotidiens entre eux, chose impensable il y a de cela une décennie. C'est dans l'évolution de ces rapports qu'il faut considérer les perspectives de paix future.

L'héroïne de la presse occidentale Raymond Tawil approuve le massacre de femmes et d'enfants? Qu'importe! La paix se fera sans elle... et sans la myopie de bon nombre de journalistes.

Albert DERHEM

Montréal,
le 18 juillet 1978

Voici le texte intégral de la déclaration sur la piraterie aérienne:

"Les chefs d'Etat et de gouvernement, préoccupés par le terrorisme et les prises d'otages, déclarent que leurs gouvernements intensifieront leurs efforts communs pour combattre le terrorisme international. A cette fin, au cas où un pays refuserait d'extraire ou de poursuivre ceux qui ont détourné un avion, et/ou ne rendrait pas un avion détourné, les chefs d'Etat et

de gouvernement ont pris la résolution commune de faire intervenir immédiatement leurs gouvernements pour arrêter tous les vols de ce pays. En même temps, leurs gouvernements prendront des mesures pour interdire l'arrivée de tous vols en provenance de ce pays, ainsi que tous les vols organisés par les compagnies aériennes de ce pays.

"Ils souhaitent instamment que d'autres gouvernements se rallient à cet engagement."

Sionisme et apartheid: un même racisme

par
Abdelkader Benabdallah

En marge du colloque sur le racisme organisé par l'UNESCO, M. Abdelkader Benabdallah, représentant de la Fédération canado-arabe au Québec, nous fait parvenir ce texte.

"Nous appelons tous les démocrates, les anti-racistes et les amis de la paix, à considérer avec la plus grande attention la coopération stratégique entre Israël et l'Afrique du Sud, à la dénoncer, à tout mettre en oeuvre pour la faire échouer, et à s'opposer fermement à toute mesure de soutien aux racistes des deux pays."

Cet appel lancé en avril, 1976 par le mouvement noir sud-africain anti-apartheid, l'African National Congress (ANC), a trouvé un grand écho auprès des pays du tiers monde; lesquels ont déjà dénoncé l'"alliance raciste israélo-sud-africaine" et ont considéré que le sionisme constitue, comme l'apartheid, une idéologie raciste.

En Occident, où les médias sont encore presque entièrement contrôlés par les sionistes, la solidarité anti-apartheid avec les Noirs sud-africains se manifeste avec lenteur. Quant au sionisme, sa démythification, ici en Occident, se fait avec un lentement encore plus désolant. C'est ce qui explique le "décalage politique" entre l'Occident et le tiers monde.

Mais le monde arabe est aussi respon-

sable de cette absence d'information destinée à montrer clairement à l'opinion occidentale en quoi le sionisme est une idéologie raciste. La tâche est certes difficile mais faisable à condition d'y mettre le prix et l'effort.

Face aux graves carences en matière d'information sur ce sujet, qu'il me soit permis d'apporter quelques faits essentiels prouvant que le sionisme et l'apartheid constituent une même idéologie raciste aboutissant à des pratiques discriminatoires identiques.

Plus que par des liens d'ordre économique, politique et militaire (LE DEVOIR du 15 mai 1978, P. 5), Israël et l'Afrique du Sud semblent être unis par une idéologie commune: le racisme. Comme l'apartheid, le sionisme porte en lui les germes du racisme; comme l'Afrique du Sud, Israël pratique la ségrégation à l'égard de certaines populations (arabes, noirs, juifs orientaux, chrétiens, etc.).

La nature raciste du sionisme s'exprime essentiellement par deux notions racistes: la notion de "pureté de la race juive" (identique à celle formulée par l'apartheid à propos de la "pureté de la race blanche") et la notion de "supériorité de la race juive" (dans le régime d'apartheid il est question de "supériorité de la race blanche"). Enfin le sionisme et l'apartheid s'ingénient tous deux à justifier leur idéologie raciste par une "utilisation" grotesque et malhonnête des Écritures saintes, plus précisément de l'Ancien Testament.

La notion de "pureté de la race juive", dans le sionisme, semble avoir été empruntée aux théories nazies. Et c'est en se référant à ces théories que l'Etat sioniste tente de définir qui est juif.

L'écrivain juif, Nathan Weinstock, dans son livre *Sionisme contre Israël*, souligne ce problème de définition du mot juif en Israël. Problème qui, écrit-il, "n'a pas fini d'engendrer des paradoxes".

"Au lendemain de la création de l'Etat d'Israël, poursuit-il, le Grand Rabbinat israélien entreprit l'inquisition minutieuse de l'ascendance "ethnique" qu'il estime nécessaire pour apprécier la "juïté" des juifs des Indes, alors que de pareilles exigences n'ont jamais été formulées pour d'autres communautés juives occidentales. Il a fallu plusieurs graves spectacles de cette communauté qui exigeait, à défaut de l'abolition de la discrimination raciale, le retour dans son pays natal, pour que le parlement israélien affirme, le 18 août 1964, l'égalité des juifs des Indes avec les autres juifs et fasse appel au Grand Rabbin pour qu'il annule les mesures discriminatoires prises à leur égard. Le cas des juifs Falasha éthiopiens (juifs à peau sombre, eux aussi) dont l'immigration n'est pas souhaitée par les autorités israéliennes, paraît analogue". (1)

En juillet 1963, le Parlement israélien, revenant encore sur la définition du mot juif, invoqua "la pureté de la race". Haïm Cohen, juge à la Cour suprême, s'écria, à cette occasion, que "l'amère ironie du sort a voulu que les mêmes théories biologiques et racistes propagées par les nazis et qui ont inspiré les infamantes lois de Nuremberg, servent de base à la définition officielle de la judaïcité au sein de l'Etat d'Israël". (2)

Ce désir de préserver la "pureté de la race juive" a donné naissance aux lois sur l'état-civil en Israël: lois qui empêchent,

comme en Afrique du sud, les "mariages mixtes", lois qui interdisent la citoyenneté israélienne aux juifs nés d'une mère autre que juive.

En 1970, la Cour suprême de Jérusalem a été appelée à stipuler sur la question de savoir: qui est "juif". Le juge Agranat, ne craignant pas de prendre à son compte la définition du juif donnée par les nazis, crut bon de souligner que la différence avec la théorie nazie ne réside, au fond, que dans le fait que "la théorie nazie réclamait l'extermination des autres races", alors que la théorie sioniste "ne demande que la préservation de la pureté de la race".

Mais n'était-ce pas au nom même de la "pureté de la race" aryenne que les nazis avaient voulu supprimer du globe la communauté juive?

Cette "dégénérescence morale et idéologique" est d'autant plus grave que le concept de "supériorité raciale du juif" est inculqué très tôt aux écoliers israéliens.

Dans les programmes scolaires, le livre de Yehuda Halevi, *Sefer Ha-Kuzari*, écrit au XIème siècle, constitue une lecture obligatoire pour les élèves des lycées. Ce bréviaire du racisme sioniste comprend une introduction (écrite pour l'édition diffusée par le ministère de l'éducation nationale) où il est dit que "La race du peuple d'Israël est supérieure à toutes les autres races, car elle est constituée par l'élection des meilleurs de chaque génération". Les nazis n'enseignaient-ils pas eux aussi la supériorité des Aryens sur toutes les autres races?

Ainsi, les dirigeants israéliens inculquent à l'école même les notions racistes du sionisme, à l'exemple de leurs prédécesseurs nazis et de leurs alliés ségrégationnistes sud-africains.

En fait, la conception sioniste du "peuple élu par Dieu", non seulement coïncide avec la théorie raciste nazie, mais aboutit également à des conséquences analogues.

En effet, Israël est, avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie, l'un des trois seuls pays au monde où la ségrégation raciale est aujourd'hui institutionnalisée.

Au niveau de la législation israélienne, les mesures ségrégationnistes s'expriment à travers deux lois fondamentales de l'Etat d'Israël: la "Loi de Retour" et la "Loi sur la Nationalité".

La "Loi de Retour" reconnaît d'office la nationalité israélienne à tout juif (excepté aux "juifs de couleur") qui vient dans le pays comme immigrant, alors qu'elle la refuse aux réfugiés palestiniens.

La "Loi sur la Nationalité" établit une discrimination entre Juifs et Arabes (en Afrique du Sud, la discrimination se fait entre Blancs et Non-Blancs). Les Palestiniens arabes, face aux lois propres à Israël qui leurs sont imposées, ne peuvent pratiquement obtenir la nationalité israélienne s'ils parviennent à revenir dans leurs pays.

Un exemple: les cartes d'identité israéliennes contiennent une rubrique relative à l'appartenance ethnique (Leumim). En 1968, le cas du lieutenant-commandant Benjamin Shavit, juif, qui exigeait que ses enfants soient inscrits comme Juifs en dépit de l'avis contraire du rabbinat (leur mère était protestante) fut débattu à la Cour suprême.

D'autres lois ségrégationnistes interdisent aux non-juifs, et plus particulièrement aux Arabes, la propriété - ou même la location immobilière. Toutes les villes israéliennes dites "de développement" sont interdites aux non-juifs, c'est-à-dire aux Arabes palestiniens.

Au niveau de l'enseignement, aucune comparaison ne peut être faite entre les moyens donnés par le gouvernement israélien pour la scolarisation des juifs et ceux accordés pour la scolarisation des Arabes palestiniens.

Les écoles mises à la disposition des écoliers arabes sont rares, mal équipées et n'ont souvent pas d'enseignants compétents.

De plus, les rares étudiants palestiniens sortis des universités israéliennes ne trouvent souvent pas d'emploi dans le pays. Uri Lubrani, ancien conseiller aux Affaires arabes auprès du premier ministre israélien Ben Gourion, expliqua les raisons de cette politique ségrégationniste. Il souligna, en 1961, que "s'il n'y avait pas d'écoliers palestiniens, la situation serait meilleure et plus stable. Si les Arabes, disait-il, restaient tailleurs de bois, il serait plus facile pour nous de les contrôler". (3)

Un écrivain palestinien nous rapporte d'autre part que "le niveau de l'enseignement dans les écoles arabes en Israël est très bas, non seulement par rapport à l'enseignement juif de ce pays, mais par rapport à l'enseignement actuel dans tous les pays du Moyen-Orient". (4)

La vie littéraire d'Israël ne semble, elle aussi, guère épargnée par le virus du racisme. Dénonçant la ségrégation régnant au sein du Pen-Club en Israël, des écrivains arabes israéliens ont adressé une lettre aux participants du 39ème Congrès international du Pen-Club, réuni en Israël, en décembre 1974. Dans cette lettre, il est dit notamment que "l'Association des Ecrivains israéliens... est basée sur des concepts raciaux. Elle a rejeté le principe de l'affiliation des écrivains israéliens d'origine arabe, et a confirmé cette attitude lors de sa convention: c'est là un fait qui, à lui seul, peut donner une idée du climat spirituel qui règne dans ce pays". (5)

La ségrégation se manifeste aussi sur le plan de la santé et de l'hygiène en Israël: les services médicaux accordés aux Arabes sont, de loin, inférieurs à ceux accordés aux Juifs. Les dispensaires, les médecins et les infirmiers mis au service de la population arabe sont très peu nombreux. Cette insuffisance semble être à l'origine

de la très forte mortalité infantile parmi cette population arabe d'Israël. (6) Une telle ségrégation criminelle au niveau médical a même fait l'objet de vives dénonciations de la part d'Israéliens. La Ligue israélienne des Droits de l'Homme, a déjà lancé une vaste campagne d'information sur l'existence d'un "apartheid israélien sur le plan médical". Selon cette même Ligue:

"L'hôpital maternité Beth-Valdot, de Nahariya, a été, en 1973, divisé en deux sections, selon des principes raciaux: La première étant réservée aux femmes et aux enfants juifs, exclusivement, et l'autre aux femmes arabes et à leurs enfants". (7)

Comme en Afrique du Sud aussi, la discrimination légale se manifeste au niveau des salaires et de l'emploi: En 1952, l'ouvrier arabe (non-qualifié) percevait, par exemple, une livre israélienne pour le travail d'une journée de travail dans les services de travaux publics (services d'état), alors que l'ouvrier juif recevait, pour le même travail, 2,63 livres israéliennes. Répondant à une question soulevée au Parlement israélien, le 28 janvier 1952, le ministre de l'Éducation reconnut que l'instituteur juif célibataire titulaire du diplôme de l'Ecole normale, recevait 59 livres israéliennes par mois, alors que son homologue arabe, détenteur du même diplôme, en recevait 41. (8)

En 1964, l'écrivain juif, Aharon Kahen, reconnaît dans son livre *Israël et le monde arabe* (p. 530) que: "Le salaire des ouvriers arabes était inférieur et n'égale jamais celui des juifs, même si l'Arabe accomplissait le même travail. En pratique, devait-il ajouter, plusieurs domaines restent fermés à l'ouvrier et au fonctionnaire arabe". (8)

Cela ne rappelle-t-il pas étrangement la discrimination contre les Noirs au niveau des salaires et de l'emploi dans le pays de l'apartheid? (Voir article sur Soweto dans LE DEVOIR du 3 juillet 1978, p. 5). Et c'est sans doute pour cette raison que le premier ministre sud-africain Verwoerd, grand admirateur d'Israël, fit observer en 1961 que: "Les juifs ont pris le territoire de la Palestine aux Arabes qui y vivaient depuis toujours... En cela, dit-il, je les approuve. Israël est, comme l'Afrique du Sud, un Etat d'apartheid". (10)

Le Dr Shahak, président de la Ligue israélienne des Droits de l'Homme, reconnaît de son côté que "l'Etat d'Israël est un Etat où des gens sont victimes de discrimination de façon permanente et légale, dans des domaines essentiels à la vie, uniquement à cause de leur origine". Il affirme que "cette discrimination a sa source dans le sionisme et s'exerce aujourd'hui essentiellement en coopération avec certaines institutions sionistes".

Faut-il, dès lors, s'étonner que de tout temps de nombreux Juifs se soient opposés au sionisme, considérant que cette idéologie constitue une "insulte" pour le Judaïsme?

Certes, le sionisme et l'apartheid constituent une même idéologie raciste. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur la définition de l'apartheid, ainsi que sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme que l'Assemblée générale des Nations-Unies adopta, le 10 novembre 1975, la courageuse résolution dénonçant le sionisme comme "une forme de racisme et de discrimination raciale".

Mais il reste, aujourd'hui, une grande lacune à combler: "appliquer au sionisme et donc à Israël les sanctions prises à l'encontre de l'apartheid sud-africain".

Ces deux pays étant dotés de systèmes politiques, sinon identiques du moins analogues, méritent des sanctions analogues. La solidarité avec les mouvements de lutte contre les régimes ségrégationnistes ne saurait être restrictive.

(1) Weinstock (Nathan), *Sionisme contre Israël*, Edit. Maspéro, Paris, 1969, p. 319.

(2) Ibid.

(3) Haaretz, quotidien israélien, 4 février 1961.

(4) Jirjis (Sabri), *Les Arabes en Israël*, Centre de Recherche de l'O.L.P., Beyrouth, 1969, pp. 256-257.

(5) Cité dans Eurabia, no. 32, janvier 1975, Paris.

(6) Jirjis (Sabri), op. cité pp. 290-291.

(7) Eurabia (Paris), avril 1973.

(8) Jirjis (Sabri), op. cité, pp. 280-281.

(9) Idem.

(10) Rand Daily Mail, Afrique-du-Sud, 23 nov. 1961.

DOCUMENT

Lettre d'appuis aux évêques du Québec

Nous, soussignées, femmes de la majorité silencieuse, appuyons la déclaration des évêques du Québec, faite par leur porte-parole, le Cardinal Maurice Roy, et adressée au premier ministre René Lévesque au sujet de l'avortement.

Nous répondons à notre tour aux récentes publications parues dans les journaux dont les critiques agressives vis-à-vis des évêques nous ont paru regrettables.

La question de l'avortement provoqué est une question qui ne peut en aucun cas se régler par un sondage ou un référendum. D'autre part, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, n'a-t-il aucun scrupule à recevoir de l'argent d'Ottawa, pour faire appliquer une loi fédérale destinée à tuer les petits Québécois?

Contrairement à ce qu'essaient d'insinuer toutes ces femmes soi-disant "libérées", dont celles du RAIF (voir communiqué du DEVOIR du 8-7-1978), les évêques se mêlent précisément de ce qui les regarde, comme nous tous d'ailleurs, catholiques ou pas, en rappelant dans leur lettre, le respect de la vie, même embryonnaire mais réelle. Ces femmes utilisent mal à propos leur hargne vis-à-vis des évêques, et nous ne voyons pas pourquoi, étant célibataires, ils n'auraient pas le droit de s'élever contre l'avortement provoqué. C'est un peu comme si quelqu'un reprochait à son médecin de vouloir lutter de toutes ses forces contre

la tuberculose, alors que ce médecin n'est pas tuberculeux lui-même...

N'oublions pas que l'avortement, bien plus pour le foetus que pour la femme, est une question de vie ou de mort. Quelle que soit l'option politique d'un Etat, l'Eglise a le devoir et le droit de nous rappeler la loi naturelle qui est un appel à tout homme et à toute femme, à respecter la vie de l'enfant non encore né.

En cela, nous, mères et femmes chrétiennes de la majorité silencieuse, nous félicitons le Cardinal Maurice Roy, parlant au nom des évêques du Québec, pour s'être manifesté de nouveau dans ce débat si douloureux de l'avortement.

Si la position des évêques catholiques

est basée sur la loi divine et la morale naturelle, nous, en tant que femmes, voulons affirmer que notre opposition à l'avortement est fondée en plus sur l'amour de la vie, soit l'amour de l'enfant: le plus faible parmi les humains, le plus beau, le plus digne de respect, quel qu'il soit. Et qu'on ne vienne pas nous parler de ces cas malheureux où des mères détestent leur enfant et le brutalisent, voire même le tuent. L'avortement n'est pas une solution, soi-disant pour éviter ces cas dans le futur, car ces mères indignes sont bien plus à plaindre. Ce qu'il faut faire, et ici l'Etat a un rôle à jouer, c'est de soigner ces femmes déséquilibrées et malades, et de s'occuper activement de ces pauvres petits mal aimés, et non pas de tuer les foetus. Nous considérons également que la haine de l'enfant chez ces quelques femmes soi-disant évoluées, quelle que soit la condition sociale où elles se trouvent, est une maladie affreuse de notre époque et qui nous dévalorise en tant que femme.

Nous sommes faites pour la vie et pour l'amour: voilà notre fierté et notre bonheur. Femmes du Québec, ne nous laissons pas impressionner par ces oiseaux de malheur, qui veulent semer la mort, c'est-à-dire l'avortement, car l'intolérable misère des femmes, c'est de tuer son enfant. Ont signé cette lettre:

G. Laret, Québec
Lynn Breton, Bernières
Monique Robertson, Québec
Madeleine Germain, Ste-Foy
Mme Andre Lecours, Ste-Foy
Suzanne Vandal, Limoilou
Mme Roger Tremblay, Québec
France Payer, Orsainville
Marie-Blanche Bolduc, Québec
Mme P.E. Guay, Ste-Foy
Mme Rosaire Beaumont, Ste-Foy
Mme Aime Pettier, Ste-Foy
Marguerite Savard, Québec
Mlle Cecile Savard, Québec
Eva Dery, Québec
Mme W.J. McBriarty, Québec
Suzanne Bernier, Québec
A. Lacasse
Laura Savard

TEMOIGNAGE

Planification familiale et avortement

par
Jules Gilbert

Médecin à la retraite, l'auteur a été directeur des études à l'Ecole d'hygiène publique de l'Université de Montréal durant plus de 20 ans. Il a été omnipraticien dans les hôpitaux de Montréal durant 11 ans.

Ces jours derniers, sous la signature de leur président, les évêques catholiques du Québec ont adressé au premier ministre de la province une lettre collective lui exprimant leur opposition à "l'avortement thérapeutique", comme article du programme appliqué dans les cliniques de planification familiale établies par le ministère des Affaires sociales. Ils ont présenté tous les arguments pertinents, de leur point de vue, allant de la foi à la survie de la nation canadienne-française. Le

DEVOIR a reproduit cette lettre textuellement. Il appartient évidemment au premier ministre d'y répondre, mais toute lettre ouverte s'offre au débat public et nous nous permettons de proposer aux lecteurs quelques réflexions sur le sujet.

La lettre parle de l'avortement thérapeutique comme s'il s'agissait de "l'avortement sur demande". Or, ce sont là deux choses très différentes, qui appellent des distinctions que nous offrons à la lumière de notions médicales passablement vieillottes, mais rajeunies avec un grain de sens commun en guise d'assaisonnement. Pour ce qui est de l'avortement sur demande: si une fille trouve sa grossesse inopinée quelque peu encombrante et qu'elle décide de s'en débarrasser, elle se rend coupable d'infanticide, conjointement avec son "exécuteur des hautes oeuvres", ne fût-ce qu'en vertu de la morale naturelle, et n'y eût-il ni religion ni évêques. L'âge de la grossesse est une donnée purement quantitative qui ne change rien au principe en cause.

L'avortement thérapeutique est tout autre chose: en effet, il est des femmes

chez qui la grossesse provoque une intoxication grave qui menace la vie de la mère et, conséquemment, compromet irrémédiablement celle de son foetus, ce qui peut obliger à terminer la grossesse. D'autres fois, ce sont des hémorragies qui peuvent exiger un curetage. Ce foetus de quelques semaines est-il déjà mort? Est-il encore vivant? On ne peut trancher un tel doute avec la certitude de la foi et celle-ci, semble-t-il, peut céder le pas à la raison éclairée par la science. Comme on le sait, la décision à prendre dans chaque cas relève de la compétence d'un comité médical ad hoc.

Ces réflexions ne font pas entendre la voix de Rome; elles ne cherchent qu'à éclairer un aspect bien particulier de la soi-disant planification familiale; si nos dirigeants y trouvent quelque intérêt, libre à eux de s'en inspirer, tenant compte que nous parlons de quelque chose que nous ne connaissons guère mieux qu'un évêque - ce qui n'est pas peu dire -, mais si un obstétricien certifié nous contredit sur des données médicales, nous nous inclinons.

Claude DE MESTRAL

Montréal, le 16 juillet 1978

■ L'affichage au Québec

M. le directeur,

Je traverse assez souvent la frontière Ontario-Québec pour observer qu'encore une fois la belle province, résistant peut-être aux initiatives du fédéral, accuse un retard inadmissible dans l'affichage en système international des panneaux de distance le long des routes, alors qu'elle met beaucoup moins de temps à singer les

"Français de France" (pour faire parade de sa souveraineté et d'indépendance culturelles) en affichant "ORTO", "INRS", "ENAP" et autres du même acabit ou encore le nom de l'éventuelle création du "Musée des arts et des traditions populaires".

Daniel JUTRAS

Ottawa, le 12 juillet 1978.

LETTRES AU DEVOIR

■ L'étude de la philosophie

En ces temps où Québec a son ministère des Loisirs, et où le ministère de l'Éducation semble remettre en question l'étude de la philosophie dans les CEGEPS, il est réconfortant de lire le texte de M.P. Inchausti, directeur des services pédagogiques au Vieux Montréal (LE DEVOIR, 10 juil. 78) Par "Loisirs" on entend trop généralement récréation, divertissement, alors que le mot, dans son origine grecque voulait dire ÉTUDE. La classe athénienne était privilégiée, certes, mais elle ne songeait point à se divertir, mais bien à étudier — témoins les oeuvres de Platon, les Discours et Dialogues de Socrate. Et ces discuteurs, avides de vérité, ne sa gargaient point de discours, de propositions abstraites: ils avaient été formés par ceux qui avaient détendu par leurs vies la liberté grecque à Marathon,

les Thermopyles, etc....

Au Québec, comme dans le reste du monde du reste, nous sommes en crise, en période de reconstruction, ce qui demande une pensée ne se trouvant jamais en terrain clos, en cellule, gérée par des édits proclamant que telle ou telle question ne peut être posée. C'est ce qui arriva en Égypte, dominée par ses prêtres: son passé est caractérisé par des tombes! En Grèce, par contre, l'esprit de recherche, qui provoqua le remarquable épanouissement du 5e. s. av. J.C. ce furent l'agora, la place publique et le théâtre, qui donnèrent le ton à la civilisation dont nous sommes redevables. Même le Christianisme en bénéficia, comme le récit de Luc quant à la visite des. Paul à Athènes en fait foi: "Pouvons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que tu enseignes?" lui fut-il demandé. Il faut espérer que de



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
 FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1978

CERTIFICATS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (30 CR.)

- Animation
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Coopération
- Criminologie
- Culture et civilisation
- Études québécoises
- Gérontologie
- Information et journalisme
- Loisir
- Nursing communautaire
- Nursing clinique
- Organisation des soins et éducation en nursing
- Publicité
- Récréation
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations publiques
- Sciences de la communication
- Traduction I *
- Traduction II

* Date limite d'admission pour traduction I: 1er août

Pour les enseignants en particulier

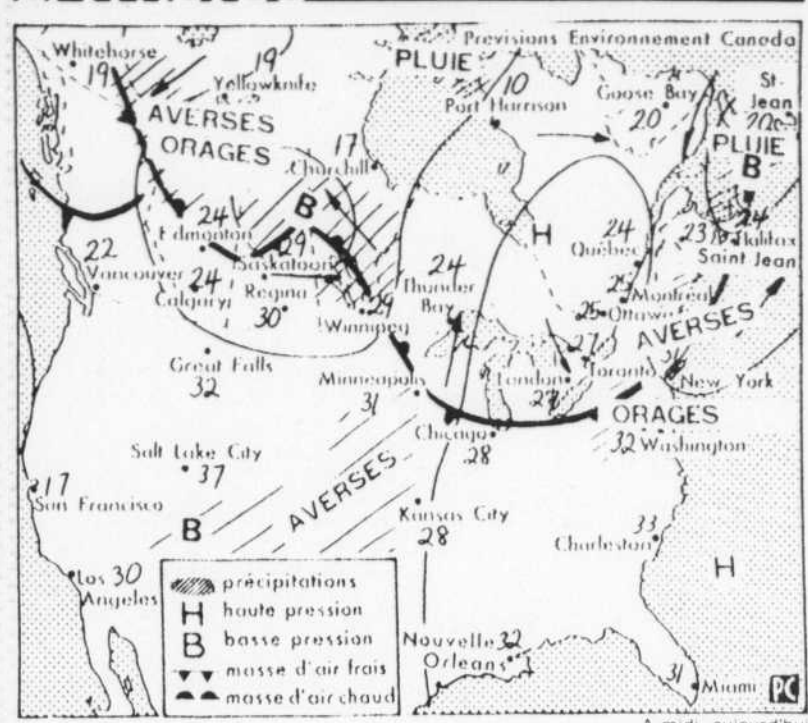
- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Enseignement à l'élémentaire
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde
- Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire

— Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

ADMISSION (nouveaux étudiants): jusqu'au 4 août
INSCRIPTION (anciens étudiants): jusqu'au 11 août

Renseignements:
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090

LA MÉTÉO



Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau et nord de la Haute Mauricie: ensolleillé. Maximum, 23. Mardi: averse.

Laurentides, Outaouais et Montréal: ensolleillé avec passages nuageux. Maximum, 25. Mardi: ennuagement.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières et sud de la Haute Mauricie:

ensolleillé avec passages nuageux. Maximum, 23 à 25. Mardi: beau.

Saguenay-Lac Saint-Jean, Baie Comeau et Sept-Îles: ensolleillé avec passages nuageux. Maximum, 22. Mardi: beau.

Rimouski et Gaspésie: ensolleillé avec passages nuageux. Maximum, 20. Mardi: beau.

Dans le discours qu'il a consacré principalement à la politique intérieure, le président égyptien a dit: "Si Israël désire la paix, rien ne l'empêche. Le seul c'est Begin lui-même. Il veut à la fois la paix et la terre."

"Nous lui disons oui à la paix, oui aux garanties, oui à la sécurité. Mais nous ne disons rien à la terre, et non, mille fois non, à la souveraineté."

Evouant les conversations qui ont eu lieu au début de la semaine en Grande-Bretagne entre les ministres des Affaires étrangères d'Égypte et d'Israël, M. Sadate a souligné qu'elles avaient eu lieu uniquement à l'initiative du président Carter "pour lequel j'ai une vive amitié" laissant nettement entendre qu'Israël devra faire de nouvelles propositions pour que d'autres conversations aient lieu, le président Sadate a déclaré: "Nous restons ouverts à tout nouvel élément".

Il a répété: "Il n'y a pas de problème, sinon l'insistance de Begin à conserver la terre qu'il prétend nécessaire à la sécurité" d'Israël.

Il a affirmé qu'au château de Leeds, M. Moshe Dayan, avait dit à son homologue égyptien Mohammed Ibrahim Kamel, devant le secrétaire d'état Cyrus Vance, que c'étaient les terres que les israéliens voulaient.

La paix, a dit le président égyptien, pourrait être établie en quelques heures, "mais il faut que Begin et Dayan sachent que nous ne sommes pas prêts à abandonner la terre pour la cause de la sécurité d'Israël".

M. Sadate a déclaré qu'il continuerait à rencontrer des représentants du gouvernement ou de l'opposition israéliens, quel que soit le sentiment de M. Begin à cet égard: "Si Begin a été mis en colère par ma rencontre avec Peres (le chef de l'opposition travailliste) et Weizmann (ministre de la Défense) c'est son affaire. Mais si quelqu'un veut me rencontrer, j'accepterai et je suis ouvert à toutes les discussions."

M. Sadate qui a rencontré MM. Peres et Weizmann pendant son séjour en Autriche au début du mois, a ajouté:

"Weizmann n'a rien apporté de nouveau mais nous avons parlé de tout et il y a de profondes différences d'opinion entre lui et Begin."

◆ L'artillerie

situation dans la nuit de vendredi à samedi par le fait que deux soldats de la FAD avaient été blessés par les tirs d'éléments armés postés à Hadeth.

En revanche à Damas chrétiens, la radio syrienne a accusé les libanais de se livrer à des actes de provocation contre les "casques verts" et de connivence avec Israël, de chercher à affaiblir la Syrie. "Il semble que ces bandes criminelles soient résolues à continuer de comploter traîtreusement aux ordres de l'ennemi israélien", a indiqué la radio sans autres détails. Faisant apparemment allusion aux bombardements, elle a ajouté: "La FAD a dû riposter au feu de ces bandes".

En début de journée, M. Pierre Gemayel, chef des phalanges, a accusé hier Damas d'avoir déclenché des "bombardements".

un article assez long à ce sujet dans l'Argus, et qui peut faire l'objet de plusieurs fiches de terminologie. Je ne peux pas, bien sûr, m'étendre dans ce journal sur le problème en détail, car cela prendrait du temps, et ennuierait la grande masse des lecteurs que cela n'intéresse pas. Toutefois, je peux mettre les traducteurs sur la voie.

Sachez qu'une opération de cautionnement fait intervenir trois partenaires: il y a d'abord celui qui accorde la caution, ou se porte caution. La caution peut être: soit une banque, soit un établissement financier, soit une compagnie d'assurances. Le deuxième partenaire est le cautionné, par exemple l'entreprise qui a pris des engagements contractuels (elle doit livrer du matériel ou terminer un ouvrage de construction, ces cas étant très courants en ce moment).

Le troisième partenaire est le bénéficiaire de la caution, donc le client de l'entreprise cautionnée. Jeu à trois, en somme. Le bénéficiaire peut faire intervenir les termes du contrat si l'entreprise cautionnée n'a pu réaliser l'ouvrage, par exemple, ou ne l'a pas terminé comme il était prévu. Dans l'assurance caution, l'organisme ayant accordé la caution peut attaquer (droit de recours) l'entreprise cautionnée. La caution paie le bénéficiaire, mais les sommes qu'elle a versées sont réclamées à l'entreprise cautionnée.

Trois gardiens tués dans une mutinerie

PONTIAC (AFP et AP) — Trois gardiens tués à coups de couteaux et six personnes gravement blessées, trois prisonniers et trois gardiens, tel est le bilan de la mutinerie qui a eu lieu samedi matin au pénitencier de Pontiac, situé dans l'état d'Illinois, à 160 kilomètres au sud de Chicago.

La violente révolte a éclaté vers 6 h 45 au moment où 550 détenus, qui s'approprièrent à quitter une cour de promenade pour être ramenés à leurs cellules, ont attaqué leurs gardiens avec des couteaux de fabrication artisanale et ont mis le feu à trois bâtiments de la prison. Ils devaient rapidement être rejoints par 600 autres prisonniers qui étaient dans l'auditorium du pénitencier lorsque sont survenus les premiers incidents.

Plus de 300 policiers ont été appelés sur les lieux et ont réussi à rétablir l'ordre en faisant usage de gaz lacrymogènes, pendant que de nombreux pompiers maîtrisaient les flammes.

Le gouverneur de l'Illinois, M. James Thompson, a mis la révolte sur le compte de la chaleur (il faisait 35 degrés à l'ombre) et sur celui du surpeuplement de la prison. Construit il y a un siècle, le pénitencier à sécurité maximale de Pontiac devait recevoir entre 600 et 1.200 prisonniers; il en héberge actuellement 2.000.

Il s'agit du deuxième soulèvement dans une prison de l'Illinois en moins d'une semaine. Il y a quatre jours, 400 détenus de Centre correctionnel de Stateville s'étaient révoltés.

ments aveugles" sur les quartiers résidentiels de Beyrouth. De son côté, le quotidien "Le Réveil" (droite) reproche aux Syriens, sans toutefois les citer nommément, de se rendre coupables de "sadisme néo-nazi".

Quant à l'ancien président Camille Chamoun, président du parti national libéral, il a lancé en termes voiles aux "casques verts" syriens un véritable appel à la désobéissance. "Refusez, quels que soient les ordres, de tuer vos frères libanais", a-t-il déclaré, selon la radio phalangiste.

Le chef de la Saika (fedayine d'obédience syrienne), M. Zohair Mohsen, a lancé un sévère avertissement aux milices libanaises. "Si les phalangistes et le parti national libéral ne changent pas d'attitude, il faut s'attendre (...) à une nouvelle explosion plus forte, d'une autre nature", a-t-il déclaré à l'hebdomadaire Monday Morning.

La reprise des bombardements intervenant vingt-quatre heures avant la réunion, autour du président Elias Sarkis, de Mm. Selim Al Hoss et Fouad Boutros, respectivement président du conseil et ministre des affaires étrangères et de la défense. Ceux-ci arrêteront la date à laquelle l'armée libanaise sera déployée dans le sud-Liban.

Beyrouth, M. Al Hoss a confirmé hier que ce déploiement interviendrait prochainement, conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité qui prévoyait aussi le retrait des forces israéliennes du sud-Liban. La veille, les responsables des milices du sud avaient affirmé que leurs hommes s'opposeraient à un semblable déploiement.

Le président du conseil a précisé qu'une décision de principe sur ce point avait été prise fin mai par les présidents Sarkis (Liban) et Assad (Syrie) lors de leur entrevue de Lattaquie. "Toute hésitation à ce sujet de la part de l'Etat libanais risquerait d'entraîner des conséquences imprévisibles", a-t-il déclaré.

A Damas, la situation au Liban et, plus généralement, dans le monde arabe, a été évoquée hier par M. Assad et la direction du front national progressiste, qui regroupe les principaux partis représentés au gouvernement.

Enfin, la Syrie souhaite retirer ses troupes du Liban le plus tôt possible en raison de leur coût d'entretien (70 millions de dollars par mois), a confié M. Halim Khaddam, ministre syrien des affaires étrangères, au premier ministre danois, M. Anker Joergensen.

Selon des sources autorisées danoises, le ministre syrien a fait ces déclarations à son interlocuteur lors de leur entretien de samedi soir.

◆ La guerre

provinciales, qui ont cependant un nombre de tirages plus élevé: 126 pour le Québec, une trentaine pour l'Ontario... Cette année, Loto-Québec prévoit consacrer moins de 17,5 de ses recettes brutes à la gestion et la vente des billets.

En dépit des ventes de \$116 millions de Loto Canada au Québec, la loterie québécoise continue d'augmenter son chiffre des ventes. Les prévisions pour l'année en cours montrent des recettes brutes de \$202 millions et des revenus d'au moins \$80 millions pour M. Parizeau. Ce dernier devait d'ailleurs annoncer la semaine prochaine la ferme intention de Québec de demeurer dans le secteur.

Jusqu'à maintenant, nous avons collaboré avec Loto Canada — DIT M. Lafaille. "Nous n'avons jamais voulu les considérer comme des concurrents. Mais nous allons changer nos produits et, s'il le faut, livrer une guerre sans merci au moyen de la publicité."

Tout le monde sait que ce sont les agences de publicité et les médias d'information qui seront finalement les grands gagnants de la bataille.

Un des facteurs de croissance de Loto-Québec en 1978 aura été le jeu Tictacto dont les dix millions de billets ont été vendus en trois semaines et demi seulement. On prévoyait écoulés les billets de la loterie instantanée en huit semaines.

M. Lafaille a indiqué au DEVOIR l'intention de Loto-Québec de continuer dans ce domaine. On imitera ainsi les loteries américaines qui, à toutes les treize semaines, mettent en vente des billets de loterie instantanée.

◆ Des élèves

Le préfet du collège Charles-Lemoyne, M. Bernard D'Arts, devait effectuer le voyage en Europe à titre de moniteur, le 18 juillet. Il s'est tout simplement refusé à mener des jeunes vers un sort inconnu, même si l'agence Bel-Air disait avoir déjà engagé \$5.000 à titre de réservation de minibus en Europe. M. D'Arts estime qu'il y avait maintenant trop d'inconnues au dossier: il s'agissait de ne pas pouvoir toucher Dominique Bunel ni à Paris ni aux autres étapes du voyage effectuée par le premier groupe.

LE DEVOIR a appris que trois jeunes de Sept-Îles devaient faire partie du voyage de juillet; chacun de ces jeunes risque de perdre \$1.000 déjà déboursés en son nom.

Les billets qui ont été émis, le furent au tarif Noliprix (\$397) et la société Air Canada a promis aux parents d'étudier la

possibilité de rembourser intégralement cette somme, après négociation avec les associations de transporteurs qui exigent normalement la saisie de dépôts si l'annulation du billet ne se fait pas dans les délais prescrits.

Certains des parents ont reproché aux collèges de ne pas les avoir informés sur la portée de la Loi 19 et sur l'obligation que faisait le Québec de canaliser les fonds vers les agences de voyage exclusivement. Dominique Bunel et Step Club International auraient enfreint cette loi du Québec en demandant à certains parents de jeunes voyageurs de faire affaire avec eux plutôt qu'avec l'agence Bel-Air dont la gérante, Patty Henchey, estime s'être acquittée de toutes les obligations découlant des fonds touchés, mais n'avoir aucune prise sur les autres dollars versés à des tiers.

Est-ce pour cette raison que cette semaine, le ministère du Tourisme annonçait, par son directeur des communications, Benoît Roy, que 96 agences de voyages non munies de permis avaient reçu un avis qu'elles devaient, avant le 24 juillet, se munir d'un tel permis ou qu'elles s'exposeraient à des amendes? Step Club International n'était pas inscrit au livre du téléphone mais jusqu'en juin, la correspondance de Step Club avait été confiée à une secrétaire, Diane Levac, remerciée de ses services juste avant que Bunel ne s'envole vers la France.

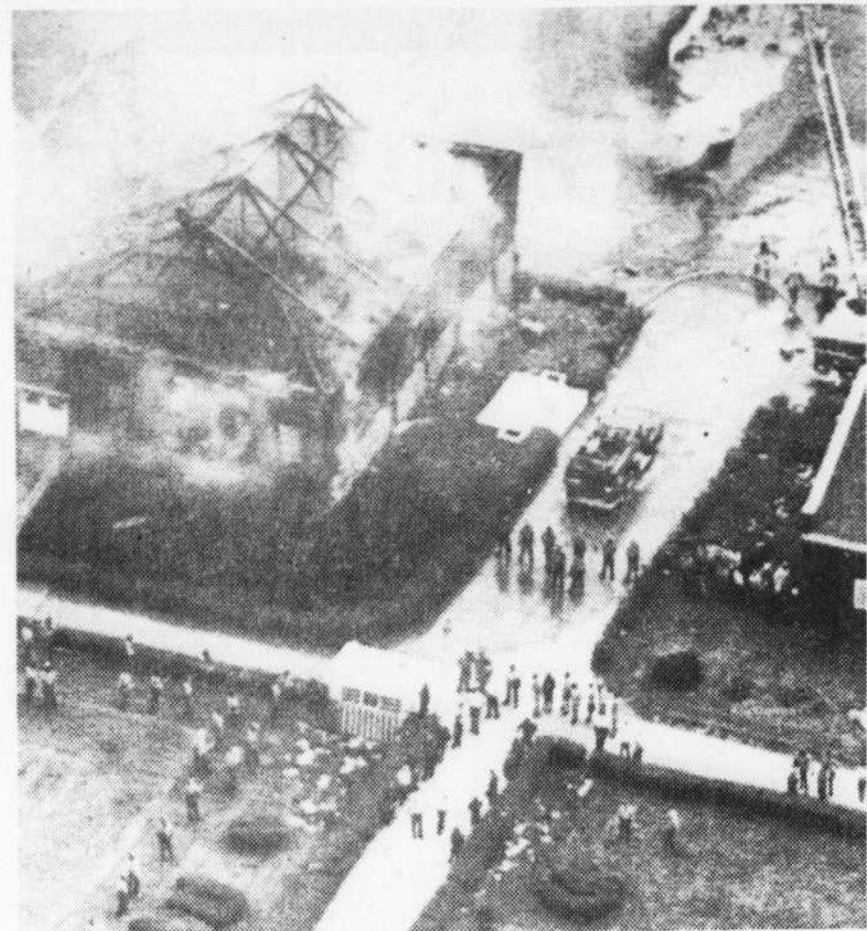
Un incendie endommage le pont Victoria

La circulation, tant ferroviaire qu'automobile, a été interrompue sur le pont Victoria samedi, en raison d'un incendie qui a éclaté sur la voie centrale, réservée aux trains, au cours de la journée.

Tout était cependant rentré dans l'ordre hier, après que des préposés eurent remplacé une cinquantaine de dormants détruits par l'incendie ainsi que des rails tordus par la chaleur. La chaussée entre Saint-Lambert et Montréal, également fermée durant plusieurs heures, a été rouverte hier.

Le feu, qui a provoqué une fumée très dense, demeure de cause inconnue. Il était alimenté par le goudron qui recouvre les dormants afin d'assurer leur longévité. Les pompiers de Saint-Lambert et de Brossard, appelés sur les lieux, ont éprouvé certaines difficultés à atteindre le brasier et ont dû avoir recours à un camion-citerne du service de la voirie de la première municipalité pour en venir à bout.

Il semble que la structure du pont n'ait pas été affectée par cette déflagration mineure.



Policiers et gardiens s'efforcent de reprendre la situation en main, après les violents incidents survenus samedi matin au pénitencier à sécurité maximale de Pontiac, dans l'Illinois. Les pompiers tentent pour leur part de maîtriser les flammes émanant des trois bâtiments mis à feu par les mutins. (Telephoto AP)



Gérald Danis

Décès du journaliste Gérald Danis

Gérald Danis, journaliste, est décédé dans la nuit de samedi à dimanche à sa résidence de Westmount des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de 68 ans et rentrait d'un voyage en Espagne et au Portugal.

Il était l'époux de Lucille Desparois, mieux connue sous le nom de Tante Lucille, écrivain pour enfants.

Musicien, il avait touché l'orgue pendant 10 ans avant d'abandonner cette carrière pour se consacrer entièrement au journalisme. Après avoir collaboré au Jour, fondé par Jean-Charles Harvey, il est entré au service de la maison Poirier et Bessette, qui éditait trois magazines très populaires dans les années 40: "Le Samedi", "La Revue Populaire" et "Le Film".

Gérald Danis assumait la direction de ces magazines avant d'entrer au service du Petit Journal et de Photo Journal en 1951. Il dirigea les pages artistiques du Petit Journal avant d'être nommé secrétaire de la rédaction, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite. Depuis six ans, il rédigeait une

24 juillet

par la PC

1977 — Le président Anouar el Sadate ordonne un cesse-le-feu immédiat aux forces égyptiennes engagées dans des hostilités avec la Libye.

1976 — La sonde américaine Viking I se pose sur Mars, afin d'essayer d'établir si la vie existe sur la planète.

1975 — Fin du programme Apollo, avec le retour sur terre des astronautes américains qui ont procédé à un rendez-vous orbital avec des cosmonautes soviétiques, à bord d'une cabine Soyouz.

1973 — Quatre pirates de l'air, qui avaient détourné un avion japonais le font sauter sur l'aérodrome de Benghazi, Libye, après avoir libéré les 13 occupants, et sont arrêtés.

1969 — De retour de la Lune, où ils ont été les premiers hommes à mettre le pied, les astronautes américains d'Apollo 11 amerrissent dans le Pacifique.

1964 — Le président Nixon repousse la proposition française de conférence, en vue d'une neutralisation de l'Indochine.

1946 — Les Américains procèdent, à Bikini, au premier essai atomique sous-marin.

1704 — Les Anglais s'emparent de Gibraltar au cours de la guerre de succession espagnole.

Il s'agit des 24 juillet: Simon Bolivar, général et homme d'Etat sud-américain (1781-1830); L'écrivain français Alexandre Dumas père (1802-1870); L'auteur dramatique allemand Frank Wedekind (1864-1918); Ernst Bloch, compositeur d'origine suisse (1880-1959).

10% de la population adulte des États-Unis est illettrée

NEW YORK (AFP) — Plus de 10% de la population américaine adulte, soit environ 23 millions de personnes, est pratiquement illettrée, incapable de lire un horaire de chemin de fer ou de remplir une demande d'emploi, selon les estimations des responsables de l'éducation.

Chez les jeunes d'âge scolaire, la proportion est à peine inférieure, ce qui a incité certaines associations de parents, en Californie et à New York en particulier, à attaquer en justice des écoles accusées de ne pas remplir correctement leur mission.

Dans les Lycées de New York, souligne M. Herman Badillo, maire adjoint de la ville, les étudiants savent que "si vous étudiez, vous passez (dans la classe supérieure), si vous n'étudiez pas, vous passez tout de même". "La raison de cette situation ironique, poursuit-il, s'explique par le fait qu'il est considéré socialement mauvais pour un enfant d'être laissé en arrière. En fait je considère pire pour un jeune de 17 ans d'être incapable, à cause de ce système, de lire, d'écrire et de calculer."

Cette situation a incité bon nombre d'éducateurs à réclamer un retour aux vieilles méthodes d'éducation.

Trop de liberté est laissée aux élèves, l'accent n'est pas assez mis par les enseignants sur les matières fondamentales

comme l'écriture, la lecture, les mathématiques, se plaignent-ils.

Des programmes et des fonds spéciaux ont été créés pour inciter les jeunes à la lecture, des téléscripteurs ont même été installés par des agences de presse dans des écoles. Mais peu y a réellement fait. Le nombre élevé d'étudiants illettrés ou pratiquement illettrés n'est pas seulement le fait de l'école, mais aussi de l'environnement social, de la famille, mais aussi d'une société où la télévision a largement plus de succès que les bibliothèques, et où savoir lire et écrire n'est pas vraiment perçu comme indispensable à la vie, constatent les éducateurs.

Les cas d'étudiants d'université qui ont des difficultés à lire correctement ou à écrire ne sont pas rares non plus, il est vrai que les formules d'examen, ou souvent on ne demande pas aux étudiants de rédiger, mais seulement de cocher la réponse qu'ils jugent correcte, n'encouragent pas à composer des phrases logiques. Le système a toutefois l'avantage de pouvoir faire corriger les examens par ordinateur ce qui allège le travail des professeurs.

De 1964 à 1974, le "coût" d'un élève est passé de \$800 à \$1.400 par an, alors que durant la même période, les résultats des tests en mathématiques, expression orale et écrite ont

baissé.

Dans les grandes villes, environ la moitié des chômeurs de 16 à 21 ans sont virtuellement illettrés. La Race et la situation familiale restent des facteurs importants. Un jeune Noir a cinq fois plus de chances qu'un blanc de rencontrer des difficultés à lire et écrire, et l'enfant d'une famille à faible revenu est le plus susceptible de subir ces mêmes difficultés.

Jusqu'à présent, peu d'états ont suivi l'exemple de la Floride qui a mis sur pied un programme de 10 millions de dollars destiné aux élèves du secondaire qui n'ont pas réussi

leurs tests de lecture et de calcul. Dans les écoles de Floride, 40% des élèves n'ont pu, lors des tests de 1977 réussir des opérations simples de comparaison de prix de marchandises.

Environ 80 milliards de dollars ont été alloués au budget de l'éducation en 1977. Les menaces de réduction des budgets des états, à la suite de la révolte des contribuables Californiens risquent à l'avenir de réduire les fonds consacrés à l'éducation et aux programmes spéciaux pour défavorisés, alors que le nombre des élèves et des étudiants ne cesse d'augmenter.

Skylab donne du souci à la NASA

HOUSTON (Reuter) — Les techniciens de la NASA, l'agence spatiale américaine, ont des ennuis avec la station orbitale "Skylab", dont l'orbite décline plus rapidement que prévu et qui pourrait, craignent-ils, venir s'écraser sur la terre vers le milieu de l'an prochain.

L'envoi d'une mission dans l'espace pour remettre les choses en ordre est prévu mais la NASA voudrait pouvoir disposer d'un délai suffisant avant d'effectuer cette opération.

Afin de retarder le processus de décrochage de l'orbite, les techniciens américains ont décidé jeudi de modifier celle-ci.

Une déperdition anormale d'énergie a été notée dans le système de contrôle, commandant l'orientation des panneaux solaires, qui a dû être coupée.

La NASA espère pouvoir envoyer cet automne à bord d'une navette spatiale un équipage chargé de fixer à Skylab un propulseur auxiliaire.

AU FIL DES MOTS

La caution de marchés

par Louis-Paul Béguin

Selon le sens et le domaine du contexte, le mot anglais "bond" peut être traduit de bien des façons: obligation, engagement, contrat, lien, caution, cautionnement, garantie, sûreté, etc.

Depuis quelque temps, de nombreux lecteurs me téléphonent ou m'écrivent pour me demander le sens de "bond" en assurances, et surtout pour ce qui concerne la construction. Il s'agit de caution, opération de banque et d'assurance.

Il est bon d'étudier, pour bien comprendre, cette acception de bond qui donne du fil à retordre aux traducteurs, le mot étant un mot à tout faire en anglais. On parle en français des cautions de marchés. J'ai trouvé

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



Les gares en péril

L'évolution du transport des personnes par rail fait craindre pour la sauvegarde des gares au Québec.

En un an environ, des groupes de citoyens de plus en plus nombreux ont sollicité l'intervention de la Direction générale du patrimoine afin de les préserver par un classement ou une reconnaissance. Au rythme où les requêtes d'intervention parviennent au ministère des Affaires culturelles, les fonctionnaires commencent à penser à une importante opération d'inventaire et d'évaluation.

On a sollicité l'intervention du ministère des Affaires culturelles dans une douzaine de cas. Le ministre a donné avis de son intention de classer dans trois cas: à Saint-Jérôme et à Temiscaming (CP) et à Acton Vale (CN). La Direction générale du patrimoine aurait aussi sous examen le cas de la gare Windsor à Montréal.

Un inventaire effectué par le gouvernement canadien il y a quelques années indiquait qu'il se trouvait environ 400 gares et bâtiments de chemins de fer au Québec. On estime, aujourd'hui, qu'il en reste peut-être la moitié seulement.

On ne connaît pas à VIA RAIL, nouvelle compagnie de la couronne fédérale vouée au transport des personnes, une politique bien arrêtée de conservation et de rénovation des gares anciennes.

À la Direction générale du patrimoine, on a noté que le Canadien Pacifique, compagnie privée, manifestait une opposition "farouche" aux avis d'intention de classer tandis que le Canadien National, compagnie publique, ne paraissait pas s'opposer à la récupération de ses gares désaffectées pourvu que leur éventuelle utilisation ne gêne pas la circulation ferroviaire. "Presque toutes les gares sont menacées au Québec", affirme-t-on au ministère des Affaires culturelles.

Si la Direction générale du patrimoine ne peut

entreprendre bientôt un inventaire systématique des gares et bâtiments de chemins de fer au Québec, elle devra procéder, cas par cas, en risquant d'être rapidement débordée par le nombre de requêtes.

L'un des premiers cas dont elle devra disposer se trouve dans la municipalité de Temiscaming. La fermeture projetée cette année de la ligne du Canadien Pacifique entre cette municipalité et Angliers a soulevé les inquiétudes des citoyens sur l'avenir de leur gare.

Une pétition comportant quelques centaines de signatures a persuadé l'administration municipale d'appuyer par résolution, en janvier dernier, les démarches en vue du classement de l'immeuble et à prévoir une éventuelle utilisation à des fins communautaires et municipales.

En mars, le ministre des Affaires culturelles donnait avis de son intention de classer cet immeuble située à l'entrée de la ville de Temiscaming, en bordure du ruisseau Gordon.

Il s'agit d'un bâtiment de style anglais construit vers 1927 par le Canadien Pacifique au coût d'environ \$30.000. "The Lake Temiscaming and Colonization Railway Company" avait construit entre 1893 et 1896 la ligne de chemin de fer avant que le Canadien Pacifique, en 1897, n'achète cette compagnie et ses bâtiments. Il s'agit de la dernière gare de ce type sur la ligne de Sudbury du CP et vraisemblablement l'une des plus jolies. Sa disparition ne laisserait plus que les voies ferrées pour rappeler l'époque des chemins de fer dans cette région où le transport par rail a joué un rôle important.

L'emplacement de la gare, relativement isolé par un ruisseau, favoriserait une utilisation communautaire de l'immeuble accompagnée d'activités de plein-air. Le lieu pourrait s'inscrire dans un circuit historique et touristique de

l'Abitibi-Témiscamingue.

Le bâtiment lui-même aurait besoin d'un revêtement nouveau sur la toiture et de travaux d'isolation.

L'administration municipale a déjà manifesté l'intention d'acheter la propriété mais les négociations avec le Canadien Pacifique ont traîné au point de réclamer l'intervention du ministère des Affaires culturelles.

Un site historique à Bourlamaque — Le dossier du village minier de Bourlamaque, dans la ville de Val D'Or, paraît s'acheminer vers un classement en site historique.

En effet, dans une lettre adressée aux résidents de village, les fonctionnaires de la Direction des arrondissements au ministère des Affaires culturelles concluent à la nécessité de classer ce village composé d'environ 80 bâtiments construits à partir de 1934.

MM. François Gagnon, Raynald Gadoury et Bernard Oumet se sont rendus sur place au printemps et écrivent, en conclusion de leur lettre: "Le résultat de cette rencontre confirme encore une fois le fait que votre village doit être conservé comme patrimoine québécois, que cette conservation doit faire l'objet d'un classement par le ministère des Affaires culturelles pour que votre village devienne site historique et aussi se conserve et s'améliore par des programmes auxquels le ministère des Affaires culturelles participera".

Une évaluation des bâtiments indique que la plupart des maisons en bois rond sont demeurées en bon état. Dans la plupart des cas, il suffirait de réparations mineures à la toiture, aux fenêtres et aux portes pour assurer leur sauvegarde dans leur état d'origine.

"Nous le disons encore une fois, vous possédez un village merveilleux. Merveilleux par ses résidents qui veulent et qui aiment demeurer dans le mi-



La gare du Canadien Pacifique à Temiscaming construite en 1927.

lieu, merveilleux par le grand nombre de maisons que vous avez conservées et qui témoignent de notre patrimoine, merveilleux par les arbres et les aménagements qui donnent la fraîcheur et la paix de vivre dans ce milieu".

L'archéologie au Québec — Le ministère des Affaires culturelles a publié récemment une brochure sur l'archéologie au Québec. Il s'agit d'un ouvrage de vulgarisation destiné à initier le grand public à l'importance de l'archéologie au Québec.

Archéologie au Québec constitue un premier effort de la Direction de l'archéologie et de l'ethnologie dans le sens d'une diffusion populaire de son domaine de préoccupation.

Cette publication se termine par un appel à toute la population dans le but de sauvegarder nos sites archéologiques. Un amas de vieilles pierres ou des morceaux de vaisselle déterrés à l'occasion de travaux peuvent être autre chose que des déchets. Ils peuvent constituer les premiers indices d'un site archéologique.

"Les sites archéologiques sont d'une importance primordiale pour la recherche et pour notre patrimoine national. Il

faut les préserver et dans toute leur intégrité, sinon ils perdent énormément de valeur ou sont carrément inutilisables pour les archéologues. (...) La Direction de l'archéologie et de l'ethnologie lance un appel à toutes les instances de la collectivité québécoise: gouvernementales, industrielles, commerciales et individuelles pour protéger et conserver notre patrimoine archéologique".

La Loi des biens culturels fait l'obligation à toute personne ayant découvert un site archéologique d'en informer le ministre dans les quinze jours. À l'occasion de travaux de construction ou d'excavation entrepris pour d'autres motifs que des recherches archéologiques, les découvreurs de vestiges ou d'artefacts doivent en informer le ministre sans délai.

Les archéologues au Québec ont repéré de nombreux sites où ils n'ont pu encore effectuer des fouilles complètes. Des chantiers sur la Côte nord et dans la baie James les ont obligés à entreprendre des fouilles de sauvetage en priorité.

Ne pourrait-on imaginer un mécanisme par lequel un citoyen, une entreprise ou une institution publique (municipalité, hôpital, école) devrait s'informer avant le début de travaux importants du potentiel archéologique d'un emplacement particulièrement si l'emplacement se trouve en bordure d'un lac, d'une rivière ou dans le centre d'un village ancien?

Il suffirait peut-être d'un amendement aux lois municipales. Dans le cas des bâtiments ayant un caractère historique ou culturel, une administration municipale peut retarder l'émission d'un permis de démolition en attendant une évaluation du ministère des Affaires culturelles. Peut-on imaginer un mécanisme semblable pour l'émission d'un permis de construction près des cours d'eau ou sur des terrains inoccupés dans des villages anciens?

UN MARCHÉ À LONGUEUIL — La ville de Longueuil tentera d'obtenir des propriétaires de la maison André Lamarre, chemin Chamblay, l'assurance que leur

projet de marche public ne compromettra pas cette maison de ferme ancienne et ses dépendances.

En février, le conseil municipal utilisait la Loi 91 afin de préserver cette maison jusqu'à ce que le ministère des Affaires culturelles l'ait évaluée. Récentement, le Conseil municipal modifiait le règlement de zonage afin de favoriser l'aménagement d'un marché ouvert sur le terrain de la maison André Lamarre.

Les recherches entreprises par M. Jules Legaré et Mme Monique Granier, de la Société historique du Marigot, indiquent que cette maison a été construite entre 1787 et 1806 sur un terrain concédé par David Alexander Grant à André Lamarre. Elle est construite en pierres sur pièces sur un terrain comportant d'autres bâtiments et plus particulièrement une grande avec une cheminée en pierres.

L'an dernier, la Direction générale du patrimoine, au cours d'un examen préliminaire du dossier, avait rejeté la demande de classement. Compte tenu de la requête du conseil municipal de Lon-

gueuil, la Direction générale du patrimoine doit analyser à nouveau le dossier de cette maison située dans un secteur commercial. Des échanges ont eu lieu entre l'administration municipale et le ministère des Affaires culturelles.

En attendant les conclusions de la Direction générale du patrimoine, l'administration municipale tentera d'obtenir par un acte notarié l'assurance que les propriétaires de l'emplacement conserveront la maison et ses dépendances dans leur projet de construction d'un marché public.

La Société historique du Marigot a demandé à l'administration municipale d'émettre un règlement qui protégerait intégralement l'emplacement de la maison Lamarre. En principe, la Société ne s'oppose pas à la construction d'un marché public pourvu que le projet puisse se réaliser en harmonie avec les bâtiments anciens.

Toutefois, des contribuables de ce secteur ont manifesté récemment au conseil municipal leurs inquiétudes.

Encore
quelques jours
avant
le tirage principal
du 4 août.



Psst!
Vous avez beau jeu
avec les sachets chanceux.

Loto Canada
La loterie nationale

les
aubaines
papillonnent

Venez à la chasse
aux bonnes occasions.
Capturez-en plusieurs.
Ici et là, un peu partout
dans nos magasins.
Durant tout
le mois de juillet.

chez **Ogilvy**

Ste-Catherine et de la Montagne • Fairview • Anjou

Bolivie: Pereda semble avoir la situation bien en mains

LA PAZ (d'après AFP et Reuters) — Le calme règne dans l'ensemble du pays 48 heures après le soulèvement militaire qui a porté le général Juan Pereda à la présidence de la république et après l'annulation pour fraude massive des élections qu'il avait obtenu 50,03 pour cent des voix, indiquant hier la presse bolivienne.

Toutefois, 17 000 ouvriers de la Paz se sont déclarés "en état d'urgence". Dans un communiqué remis à la presse, les dirigeants de la fédération des ouvriers des mines et de l'industrie, dénoncent l'occupation des centres miniers par

l'armée et les dangers d'une "répression contre les travailleurs".

Les troupes qui avaient pris position dans différents points stratégiques sont rentrées dans leurs casernes. Les communications routières et aériennes sont normales dans l'ensemble du pays.

Selon des informations parvenues dans la capitale, des dirigeants de l'opposition ont été arrêtés à Oruro, Cochabamba et Sucre (au sud de la capitale). Mais aucune arrestation n'est signalée à La Paz. Les principaux dirigeants des partis d'opposition sont cependant entrés dans la clandestinité.

Vendredi, le général Hugo Banzer, lui-même porté au pouvoir par un coup d'Etat il y a sept ans, avait démissionné à la fin d'une journée qui avait vu les partisans du général Pereda s'emparer de Santa Cruz et contrôler Potosí, fief de la gauche. Il avait cédé le pouvoir à une junte de trois membres qui l'a immédiatement remis au général Pereda, revenu de Santa Cruz, lequel avait promis d'abandonner le pouvoir le 6 août.

Les élections présidentielles du 9 juillet avaient tourné à l'avantage du général Pereda, surtout dans la province pétorina originaire. Refletant la traditionnelle opposition entre l'Altiplano et la région amazonienne, les résultats à La Paz étaient plus honorables pour le candidat de gauche, M. Siles Suazo, lequel accusait son adversaire de fraude et d'intimidation.

Les résultats des élections avaient été annulés à la demande du général Pereda lui-même qui a, vendredi, déclaré que la campagne contre sa victoire électorale était l'œuvre d'extrémistes de gauche et d'organisations subversives internationales.

« J'assume cette responsabilité au moment où la Bolivie doit résoudre de graves problèmes », a-t-il déclaré avant de prêter serment. « Ce gouvernement est le produit de la volonté populaire. » Le premier obstacle que

doit surmonter le général Pereda est ce que l'on appelle en Bolivie "le pouvoir syndical". La Centrale ouvrière bolivienne (COB), dirigée par le vieux leader Juan Lechin, a adopté une position d'expectative et n'a pas décrié de grève générale en signe de bonne volonté, souligne-t-on dans la capitale. Le président Pereda a, en effet, affirmé, dans ses premières déclara-

tions, qu'il accepterait une "opposition constructive", s'exprimant conformément aux règles politiques créées par "la révolution militaire du 21 juillet".

Le général Pereda devra aussi maintenir l'unité des forces armées. L'ancien commandant des forces aériennes boliviennes a trouvé dans cette arme le principal appui qui lui a permis d'arriver au

pouvoir mais l'armée de terre et la marine n'ont pas manifesté le même enthousiasme.

Les observateurs ont remarqué que le chef des forces armées ne figurait pas parmi le triumvirat militaire auquel le président démissionnaire Hugo Banzer a remis le pouvoir vendredi. Il était remplacé par le chef d'état-major des forces armées et l'absence de tout représentant

de l'aviation a été interprétée comme un geste de mécontentement du général Banzer. Le nouveau gouvernement sera, pense-t-on à La Paz, composé de militaires et de jeunes technocrates du comité d'unité (CUN), le plus jeune groupe politique de l'Union nationale du peuple (UNP), la coalition qui a soutenu la candidature du général Pereda.

La souveraineté nationale "réside dans le peuple", stipule encore le projet qui fixe à dix huit ans l'âge de la majorité politique. Le roi nommera le président du gouvernement, responsable devant les Chambres qui, à l'occasion de la présentation du programme gouvernemental, voteront la confiance ou une motion de censure.

La nouvelle loi fondamentale a été adoptée grâce à une politique des consensus entre les principaux partis politiques. Les deux chapitres qui ont donné lieu aux discussions les plus vives ont concerné le problème de la religion et de la liberté d'enseignement, ainsi que celui de l'autonomie des régions.

La constitution ne confère plus au catholicisme le statut de religion d'Etat, mais cite néanmoins expressément la religion catholique dans son article 15 qui est ainsi rédigé: "Les pouvoirs publics tiendront compte des croyances religieuses de la société espagnole et maintiendront des rapports de coopération avec l'Eglise catholique et les autres confessions".

Les communistes ont accepté de voter à l'unanimité ce paragraphe, ainsi que l'explique leur secrétaire général, M. Santiago Carrillo, le 7 juillet à la tribune du Congrès: "Nous estimons que la question religieuse est dépassée, a-t-il dit. Nous qui voulons le socialisme, nous ne tenons pas à nous affronter avec une force qui a fourni la base idéologique de la croisade et qui pourrait donner aussi sa justification idéologique à un mouvement de résistance contre la démocratie et le socialisme".

En avançant ainsi une ré-

rence au catholicisme, les communistes ont été vivement critiqués, en particulier par la communauté protestante espagnole.

Les socialistes de leur côté avaient proposé un amendement exigeant la suppression d'une quelconque mention à l'Eglise catholique. Mais cet amendement a été repoussé par les députés, à une large majorité.

En ce qui concerne les régions, le texte prévoit un statut d'autonomie pour les provinces d'Espagne qui le souhaitent, mais le Congrès a repoussé un amendement reprenant la question de la double nationalité et le retour à l'octroi des privilèges historiques. La nouvelle constitution, longue de 163 articles, a été rédigée en moins d'un an.

Les opérations de recherche ont été au centre d'une réunion de trois heures qui a rassemblé autour de M. Adolfo Suarez, premier ministre, les ministres de la Défense et de l'Intérieur et les responsables de la sécurité nationale, indiquant-t-on de source autorisée à Madrid.

L'ETA qui revendiquait pour la première fois un attentat hors du pays basque depuis l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco en 1973, indique dans un communiqué publié samedi avoir tué les deux officiers parce que l'armée représente le symbole même de la "répression fasciste" et fournit au pays basque les chefs de la police. L'ETA appelle le peuple basque "à la lutte armée" et lui demande de s'organiser.

Ce communiqué, qui a été formellement identifié par des experts des questions basques, constitue une véritable déclaration de guerre à l'armée espagnole, estimant les observateurs, et relance une nouvelle fois le problème basque qui n'a pu être résolu par l'adoption de la constitution.

Les séparatistes basques semblent ainsi vouloir répondre au président du gouvernement de la Bretagne (FLB), Yann Fournier, qui affirmait vendredi, quelques heures à peine après le double assassinat que "les forces armées n'ont jamais été un obstacle au processus démocratique". L'ETA précise que son action de commando est une mesure de représailles contre les violences auxquelles

a été soumis le peuple basque dans la première quinzaine de juillet. Mais les observateurs estiment qu'il s'agit également d'une réplique à la constitution adoptée vendredi soir, qui ne reconnaît ni le séparatisme ni le droit à l'autodétermination. Les députés du parti nationaliste basque avaient quitté les Cortes avant le vote et un député basque d'extrême-gauche, M. Letamendia, avait voté contre le texte.

La veille, le GRAPO avait revendiqué l'attentat par un coup de téléphone donné par une correspondante anonyme. La police avait pu après publier des photos de quatre suspects, membres du GRAPO, d'après les descriptions des témoins. Ces affiches étaient toujours là hier.

Le GRAPO s'est fait connaître par un certain nombre de meurtres, enlèvements et attentats à la bombe essentiellement à Madrid.

L'ETA comme le GRAPO, se réclament de l'idéologie marxiste-léniniste, mais rien n'avait permis de penser jusqu'à présent qu'il puisse exister une collaboration entre les deux organisations extrémistes.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.



Cette photo prise peu avant les élections du 9 juillet montre le président bolivien Hugo Banzer donnant l'accolade au général Juan Pereda Asbun, qui était le candidat officiel de l'armée. Depuis vendredi, les rôles sont renversés: cédant au diktat militaire, Banzer a démissionné et Pereda est devenu président. (Téléphoto AP)

doit surmonter le général Pereda est ce que l'on appelle en Bolivie "le pouvoir syndical". La Centrale ouvrière bolivienne (COB), dirigée par le vieux leader Juan Lechin, a adopté une position d'expectative et n'a pas décrié de grève générale en signe de bonne volonté, souligne-t-on dans la capitale. Le président Pereda a, en effet, affirmé, dans ses premières déclara-

tions, qu'il accepterait une "opposition constructive", s'exprimant conformément aux règles politiques créées par "la révolution militaire du 21 juillet".

Le général Pereda devra aussi maintenir l'unité des forces armées. L'ancien commandant des forces aériennes boliviennes a trouvé dans cette arme le principal appui qui lui a permis d'arriver au

pouvoir mais l'armée de terre et la marine n'ont pas manifesté le même enthousiasme.

Les observateurs ont remarqué que le chef des forces armées ne figurait pas parmi le triumvirat militaire auquel le président démissionnaire Hugo Banzer a remis le pouvoir vendredi. Il était remplacé par le chef d'état-major des forces armées et l'absence de tout représentant

de l'aviation a été interprétée comme un geste de mécontentement du général Banzer. Le nouveau gouvernement sera, pense-t-on à La Paz, composé de militaires et de jeunes technocrates du comité d'unité (CUN), le plus jeune groupe politique de l'Union nationale du peuple (UNP), la coalition qui a soutenu la candidature du général Pereda.

La souveraineté nationale "réside dans le peuple", stipule encore le projet qui fixe à dix huit ans l'âge de la majorité politique. Le roi nommera le président du gouvernement, responsable devant les Chambres qui, à l'occasion de la présentation du programme gouvernemental, voteront la confiance ou une motion de censure.

La nouvelle loi fondamentale a été adoptée grâce à une politique des consensus entre les principaux partis politiques. Les deux chapitres qui ont donné lieu aux discussions les plus vives ont concerné le problème de la religion et de la liberté d'enseignement, ainsi que celui de l'autonomie des régions.

La constitution ne confère plus au catholicisme le statut de religion d'Etat, mais cite néanmoins expressément la religion catholique dans son article 15 qui est ainsi rédigé: "Les pouvoirs publics tiendront compte des croyances religieuses de la société espagnole et maintiendront des rapports de coopération avec l'Eglise catholique et les autres confessions".

Les communistes ont accepté de voter à l'unanimité ce paragraphe, ainsi que l'explique leur secrétaire général, M. Santiago Carrillo, le 7 juillet à la tribune du Congrès: "Nous estimons que la question religieuse est dépassée, a-t-il dit. Nous qui voulons le socialisme, nous ne tenons pas à nous affronter avec une force qui a fourni la base idéologique de la croisade et qui pourrait donner aussi sa justification idéologique à un mouvement de résistance contre la démocratie et le socialisme".

En avançant ainsi une ré-

rence au catholicisme, les communistes ont été vivement critiqués, en particulier par la communauté protestante espagnole.

Les socialistes de leur côté avaient proposé un amendement exigeant la suppression d'une quelconque mention à l'Eglise catholique. Mais cet amendement a été repoussé par les députés, à une large majorité.

En ce qui concerne les régions, le texte prévoit un statut d'autonomie pour les provinces d'Espagne qui le souhaitent, mais le Congrès a repoussé un amendement reprenant la question de la double nationalité et le retour à l'octroi des privilèges historiques. La nouvelle constitution, longue de 163 articles, a été rédigée en moins d'un an.

Les opérations de recherche ont été au centre d'une réunion de trois heures qui a rassemblé autour de M. Adolfo Suarez, premier ministre, les ministres de la Défense et de l'Intérieur et les responsables de la sécurité nationale, indiquant-t-on de source autorisée à Madrid.

L'ETA qui revendiquait pour la première fois un attentat hors du pays basque depuis l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco en 1973, indique dans un communiqué publié samedi avoir tué les deux officiers parce que l'armée représente le symbole même de la "répression fasciste" et fournit au pays basque les chefs de la police. L'ETA appelle le peuple basque "à la lutte armée" et lui demande de s'organiser.

Ce communiqué, qui a été formellement identifié par des experts des questions basques, constitue une véritable déclaration de guerre à l'armée espagnole, estimant les observateurs, et relance une nouvelle fois le problème basque qui n'a pu être résolu par l'adoption de la constitution.

Les séparatistes basques semblent ainsi vouloir répondre au président du gouvernement de la Bretagne (FLB), Yann Fournier, qui affirmait vendredi, quelques heures à peine après le double assassinat que "les forces armées n'ont jamais été un obstacle au processus démocratique". L'ETA précise que son action de commando est une mesure de représailles contre les violences auxquelles

a été soumis le peuple basque dans la première quinzaine de juillet. Mais les observateurs estiment qu'il s'agit également d'une réplique à la constitution adoptée vendredi soir, qui ne reconnaît ni le séparatisme ni le droit à l'autodétermination. Les députés du parti nationaliste basque avaient quitté les Cortes avant le vote et un député basque d'extrême-gauche, M. Letamendia, avait voté contre le texte.

La veille, le GRAPO avait revendiqué l'attentat par un coup de téléphone donné par une correspondante anonyme. La police avait pu après publier des photos de quatre suspects, membres du GRAPO, d'après les descriptions des témoins. Ces affiches étaient toujours là hier.

Le GRAPO s'est fait connaître par un certain nombre de meurtres, enlèvements et attentats à la bombe essentiellement à Madrid.

L'ETA comme le GRAPO, se réclament de l'idéologie marxiste-léniniste, mais rien n'avait permis de penser jusqu'à présent qu'il puisse exister une collaboration entre les deux organisations extrémistes.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Le lieutenant-colonel Rodríguez a été inhumé hier dans sa ville natale de El Ferrol del Caudillo. Le général Sanchez avait été enterré à Madrid la veille, après la cérémonie, des milliers de militaires d'extrême-droite avaient manifesté en demandant le retour de l'armée au pouvoir en Espagne.

Après l'assassinat de deux officiers à Madrid

La police n'écarte pas un lien entre ETA et GRAPO

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Un certain nombre d'indices découverts dans le cadre de l'enquête pour retrouver les assassins du général Sanchez Ramos Izquierdo et de son aide de camp, le lieutenant-colonel Huan Perez Rodriguez, laissent perplexes la police espagnole.

Les enquêteurs se demandent maintenant s'il n'existe pas un quelconque lien entre les deux organisations qui ont revendiqué ce meurtre, l'organisation séparatiste basque ETA et le GRAPO (Groupe de résistance anti-fasciste du 1er octobre).

La police, qui est intriguée par deux éléments: le pistolet retrouvé dans le taxi vole abandonné par les assassins d'un type différent de celui généralement utilisé par l'ETA. D'autre part, les commandos de l'organisation basque ne comprennent norma-

lement pas de femmes, alors que, selon les témoins, une femme et deux hommes sont les auteurs de l'attentat. Toujours en fuite, les meurtriers ont été aperçus pour la dernière fois vendredi soir dans les montagnes au nord de Madrid. Un trio répondant à leur description a forcé le gardien d'une résidence à leur donner sa trousse de secours, pour soigner l'un d'eux, blessé à l'épaule.

Pres de 700 policiers et gardes civils ont passé au peigne fin les montagnes dans un rayon de 15 km autour de cette résidence. La police a déclaré qu'elle pensait que les trois suspects avaient déjà pris la fuite.

Des barrages routiers mis en place sur les principaux axes de circulation ont provoqué des embouteillages allant jusqu'à 15 km de long. Des dizaines de personnes ont été arrêtées depuis le meurtre mais aucune n'était directement impliquée dans cet acte et la plupart ont été relâchées après interrogatoire.

Les opérations de recherche ont été au centre d'une réunion de trois heures qui a rassemblé autour de M. Adolfo Suarez, premier ministre, les ministres de la Défense et de l'Intérieur et les responsables de la sécurité nationale, indiquant-t-on de source autorisée à Madrid.

L'ETA qui revendiquait pour la première fois un attentat hors du pays basque depuis l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco en 1973, indique dans un communiqué publié samedi avoir tué les deux officiers parce que l'armée représente le symbole même de la "répression fasciste" et fournit au pays basque les chefs de la police. L'ETA appelle le peuple basque "à la lutte armée" et lui demande de s'organiser.

Ce communiqué, qui a été formellement identifié par des experts des questions basques, constitue une véritable déclaration de guerre à l'armée espagnole, estimant les observateurs, et relance une nouvelle fois le problème basque qui n'a pu être résolu par l'adoption de la constitution.

Les séparatistes basques semblent ainsi vouloir répondre au président du gouvernement de la Bretagne (FLB), Yann Fournier, qui affirmait vendredi, quelques heures à peine après le double assassinat que "les forces armées n'ont jamais été un obstacle au processus démocratique". L'ETA précise que son action de commando est une mesure de représailles contre les violences auxquelles

a été soumis le peuple basque dans la première quinzaine de juillet. Mais les observateurs estiment qu'il s'agit également d'une réplique à la constitution adoptée vendredi soir, qui ne reconnaît ni le séparatisme ni le droit à l'autodétermination. Les députés du parti nationaliste basque avaient quitté les Cortes avant le vote et un député basque d'extrême-gauche, M. Letamendia, avait voté contre le texte.

Cincinnati l'emporte 5-4 en 14 manches

Les Expos se heurtent à l'incomparable Pete Rose

par Richard Milo

Les Reds pourraient bien choisir de s'appeler les Roses de Cincinnati la saison prochaine sans qu'aucun amateur de baseball ne rougisse de surprise, tellement les performances de Pete Rose déteignent sur le rendement du club.

Hier encore, Pete Rose a produit le point victorieux avec un ballon sacrifice, en prolongation, après avoir prolongé à 36 le nombre de matchs consécutifs au cours desquels il a maintenant frappé au moins un coup sûr, réussissant un simple, en sixième, alors que les Reds de Cincinnati ont battu les Expos 5 à 4, en 14 manches.

Rose a ainsi mis fin à un intéressant duel entre les instructeurs Dick Williams et Sparky Anderson, qui ont utilisé pas moins de 20 joueurs chacun dans un match au cours duquel les frappeurs des Expos se sont une fois de plus surpassés en laissant 17 coureurs sur les buts.

Les Expos ont raté trop de chances de marquer tandis que nous avons pu compter lorsque l'occasion s'est présentée, à d'ailleurs commenté Pete Rose, en pointant du doigt le fait que l'adversaire n'ait pu réussir à marquer à deux reprises, en prolongation, après avoir rempli les buts, avec moins de deux retraits, en dixième et onzième.

"Il faut croire qu'il y a des jours où un club a la chance de son côté, a-t-il poursuivi, des plus modestes, sans insister sur le fait qu'il avait pu, lui, frapper un ballon sacrifice, en 14e, pour pousser au marbre, Rick Auerbach, en position de compter, au troisième-but..."

Auerbach, un frappeur qui présente une moyenne de .167, avait obtenu un but sur balles, don de Wayne Twitchell, et s'était rendu au second coussin sur un mauvais lancer avant de prendre position au troisième à la suite d'un sacrifice parfaitement exécuté par Dave Concepcion. Incapable de marquer sur un simple à l'avant champ de Ken Griffey, Auerbach a ensuite profité du ballon sacrifice de Rose au champ droit pour briser l'égalité en effectuant une glissade spectaculaire au marbre.

"Ce n'était pas mon meilleur coup de la journée, a expliqué Rose, mais Valentine a saisi la balle en courant vers le champ centre, ce qui ren-

duit presque impossible le retrait au marbre."

Le ballon sacrifice de Rose a cependant relégué au second plan le solide double qu'il avait réussi, en 10e, dans l'espoir de marquer lui-même le point victorieux, après avoir frappé en lieu sûr pour une 36e partie consecutive, contre Steve Rogers, en sixième. Il avait par le fait même amorcé de belle façon une manche de trois points de Reds couronnée par le retentissant circuit de Dan Driessen, dans la droite.

"J'ai toujours eu du succès contre Rogers, qui m'avait accordé mon 3.000ème coup sûr, en carrière, plus tôt cette saison, j'espère avoir autant de chance contre Zachry, à New York, demain (aujourd'hui). Comme Rogers, j'ai toujours eu du succès contre ce dernier, a-t-il conclu, en prenant soin de souligner qu'il essaierait d'abord de faire gagner le club avant de songer aux records individuels."

Les exploits de Rose, hier, ont fait oublier une brillante remontée de quatre points des Expos, contre Tom Seaver, marquant trois points, en sixième, et un autre, en huitième, avant que Anderson ne le retire du match et ne commence, avec Williams, une guerre de stratégie, qui verra, entre autres, Williams utiliser le lanceur San Schatzeder comme frappeur d'urgence en treizième.

Les Reds ont marqué le premier point du match, en troisième, profitant d'un simple au champ intérieur de Mike Lum pour s'inscrire au pointage. Dave Concepcion avait ouvert la manche avec un coup sûr et était passé au deuxième-but sur un sacrifice de Rogers avant de se rendre au troisième-but sur une balle à double-jeu frappée par Pete Rose.

Le toit s'est ensuite effondré sur les Expos, en sixième, après que Pete Rose eut amorcé la manche avec son simple au champ centre. Ebranlé, Rogers s'est ressaisi, obligeant Lum à frapper dans un double-jeu avant que Joe Morgan ne poursuive l'attaque avec un solide double dans la droite. Rogers a ensuite commis l'erreur de donner un but sur balles à Foster avant de voir Driessen marteler l'un de ses tirs par-dessus la clôture de droite. Les Reds menaient alors 4 à 0.

Mais les Expos sont revenus

de l'arrière, dès la fin de la sixième, comptant à leur tour trois points. D'abord un simple de Cash, un triple d'un point par Dawson et des doubles consécutifs d'un point par Perez et Parrish ont rapidement porté le compte à 4 à 3.

Les Expos ont ensuite raté une excellente occasion de niveler le score, en septième, en étant incapable de marquer après avoir rempli les coussins, grâce à des buts sur balles à Unser et Valentine et un simple de Dawson avant que Seaver ne se ressaisisse et retire Perez sur trois prises.

Ce n'était toutefois que partie remise, puisqu'un simple chanceux de Sam Mejias contre le releveur Dave Tomlin, en huitième, a poussé au marbre Cromartie avec le point égalisateur après que Carter eut imité ce dernier avec un simple contre le débutant Tom Seaver.

Samedi, Pete Rose avait prolongé sa série de coups sûrs en frappant un solide simple au champ droit pour permettre aux Reds de marquer le premier point du match et

lancer son club vers une victoire de 2 à 1 contre les Expos.

Le simple de Rose a poussé au marbre Dan Driessen, sauf sur un coup à l'avant-champ, en sixième, avant que Johnny Bench ne frappe un retentissant circuit dans la gauche en septième pour assurer la victoire aux hommes de Sparky Anderson. L'auteur du premier point, Driessen, était passé au troisième sur une erreur de Schatzeder.

Warren Cromartie avait nivelé le compte, en fin de sixième, grâce à un circuit au champ centre droit contre le gaucher Fred Norman, redonnant ainsi espoir au jeune Schatzeder, auteur d'une autre belle performance au monticule.

Schatzeder n'a en effet accordé que quatre coups sûrs, en sept manches, avant d'être remplacé par le vétéran Darold Knowles, qui a attendu en vain le réveil de l'attaque des Expos.

"Une très bonne performance, a d'ailleurs commenté son instructeur, Dick Williams, après le match. Il n'a

fait qu'une seule erreur évidente, le mauvais tir au premier qui a permis à Driessen de filer au troisième but et ensuite compter à la suite du simple de Rose, en sixième.

"Quant au circuit de Bench, Schatzeder se décadit de défier le frappeur, puisqu'il avait un compte de deux balles et aucune prise contre lui, sans aucun coureur sur les buts. Mais le tir était un peu haut, et Bench a tout simplement eu le meilleur sur lui, a conclu Williams.

Outre Cromartie, seul Ellis Valentine, avec deux coups sûrs en cinq présences au bâton, a été menacé.

ÉCHOS... Le record du plus grand nombre de parties consécutives avec au moins un coup sûr est évidemment détenu par le célèbre Joe DiMaggio, des Yankees, avec 56, en 1941. Suivent dans l'ordre George Sigler, des Browns, avec 41 en 1922, Ty Cobb, des Tigers, avec 40 en 1911, et Tommy Holmes, des Braves, qui détient le record de la Ligue Nationale avec 37, en

1945... A son dernier départ, le 14 juillet contre Houston, Steve Rogers n'avait lancé que cinq manches, ayant dû quitter le match en raison d'un malaise au coude droit après avoir accordé deux points et sept coups aux Astros... Son adversaire d'hier, Tom Seaver, avait perdu contre les Expos et Hal Dues, le 18 juillet, n'accordant toutefois que deux points et six coups sûrs en sept manches... Avant le match d'hier, Tony Perez n'avait besoin de toucher le marbre qu'à trois reprises pour atteindre un autre sommet d'excellence, celui d'avoir compté 1.000 points en carrière. Plus tôt cette saison, Perez a frappé son 2.000ème coup sûr et canoné son 300e circuit... Pour le moins étonnante une déclaration du releveur Mike Garman à l'effet que si les Expos ont à choisir entre Steve Rogers et Charlie Fox, il ne fait aucun doute dans son esprit que Rogers est plus utile que Fox. Ou bien il ne craint pas la gauche du géant-général, ou bien il est tout à fait inconscient, lui qui devra aussi négocier avec Fox une fois son contrat terminé, en dépit d'une moyenne de

points mérités de 5,47... Les Expos entreprennent aujourd'hui une série de trois

matchs à Houston. Ce soir, Hal Dues (4-4) sera opposé à Mark Lemongello (7-9)...

Hier		Cincinnati (5)		Montréal (4)	
	ab p cs pp	ab p cs pp		ab p cs pp	
Rose, 3b	6 0 2 1	Cash, 2b	7 1 1 0		
Borbon, 1	0 0 0 0	Dawson, cc	6 1 2 1		
Lum, cf	3 0 1 1	Evilnlt, cd	6 0 2 1		
DaClins, fu	3 0 0 0	Perez, 1b	3 0 1 0		
Gerom, cc	3 0 0 0	Knowles, l	1 0 0 0		
Morgan, 2b	4 1 1 0	Bahnsen, l	0 0 0 0		
Foster, cg	3 1 1 0	Schatz, fu	0 0 0 0		
Driessen, 1b	4 1 1 3	Twitchell, l	0 0 0 0		
Bench, r	4 0 0 0	Parrish, 3b	7 1 2 0		
Correll, r	1 0 0 0	Cromartie, cg	6 1 3 1		
Khndrs, cd	4 0 0 0	Carter, 1b	6 0 1 0		
Bair, l	0 0 0 0	Spier, ac	3 0 0 0		
Kenndy, fu	1 0 0 0	Hutton, fu	0 0 0 0		
Sarmint, l	0 0 0 0	Papi, ac	1 0 0 0		
Auerbach, 1	0 1 0 0	Frias, ac	2 0 0 0		
Knight, 3b	0 0 0 0	Rogers, l	2 0 0 0		
Seaver, l	2 0 1 0	Garman, l	0 0 0 0		
Tomlin, l	3 0 0 0	Mejias, cg	1 0 1 1		
Griffey, cd	3 0 1 0	Herrman, r	3 0 0 0		
Totaux	44 5 9 5	Totaux	54 4 13 4		
Cincinnati	001 003 000 000 01-5				
Montréal	000 003 010 000 00-4				
DJ—Montréal 3 LBB—Cincinnati 9, Montréal 17, 2B—Morgan, Parrish, Cromartie, Rose, 3B—Perez, Dawson, C—Driessen 12e BV—Dawson, S—Seaver, Cromartie, Driessen, Bahnsen, Concepcion BS—Rose					
	ml cs p pm bb rb		ml cs p pm bb rb		
Seaver	7 1 0 0 0 0		Norman G 9-5	7 5 1 1 2 4	
Tomlin	2/3 1 0 0 0 0		Bair	2 2 0 0 0 2	
Bair	2 1 0 0 2 2		Schatzeder P 3-2	7 4 2 1 4 4	
Sarmintog 8-6	3 3 0 0 2 0		Knowles	2 1 0 0 0 1	
Borbon	1 0 0 0 0 0		Victoire protégée	Bair, 17e T-2 h 33	
Rogers	6 6 4 4 2 2		A-28,920		

Steve Carlton enregistre sa 200e victoire en carrière

(D'après Associated Press) — Le vétéran lanceur Steve Carlton a mis fin à sa recherche d'une 200ème victoire en carrière hier en menant les Phillies de Philadelphie à une victoire convaincante de 13-2 contre les Astros de Houston.

Carlton, 9-9, avait précédemment échoué à ses six derniers départs, sa dernière victoire remontant au 22 juin. Le lanceur gaucher a aidé sa propre cause hier en participant à l'offensive des Phillies avec un simple d'un point et un ballon-sacrifice.

Le voltigeur de centre Garry Maddox, auteur de 10 coups sûrs à ses quatre derniers matchs, a réussi un circuit de trois points à la cinquième manche pour les Phillies. Richie Hebner a également frappé un circuit de trois points à la sixième.

Tom Dixon, 5-7, a subi la défaite, ayant accordé six points et huit coups sûrs en quatre manches seulement. Carlton a pour sa part quitté le match à la huitième, victime de la chaleur et de l'humidité. Il a bien espacé huit coups sûrs et a retiré quatre frappeurs sur des prises. Rawly Eastwick a terminé le match au monticule.

A Los Angeles, Pete Vuckovich a lancé un match de trois coups sûrs et les Cards de St-Louis ont vaincu les Dodgers 2-0. George Hendrick a produit le premier point des Cards à l'aide d'un simple à la huitième, puis Jerry Morales a

fait marquer le second point des vainqueurs à la neuvième contre Don Sutton, 10-9. Vuckovich, 8-7, a accordé son premier coup sûr à Teddy Martinez à la septième.

A New York, Larry McWilliams et Gene Garber ont conjugué leurs efforts assurant aux Braves d'Atlanta une victoire de 3-0 contre les Mets, qui ont subi leur première défaite en six parties.

Bob Horner a produit deux points à l'aide d'un simple à la première manche, et d'un roulet à la huitième. Les Braves ont réussi quatre simples consécutifs contre Jerry Koosman, 3-11, avant de marquer un premier point à la première.

McWilliams, 2-0, a lancé six manches avant de céder le monticule à Garber, qui a préservé sa 14ème victoire de la saison.

A San Francisco, le droitier Jim Barr a lancé un match de cinq coups sûrs et Jack Clark a établi un record d'équipe en frappant en lieu sûr dans une 25ème partie consecutive, alors que les Giants ont défait les Pirates de Pittsburgh 3-1. Clark a battu le record des Giants que partageaient Fred Lindstrom (1930), Don Mueller (1955) et Willie McCovey (1963).

A San Diego, une erreur de deux points de l'arrêt-court Ossie Smith à la sixième manche a permis aux Cubs de Chicago de vaincre les Padres 4-3. Après deux retraits,

Manny Trillo et Gene Clines ont réussi des simples contre le lanceur perdant Randy Jones, 7-9, puis Rodney Scott a suivi avec un solide roulet vers l'inter Smith dont le mauvais lancer a permis aux deux Cubs de marquer. Dennis Lamp, 3-10, a mérité la victoire.

Dans la Ligue américaine, George Brett a récolté trois coups sûrs, marquant à deux reprises et produit un point, et Marty Pattin a brillé en relève pour assurer une victoire de 7-3 des Royals de Kansas City sur les Red Sox de Boston.

Un double de Chris Chambliss a rompu l'égalité à la neuvième manche et Lou Piniella a suivi avec un simple alors que les Yankees de New York ont défait les White Sox de Chicago 3-1. Le match a par ailleurs marqué le retour de Reggie Jackson, victime d'une suspension de cinq jours. Celui-ci n'a pas joué toutefois. Les White Sox ont maintenant subi neuf revers consécutifs.

Mitchell Page a cogné son 11ème circuit à la sixième manche et Joe Wallis a compté à la suite d'une erreur du lanceur de relève Mike Willis à la septième, et les A's d'Oakland ont battu les Blue Jays de Toronto 5-3.

Dave Chalk a brisé une égalité de 3-3 à l'aide d'un simple à la neuvième, assurant aux Angels de la Californie une victoire de 4-3 sur les Tigers de Detroit dans le second match d'un programme double.

BASEBALL

Ligue Nationale

Vendredi	
Cincinnati 10, Montréal 3	
Philadelphie 6-8, Houston 1-2	
New York 12, Atlanta 3	
Chicago 5, San Diego 4	
Los Angeles 7, St-Louis 5	
Pittsburgh 3, San Francisco 0	
Samedi	
Cincinnati 2, Montréal 1	
San Francisco 3, Pittsburgh 2	
Philadelphie 3, Houston 2	
New York 2, Atlanta 0	
San Diego 4, Chicago 2	
Los Angeles 4, St-Louis 3	
Hier	
Cincinnati 5, Montréal 4	
San Francisco 3, Pittsburgh 1	
Atlanta 3, New York 0	
Philadelphie 13, Houston 2	
Chicago 4, San Diego 3	
St-Louis 2, Los Angeles 0	
Aujourd'hui	
Atlanta, Solomon (2-4) à Philadelphie, Lonborg (7-7), 19 h 35	
Cincinnati, Moskau (1-2) à New York, Zachry (10-6), 20 h 05	
Chicago, Moore (5-2) à Los Angeles, Rau (10-5), 22 h 30	
Montréal, Dues (4-4) à Houston, Lemongello (7-9), 22 h 35	

Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
pb	cs moy.
Burroughs, Atl	284 92 324
Clark, SF	351 112 319
Madlock, SF	252 80 317
Whitfield, SF	300 95 317
Parker, Pgh	301 94 312
Valentine, Mtl	348 108 310
Rose, Cin	389 119 306
Simmons, STL	323 98 303

LIGUE NATIONALE

Section Est		g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	53	39	576	—	
CHICAGO	49	45	521	5	
PITTSBURGH	47	46	505	6 1/2	
MONTREAL	47	52	475	9 1/2	
NEW YORK	43	57	430	14	
ST-LOUIS	39	60	394	17 1/2	
Section Ouest		g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	59	39	602	—	
CINCINNATI	57	40	588	1 1/2	
LOS ANGELES	56	42	571	3	
SAN DIEGO	47	52	475	12 1/2	
ATLANTA	43	53	448	15	
HOUSTON	41	56	423	17 1/2	

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est		g	p	moy.	diff.
BOSTON	62	32	660	—	
MILWAUKEE	56	37	602	5 1/2	
NEW YORK	52	42	553	10	
BALTIMORE	53	43	552	10	
DETROIT	49	47	510	14	
CLEVELAND	45	49	479	17	
TORONTO	35	61	365	28	
Section Ouest		g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	53	41	564	—	
CALIFORNIE	52	46	531	3	
OAKLAND	50	48	510	5	
TEXAS	48	48	489	7	
MINNESOTA	40	52	435	12	
CHICAGO	39	55	415	14	
SEATTLE	33	64	340	21 1/2	

Ligue Américaine

Vendredi	
Oakland 7-4, Toronto 2-5	
Californie 4-0, Detroit 2-5	
Cleveland 11, Seattle 0	
New York 7, Chicago 6	
Baltimore 5, Minnesota 4	
Kansas City 9, Boston 0	
Milwaukee 4, Texas 3	
Samedi	
Toronto 7, Oakland 3	
Detroit 7, Californie 3	
Minnesota 5, Baltimore 4	
Kansas City 6, Boston 5	
New York 7, Chicago 2	
Milwaukee 2, Texas 1	
Hier	
Oakland 5, Toronto 3	
New York 3, Chicago 1	
Baltimore 8, Minnesota 5	
Kansas City 7, Boston 3	
Detroit 4-3, Californie 3-4	
Seattle à Cleveland, 2, remis	
Milwaukee à Texas	
Aujourd'hui	
Boston, Torre (12-5) et Burmeier (2-1) à Minnesota, Zahn (8-8) et Jackson (2-3), 2, 17h	
Seattle, Honeycutt (3-5) et Parrott (1-2) à Toronto, Lemongello (7-9) et Jefferson (6-8), 17h	
Californie, Hartzell (1-6) ou Griffitt (1-3) à Cleveland, Wise (8-12), 19h30	
Oakland, Keough (6-6) à Detroit, Wilcox (6-8), 20h	
Milwaukee, Sorensen (12-6) à Chicago, Stone (7-7), 20h30	
New York, Tidrow (4-7) à Kansas City, Leonard (11-11), 20h30	
Baltimore, Kerrigan (1-0) à Texas, Jenkins (9-5), 20h35	



Pete Rose salue la foule après avoir réussi un simple lui permettant de porter à 36 sa série de matchs avec au moins un coup sûr. Rose devait ultérieurement produire le point vainqueur avec un ballon sacrifice à la 14ème manche, hier, au Stade olympique. (Photo CP)

Le grand prix équestre Rothman's

Graeme Thomas, vainqueur inattendu à Bromont

par Rémy Ricard

A Bromont se déroulait hier la quatrième et dernière tranche du Festival Hippique d'été Can-Am. Prés de 300 chevaux se sont affrontés au cours de 19 épreuves de sauteurs, sur les excellents parcours tracés par Robert Jolicoeur. Le cadre magnifique qui a vu se dérouler les Jeux olympiques équestres de 1976 se prêtait admirablement à cette manifestation, d'autant plus que le beau temps (et même bien souvent une chaleur quelque peu humide!) a été de la partie presque du début à la fin des épreuves.

Disons un mot de l'organisation, prise en mains par un groupe de bénévoles dont le seul but est que les installations olympiques continuent à être le cadre de festivités équestres dignes de celles que nous avons connues il y a deux ans.

Ces organisateurs bénévoles, on ne peut malheureusement les citer tous; mais il faut faire une mention spéciale pour MM. Philippe Casgrain et Richard Nadeau, respectivement président et vice-président du comité d'organisation. Signalons également que le "vet" officiel du concours est le docteur Marc Lemaire, lui aussi membre du comité.

Le "clou" du concours était évidemment le Grand-Prix Rothmans qui clôturait les épreuves d'hier, comme à Québec la semaine d'avant. Trente des meilleurs chevaux et cavaliers américains, canadiens et mexicains allaient participer à ce Grand-Prix. Précisons au passage que les Mexicains étaient là avant tout

pour acquiescer de l'entraînement pour les prochains Jeux Pan-Américains, en 1979. L'un d'eux allait cependant nous réserver une surprise.

Le parcours était extrêmement difficile, suivant l'avis unanime des cavaliers. La pluie qui s'est mise à tomber à flots au cours de la journée n'a évidemment pas facilité les choses. Les deux difficultés essentielles de ce parcours étaient un water-jump que les chevaux avaient du mal à distinguer des flaques d'eau qui parsemaient le terrain, ainsi qu'un "triple" impressionnant. Et c'est ainsi qu'on ne trouvait aucun "sans faute" dans la première manche et que les 10 premiers étaient admis à participer à la seconde manche, laquelle ne comportait pas de water-jump, permettant ainsi aux cavaliers de faire un "sans-faute". Ce sans faute, quatre cavaliers allaient le répéter au barrage, où seul le temps allait les départager.

La victoire revenait finalement (mais à un cheveu!) à Skip, monté par Graeme Thomas, devant Bernie Traurig, qui prenait les deuxième et troisième places avec Prime Time et The Cardinal. Et c'est donc un Mexicain, Jose A. Greaves, monté Lady Mirka, qui se classait quatrième, de l'équipe canadienne. Jim Elder, en selle sur Wow.

La première place du Festival Can-Am revenait ainsi au grand Cavalier américain Bernie Traurig (dont on n'a pas encore bien compris les mystérieuses raisons pour lesquelles, de la même façon que Melanie Smith, il n'a pas été sélectionné pour participer au championnat du monde) et à son magnifique cheval The

Cardinal, avec 52 points. Il gagnait ainsi la bourse de \$5.000. Les deux suivants sont également américains: Tony d'Ambrosio (Hit'n Run) avec 49 points et Steve Stevens (Grey Chief) avec cinq points.

Disons encore une fois que ce Grand-Prix Rothmans nous a permis, comme à Québec, d'assister à de la très belle équitation.

Voilà donc pour le Grand-Prix Rothmans et pour le classement final du Festival Hippique d'été Can-Am. Mais les festivités avaient commencé dès mercredi et s'étaient poursuivies durant toute la semaine contrairement à Québec, le concours était axé uniquement sur les épreuves de "sauteurs", et non de "chasseurs". Chaque journée offrait différentes divisions, de niveau plus ou moins difficile: préliminaire, intermédiaire, amateur-propriétaire, ouvert. Les classes "ouvertes" sont souvent les plus spectaculaires, surtout lorsque ce sont des épreuves de vitesse, dans lesquelles le cheval doit accomplir de véritables acrobaties pour effectuer son parcours sans faute d'obstacles et dans le temps le plus rapide possible.

Vainqueur du Tour de France

Bernard Hinault accueilli en héros

PARIS (AFP) — Le tour de France s'est achevé hier sur les Champs-Élysées par une manifestation de Bretons, venus d'Yffignac (Cotes-du-nord) saluer la victoire de Bernard Hinault.

Dans le même temps, Joop Zoetemelk, sac en bandoulière et bonnet de laine sur la tête, s'est dirigé en vélo vers la Place de la Concorde. Les milliers de spectateurs n'ont pas même jeté un regard apitoyé sur le grand battu de l'épreuve. Car le Hollandais a été le principal adversaire du Breton.

En effet, ce n'est qu'à Nancy, à l'issue de l'étape contre la montre, que Zoetemelk a jeté les armes, battu par un "super" Hinault et par un début de bronchite.

À deux pas de la Place de la Concorde, Michel Laurent, l'équipier de Bernard Thévenet promu leader à Ste-Foy-la-Grande, à l'issue de la première étape contre la montre,

résumait ainsi l'opinion générale: "Hinault, de loin le plus fort d'entre nous, s'est logiquement imposé. À l'Alpe d'Huez, à l'issue de la 16ème étape, il avait course gagnée. Seul, Pollentier aurait pu l'inquiéter."

Malheureusement, le Belge s'est éliminé tout seul après son succès dans la première étape alpestre en tentant de frauder dans la caravane où était effectué le contrôle antidopage.

Les deux derniers vainqueurs du tour avaient pour leur part abandonné toute ambition de renouveler leur succès bien avant. Bernard Thévenet, malade l'hiver dernier et incapable au printemps de revenir à un niveau... moyen, a capitulé dans le Tourmalet, le premier col difficile inscrit au menu.

Mal remis d'une fracture de la clavicule, Lucien Van Impe ne se faisait aucune illusion

quant à ses chances qui, comme celles de Thévenet, sont devenues pratiquement nulles à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Comme Thévenet auprès de Laurent, Van Impe s'est mis au service de Joseph Bruyère, inattendu maillot jaune, une force de la nature.

Bien conseillé par Eddy Merckx, son ancien chef de file, le Wallon a longtemps repoussé l'échéance.

Le maillot jaune qui lui allait si bien, Bruyère ne l'a pas abandonné comme prévu dans le Puy de Dôme, le seul endroit où Bernard Hinault a donné quelques signes de faiblesse, au lendemain de la demi-étape Tarbes-Valence d'Agén marquée par la grève perlée d'une centaine de coureurs exprimant leur mécontentement. Franchissant à pied la ligne d'arrivée, les concurrents ont protesté, notamment, contre leurs mauvaises "conditions de travail".

Ce n'est qu'à l'Alpe d'Huez que Bruyère a subitement cédé, dans le col du Luitel, un maillot que Pollentier s'est empressé d'enfiler. Quelques heures plus tard, sans même avoir remis les pieds sur les pédales de son vélo, Pollentier était mis à pied...

Sur le tapis vert, Zoetemelk s'est alors trouvé vêtu de jaune, alors qu'il venait de donner quelques signes inquiétants de fléchissement dans le col menant à l'Alpe d'Huez.

Pour avoir une chance d'échapper à son destin... et à une quatrième deuxième place, Zoetemelk s'était donné pour objectif de distancer son dauphin, Bernard Hinault, dans l'étape des huit cols entre Grenoble et Morzine. Malheureusement, le 18 juillet, le Breton était le plus fort...

Les 14 secondes que le Hollandais possédait avant les 73 km contre la montre entre Metz et Nancy se sont révélées notoirement insuffisantes. À Nancy, le tour était pratique-

ment terminé: le maillot jaune pour Hinault, le vert pour Maertens, le blanc à pois rouges pour Martinez... et les casquettes jaunes pour les hommes de Louis Caput.

Il n'y avait plus rien à gagner hier entre Saint-Germain-en-Laye et Paris (161,5 km) si ce n'est l'estime de milliers de spectateurs disséminés sur la route du tour inondée de soleil, quelques primes et une victoire de prestige.

Déjà vainqueur à Lausanne, le Hollandais Gerrie Knetemann, l'homme des fins de tour de France, n'a pas manqué la bonne échappée... après que Legeay et Beucherie aient laissé passer leur chance. Au cours du second tour de circuit, sur les Champs-Élysées, il a sauté dans la roue de son compatriote Den Hertog, tout comme Lubberding, le meilleur jeune coureur du tour, et le Belge René Martens.

Parti de très loin, Knetemann est allé recueillir un bouquet de capucines remis par des Hollandais.

Un troisième match nul

Kortchnoi aurait pu gagner

GAGUO, Philippines (Reutea-AFP) — C'est encore un nul qui a sanctionné samedi la troisième partie du championnat du monde d'échecs entre le tenant soviétique Anatoly Karpov et le challenger apatride Viktor Kortchnoi, mais elle a été, de l'avis de tous, la plus intéressante à ce jour.

M. Mikhail Tahl, ex-champion du monde et membre de la délégation de Karpov, a estimé que "Kortchnoi avait eu des occasions d'attaque, mais Karpov s'est merveilleusement défendu".

Faute de temps, les deux adversaires se sont trouvés au trentième coup accusés à une position sans espoir de victoire, aussi sont-ils convenus de la nullité.

Pour la première fois depuis qu'ils jouent l'un contre l'autre, Kortchnoi a laissé le champion utiliser sa défense favorite, la nimzo indienne, mais il a surpris ensuite son rival de toujours en adoptant au cinquième coup la variation Vubinstein qui n'est plus guère prise de nos jours. Karpov a bien résisté à une attaque résolue contre son roque mais a perdu énormément de temps en milieu de partie. Dans les derniers coups toutefois le champion du monde a pu rétablir une situation qui aurait certainement pu être dangereuse si Kortchnoi avait lui-même disposé de davantage de temps.

On sait que chacun des joueurs dispose de 150 minutes pour 40 coups et Karpov et

Kortchnoi ont dû miner en blitz une partie qui a été psychologiquement à l'avantage du challenger.

Ils disposent maintenant de deux jours de repos qu'ils mettront à profit pour peaufiner les différentes variations à leur répertoire.

"Plusieurs grands maîtres ont estimé que j'aurais pu l'emporter si j'avais joué différemment ma tour au 21ème coup", a déclaré Viktor Kortchnoi, au lendemain de la troisième partie.

Certains grands maîtres pensent en effet que Kortchnoi aurait dû placer sa tour en E5 au lieu de H3. Kortchnoi a cependant déclaré aux journalistes qu'il avait envisagé durant la partie ce mouvement mais il a estimé qu'il ne le mènerait pas à la victoire.

Quant au grand maître argentin Miguel Najdorf, qui a analysé la partie jusqu'à 3 h 00 du matin, il a encore un autre avis: selon lui, Kortchnoi aurait dû au 24ème coup jouer sa tour en G3. Kortchnoi reconnaît que ce coup aurait été excellent mais, a-t-il ajouté, "je n'avais pas le temps d'envisager toutes les variations".

Hier, Kortchnoi s'est promené sur un terrain de sport en compagnie de son second, le grand maître britannique Michael Stean. De son côté, le champion soviétique a affronté le grand maître américain Lubos Kavalek sur... un court de tennis.

Los Angeles reçoit un nouveau sursis du CIO

par Bernard Meixner

LOS ANGELES (AFP) — "Oui? Non? Peut-être". C'est ainsi que le Los Angeles Times résume dans le titre d'un éditorial publié vendredi la situation sur la candidature de Los Angeles aux Jeux olympiques d'été 1984.

Le télégramme de dernière heure de lord Killanin, président du Comité international olympique, à M. Tom Bradley, maire de Los Angeles, a rouvert un dialogue qui semblait condamné à l'échec. Le maire de Los Angeles avait lui-même annoncé qu'il recommandait à son conseil municipal le retrait de la candidature de la métropole californienne. Lord Killanin lui a donné un nouveau sursis jusqu'au 21 août. Mais on voit mal comment les deux parties peuvent sortir de l'impasse. Le C.I.O. refuse de négocier avec un comité privé qui assumerait la responsabilité financière des jeux. Los Angeles ne peut jouer ce rôle sans provoquer un tollé général de la part des contribuables californiens. Ceux-ci sont déjà outrés par les coupes faites dans le budget pour compenser la perte des recettes dues à l'adoption de la "proposition 13", la réduction des impôts fonciers en Californie.

Seule une aide fédérale, un appui du président Carter pourrait débloquer les négociations entre Lausanne et Los Angeles. C'est sans doute ce que M. M. Bradley, actuellement à Washington, a dit au président américain.

"La situation change d'un jour à l'autre", a

déclaré vendredi Mme Brenda Banks, porte-parole du maire de Los Angeles, qui a précisé que ce dernier n'avait encore pris aucune décision définitive. "Il doit encore étudier le texte du télégramme de Lord Killanin pour voir si un compromis est réalisable", a précisé le porte-parole. "Aucune date n'a été arrêtée en vue d'un entretien de dernière heure avec le C.I.O. et le conseil municipal est dans l'expectative".

Si les milieux officiels maintiennent un optimisme de rigueur, l'opinion prévaut dans les milieux bien informés du comité olympique américain que les chances de Los Angeles se sont évanouies. "C'est Munich qui accueillera les jeux de 1984", prédisait vendredi un membre de ce comité qui a désigné garder l'anonymat.

Une chose est certaine, en cas de retrait de Los Angeles, le comité olympique des États-Unis ne recommandera pas la candidature d'une autre ville américaine. Ni New York, ni Atlanta, ni Detroit. "Aucune ville ne possède l'infrastructure et l'équipement de Los Angeles", soulignait ce même membre du comité olympique américain.

Don Miller, secrétaire général du comité olympique américain, l'avait souligné récemment: "Un retrait de Los Angeles aura des conséquences désastreuses: les États-Unis n'organiseront plus de notre vivant les Jeux olympiques". C'est sans doute pour cela que le C.I.O. et Los Angeles se livrent un baroud d'honneur.

Munich en dernier ressort

HAMBOURG RFA (AFP) — M. Willie Daume, vice président du Comité olympique international et président du comité olympique ouest-allemand a réaffirmé samedi que Munich ne serait candidate à l'organisation des Jeux olympiques de 1984 qu'en dernier ressort et uniquement au cas où aucune autre ville ne manifesterait son intention de prendre le relais de Los Angeles si cette dernière se retirait.

"Je parle en mon nom propre, a déclaré M. Daume mais au cas où personne ne déposerait sa candidature en cas de retrait définitif de Los Angeles, nous examinerions les possibilités de Munich. Mais ayant été les organisateurs d'un grand nombre de manifestations d'envergure mondiale depuis plusieurs années nous ne voulons pas nous mettre une nouvelle fois en avant. De plus réorganiser des Jeux olympiques deuxième fois, même avec l'expérience, pose des problèmes nouveaux".

M. Daume a rappelé que la décision définitive à propos de Los Angeles interviendrait le 21 août et précise que le 25 août trois solutions allaient s'offrir:

1) lancer un nouvel appel de candidatures, le délai de 7 ans étant suffisant pour un pays pour préparer les jeux.

2) se tourner vers les dernières villes organisatrices comme Munich, Montréal, Mexico.

3) se replier éventuellement vers une autre ville des États-Unis candidates à l'époque avec Los Angeles.

"J'espère toutefois, a déclaré encore M. Daume que Los Angeles parviendra à trouver une solution acceptable. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider Los Angeles."

"Il serait très mauvais pour l'idéal olympique et l'avenir des jeux qu'une deuxième ville américaine, après Denver, refuse de les organiser, a encore dit le vice président du C.I.O. J'ai toutefois l'impression que les milieux d'affaires américains sont toujours favorables. La raison majeure des difficultés de Los Angeles, on me l'a dit, réside dans les très mauvais commentaires enregistrés dans la presse après les J.O. de Montréal. Mais en réalité une ville olympique est toujours la grande bénéficiaire d'une telle manifestation. A Los Angeles, à l'exception du bassin d'aviron tout est prêt."

Enfin M. Daume a annoncé que pour 1988 le CIO ne connaîtrait pas de problèmes pour trouver un pays organisateur car plusieurs candidatures sont déjà présentées.

Des Libyens attaquent les footballeurs égyptiens

L'Egypte se retire des Jeux africains

ALGER (AFP) — Les 3èmes Jeux africains d'Alger s'acheveront sans les sportifs égyptiens. À la suite des violents incidents qui se sont passés entre les footballeurs égyptiens et libyens samedi soir sur le terrain du stade olympique d'Alger, l'équipe égyptienne a décidé officiellement de se retirer des jeux qui doivent se poursuivre jusqu'à vendredi dans la capitale algérienne.

La décision de ce retrait avait été prise dès samedi soir par le premier ministre égyptien M. Mamdouh Salem. Dans un communiqué publié par un porte parole officiel égyptien, "des membres de la police algérienne" ont été accusés ainsi que des supporters libyens, d'avoir "participé à

l'attaque des joueurs libyens contre l'équipe égyptienne".

Malgré plusieurs tentatives des dirigeants sportifs africains dans la matinée d'hier, pour tenter de faire reculer l'Egypte sur sa décision de quitter les jeux, l'annonce officielle du retrait de la délégation intervenait hier en début d'après-midi. Pendant ce temps joueurs et dirigeants égyptiens avaient déjà bouclé leurs valises et se préparaient à prendre un avion spécial qui devrait les ramener dans la soirée au Caire.

Samedi soir avant que ne débute ce match de football Egypte-Libye, le secrétaire général du C.S.S.A. M. Jean-Claude Ganga, tout en soulignant la remarquable organisation algérienne, se félicitait "du succès de ces jeux pour le

sport africain". Il ajoutait: "Nous voulons que le sport apporte sa contribution à la consolidation de l'unité africaine. Nous aurons réussi, si nous pouvons, grâce au sport, faire briller une lueur d'espoir pour la jeunesse africaine".

Mais il a suffi d'un seul match de football et de détestables barages à la fin de celui-ci pour ternir cette image des Jeux africains. Leur souvenir n'est pas près de s'effacer.

On avait cru longtemps, en raison de la froideur actuelle des relations entre l'Egypte et la Libye que le match n'aurait pas lieu. Il se déroula cependant, certes émaillé d'accrochages et de brutalités — dont la plupart eurent des Libyens pour auteurs — et il

était sur le point de s'achever lorsque les Libyens, perdant leur contrôle alors qu'ils allaient être battus provoquèrent une bagarre. L'un d'entre eux commença à frapper un adversaire. Et la mêlée fut aussitôt générale. L'affrontement se poursuivit entre joueurs remplaçant et dirigeants des deux camps.

La police algérienne intervint aussitôt et il lui fallut plus de dix minutes pour mettre fin à l'échauffourée. Une partie du public qui avait pris part pour la Libye conspu les égyptiens. Des projectiles divers furent lancés sur l'équipe d'Egypte dont les joueurs répliquèrent en renvoyant ces projectiles dans les tribunes.

Le calme fut rétabli sans qu'il y ait eu de blessés mais pour l'Egypte la responsabi-

lité des Algériens était grande et la décision de retirer la délégation égyptienne des jeux fut aussitôt prise au Caire.

Sur le plan sportif ce retrait égyptien enlève une partie de leur signification à certaines épreuves. Les Égyptiens qui avaient enlevé 39 médailles dont 7 de vermeil (le 2ème total derrière la Tunisie) présentaient l'une des plus fortes délégations de ces jeux avec 240 athlètes. Ils étaient ainsi qualifiés pour les demi-finales du hand-ball, du basket, du football, du volley-ball masculin, ainsi que du volley-ball féminin. Les équipes qui les suivaient au classement (ainsi que le Malawi à la place de la Libye en football) remplacèrent les équipes égyptiennes dans les phases finales de ces divers sports.



Mimi Bellefeuille, 15 ans, de Sault Ste-Marie, a terminé au 69ème rang parmi les 800 tireurs qui ont pris part aux épreuves de tir de Bisley, en Angleterre.

(Téléphoto AP)

Le Château Montebello
Mini-vacances
au grand air!

\$19.50*

par nuit par personne, deux personnes par chambre



Profitez de quelques jours de congé en semaine et payez-vous des vacances à bon compte!

Le luxe et le charme de notre Château de bois ronds, une immense forêt pleine d'agréables surprises, de nombreux sentiers qui vous font redécouvrir la nature: voilà ce que vous offre le Château Montebello...

Et bien plus encore: nos courts de tennis, nos piscines intérieure et extérieure, nos saunas, une salle de jeux, une piste de danse et un terrain de golf!

N'oubliez surtout pas vos bâtons car les clients du Château bénéficient, à l'entrée sur le parcours et à la location d'une poussette, d'une remise de 25%.

*Ce forfait s'applique du dimanche soir au jeudi soir seulement. Séjour minimum: 2 nuits. L'offre, valable dans la mesure où des chambres sont disponibles, expire le 21 décembre 1978.

Renseignez-vous aussi sur nos autres forfaits qui comprennent de succulents repas.

Pour réservations, appeler sans frais 1-800-268-9420, ou votre agent de voyages.

CP Hôtels Le Château Montebello

Montebello (Québec) J0V 1L0 Tel. (819) 423-6341
80 milles à l'ouest de Montréal et 40 milles à l'est d'Ottawa

Moreroed gravement accidentée

MARTIGNY, Suisse (Reuter) — La Suisse Lise-Marie Moreroed, médaille de bronze de la Coupe du monde de ski

alpin la saison passée, a été grièvement blessée dans un accident de voiture samedi près de Martigny.

Elle était passagère d'un véhicule conduit par Pierre-Alain Bruchez, entraîneur de l'équipe masculine suisse de ski. La voiture en a percuté une autre près du Pic des

dents du midi avec une violence telle que la jeune Lise-

Marie, âgée de vingt-deux ans, souffre de fractures multiples. Son état est grave, mais sa vie n'est pas en danger. Elle devra rester hospitalisée pendant six semaines au moins. Le conducteur n'a pas été grièvement blessé.

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges Tel.: 738-8686

Fondée en 1877

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS

"MITA"

Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04c Une des plus pratiques!

VENTE-LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.

7035 av. du Parc, Mt 1141

Stationnement Ouvert samedi de 9 à 12

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND

Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630

ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN

JEAN K. MALOUF INC.

entretien industriel - commercial résidentiel

Plus de 30 ans d'expérience

Bureau 6305, 25e Ave. Rosemont

Montréal

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure ou comptoir

Service de chemises

8309 ST-DENIS

381-1322

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR

BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS

DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3846

266 est. St-Paul, Vieux Montréal

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA

CLEVE

ARCHITECTES

1253 ave. McGill College

Suite 800

MONTRÉAL - 866-8621

UNIVERSITÉ CONCORDIA



COURS D'ANGLAIS INTENSIF AOUT

du 31 juillet au 31 août de 9h00 à 13h00

du lundi au vendredi \$180.00—72 heures

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le:

BUREAU DU REGISTRAIRE

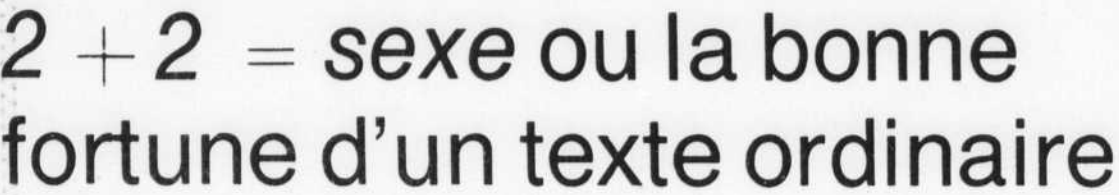
CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

INSTITUT DE LANGUES

1560 ouest Boulevard de Maisonneuve, salle 221

Montréal, Québec

ou appeler 879-8436



Une délicieuse comédie sur l'amour
P. J. ABEL
12:15 - 2:05
3:55 - 5:45
7:35 - 9:25

st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845 3222

**BILLETS
EN VENTE
MAINTENANT**



« tous jours de cinéma vrai »

2e festival international du film de la critique québécoise

mercredi 2 août
20 h 30 — DES ENFANTS GÂTÉS
 France 1977/ 113 min. v.o. française de Bertrand Tavernier/ avec Michel Piccoli, Christine Pascal et Michel Aumont.

jeudi 3 août
16 h — JORNALEROS
 Mexique-Canada 1977/ 90 min. v.o. Espagnole, s.t. français de Eduardo Maldonado.

19 h — CORONE DEL MIRO GOUVEIA
 Brésil 1978/ 90 min. v.o. portugaise s.t. français de Geraldo Sarno/ avec Rubens de Falco et Nildo Parente.

21 h 30 — VIOLANTA
 Suisse 1977/ 100 min. version italienne s.t. français de Daniel Schmid/ avec Lucia Bose et Lou Castel.

vendredi 4 août
13 h — LA MACHINE
 France 1977/ 101 min. v.o. française de Paul Vecchiali/ avec Jean-Christophe Bonnet, Sonia Saviane et Hélène Surgère.

16 h — GILIAP
 Suède 1977/ 140 min. v.o. suédoise s.t. français de Roy Andersson/ avec Thommy Berggren et Mono Seilitz.

19 h — LA CIRCONCISION
 Sénégal 1978/ 86 min. v.o. française et sénégalaise de Moussa Bathily.

21 h 30 — LA MOUETTE
 Italie 1977/ 125 min. v.o. italienne s.t. français de Marco Bellocchio/ avec Laura Betti et Giulio Brogi.

samedi 5 août
13 h — LA JUNGLE PLATE
 Pays-Bas 1978/ 90 min. v.o. néerlandaise, s.t. français de Johan van der Keuken.

16 h — LES INDIENS SONT ENCORE LOIN
 Suisse-France 1977/ 95 min. v.o. française de Patricia Moraz/ avec Isabelle Huppert, Christine Pascal et Mathieu Carrière.

19 h — MOISE ET AARON
 RFA-France-Autriche-Italie 1974/ v.o. allemande s.t. français de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet/ avec Gunter Reich et Louis Devos.

21 h 30 — SOLARIS
 URSS 1972/ 165 min. v.o. russe s.t. français d'Andreï Tarkovski/ avec Nathalie Bondartchouk et Donatas Banionis.

dimanche 6 août
13 h — LES 47 RONINS
 Japon 1941-42/ 240 min. v.o. japonaise s.t. française de Mizoquichi Kenji/ avec Arashi Yoshisaburo et Mimasu Mampo.

19 h — ECCE BOMBO
 Italie 1978/ 100 min. v.o. italienne s.t. français de Nanni Moretti/ avec Nanni Moretti et Fabio Traversa.

21 h 30 — LE GRAND SOIR
 Suisse 1976/ 95 min. v.o. française de Francis Reusser/ avec Neils Arestrup et Jacqueline Parent.

lundi 7 août
16 h — ALAMBRISTA!
 Etats-Unis 1978/ 105 min. v.o. anglaise et espagnole s.t. anglais de Robert M. Young/ avec Domingo Ambriz et Linda Gillin.

19 h — BAARA
 Mali 1978/ 90 min. v.o. malienne s.t. français de Souleymane Cissé.

21 h 30 — LES ENFANTS DU PLACARD
 France 1977/ 105 min. v.o. française de Benoît Jacquot/ avec Brigitte Fossey et Lou Castel.

mardi 8 août
16 h — LES MARGINAUX
 Inde 1978/ 116 min. v.o. indienne s.t. français de Mrinal Sen/ avec Vaseduva Rao, Mamata Shankar et Naravana Rao.

19 h — LE THÉÂTRE DES MATIÈRES
 France 1977/ 81 min. v.o. française de Jean-Claude Biette/ avec Sonia Saviane et Howard Vernon.

21 h 30 — CAMOUFLAGE
 Pologne 1976/ 76 min. v.o. polonaise s.t. français de Krzysztof Zanussi/ avec Piotr Garlicki et Zbigniew Zapasiewicz.

mercredi 9 août
16 h — L'ASSASSIN MUSICIEN
 France 1975/ 120 min. v.o. française de Benoît Jacquot/ avec Anna Karina et Joël Bion.

19 h — MUNA-MOTO
 Cameroun 1971/ 92 min. v.o. douala s.t. français de Jean-Pierre Dionigue-Pipa, avec Arlette Din Bell, Daniel Endene et Philippe Abia.

21 h 30 — LES FILS DE FIERRO
 France-RFA 1977/ 135 min. v.o. espagnole de Fernando Ezequiel Solanas.

jeudi 10 août
16 h — LE BOIS DE BOULEAUX
 Pologne 1970/ 98 min. v.o. polonaise s.t. français d'Andrej Wajda/ avec Daniel Olbrychski et Emilia Krakowska.

19 h — THE SCENIC ROUTE
 Etats-Unis 1978/ 76 min. v.o. anglaise s.t. français de Mark Rappaport/ avec Randy Dansen, Marilyn Jones et Kevin Wade.

21 h 30 — D'ABORD MÉNAGÈRES
 Québec 1978/ 90 min. v.o. française de Luce Guilbeault.

**ADMISSION: \$3.50 (sièges réservés)
 OFFRE SPECIALE JUSQU'AU 1er AOÛT: \$30.00 (dix séances, siège réservé)**



**THÉÂTRE
MAISONNEUVE**
 PLACE DES ARTS
 Montréal (Québec) H2X 1Z9

Renseignements: 842-2112

Voir autres Avis légaux. en page 15

est par les présentes donné que le contrat en date du 15^{ème} jour de juin, 1978, par lequel Radio Ute Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes relatives à des livres présentés et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement d'Argenteuil, la Province de Québec le 19^{ème} jour de juin, sous le numéro 176638.

LAURIE PATRICIA MICHALOSKY
est par les présentes donné que Laurie Patricia Michalosky, étudiante, domiciliée au 4516-7e Avenue de Laval, demandera au ministre de la Santé afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Laurie Patricia Mitchell.
Fait à Montréal, le 18 juillet 1978.
Procureur de la requérante
AEL N. BERGMAN

JEAN-PIERRE LEVIZ que M. Réjean Jeanson St-Elie d'Orléans, a demandé la Révision des Transports du Québec de transférer à M. Charles E. Veilleux, M. Le permis M-501940 qu'il détient pour effectuer le camionnage en vrac dans la région 05, intéressé peut s'opposer à cette demande des 5 LE JOURS SUIVANT, procurer. 1000 De

publication : 24 juillet 1978
publication : 25 juillet 1978
publication : 26 juillet 1978

EZ. AVIS que M. Wilfride Beauregard Carignan, en vertu de la Commission des Transports du Québec transférer à M. Alain Laroche, Chambly, le ME M-50308 D-1 qui il détient pour effectuer monnaie en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cet acte dans les 5 jours suivants la troisième parution de ce avis. ME BRULANGES, Secrétaire, 1000 De Serres, 530, Longueuil

publication : 24 juillet 1978
publication : 25 juillet 1978
publication : 26 juillet 1978

est donné que Mme Béatrice P. Tremblay docteur en droit, 142 Boul. Taschereau Kinogami Corné, s'inscrit devant la Commission des Transports du Québec la Transfert des clauses et des permis 14105-V en faveur de Jean-Paul & Demeurée Ltee, permis no 22152-V, dont la d'affaires est 142 Boul. St-Armand-Ville de la

personne désirant faire opposition devant la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours suivants la troisième publication.

publication : 24 juillet 1978
publication : 25 juillet 1978
publication : 26 juillet 1978

AVIS

En ce jour du 24 juillet 78, moi, Martha Range, demeurant au 524 rue Waverly, Ville de Montréal, ne suis pas responsable des dettes passées, présentes et futures encourues par Mariano Schmidt, locataire au 524 rue Waverly, Montréal. Je plus M. Schmidt n'a aucun droit pour réclamations d'impayables ou pour toutes autres compensations financières.

25-7-78

o-Québec

OFFRES
re de Montréal,
ndiquées

CCP-78-19195
le mardi 29 août 1978

Poste Nemiskau
territoire de la Baie-James
**CONSTRUCTION DE
DIVERS BÂTIMENTS,
INSTALLATION
ÉLECTRIQUE
INITIALE ET
TRAVAUX DE GENIE
CIVIL CONNEXES**
Garantie de soumission:
\$200,000
Principale place d'affaires
au Québec

opels d'offres sont contenues
pour examen et peut être
BOURSALE de \$25 pour
visé ou mandat payable à
di inclusivement de 8h30 à

**BECC
ONTRATS
809
ORCHESTER
NADA H2Z 1A4**
5-1711, poste 1464.
nnée doit être, au choix du
sont un bon de garantie de

soumission partielle est ac-
d'un montant égal au multi-
POUR CENT (10%) de la
a proposition la plus élevée,
ation ci-dessus.
orporations qui auront obtenu
ment du bureau sus-indiqué

re rejeter l'une quelconque ou



• Marque Déposée



sortir par elle-même, à construire
de nutrition, un bon service
ce que vous faites en envoyant
qui veulent améliorer leur sort,
tirer le meilleur parti de leurs
tendance digne et conforme à leurs

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 14

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE LACHINE

Aux propriétaires inscrits, le 18 juillet 1978, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans la Cité de Lachine.

AVIS PUBLIC

est donné par la soussignée, Madeleine Pringle, greffier adjoint, QUE, lors d'une séance spéciale tenue le 18 mai 1978, le Conseil a adopté le règlement No 2163 intitulé: Règlement pourvoyant à un virement de fonds de soldes disponibles de certains règlements afin de pourvoir à l'achat de diverses pièces d'équipement pour différents services.

QUE les propriétaires qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 18 juillet 1978 ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 2163 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 1er et 2 août 1978, au bureau général de l'Hôtel de Ville, 15-18ème avenue, Lachine.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé "APPROUVÉ" par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du greffier, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation, par la procédure d'enregistrement, sera annoncée le 2 août 1978, dans la salle du Conseil, 21-18ème avenue, Lachine, à 19:00 heures.

DONNE À LACHINE, ce vingtième (20ème) jour de Juillet, Mil neuf cent soixante-dix-huit.

(Signé) Madeleine Pringle
Greffier adjoint

La requérante, Locatelle (Rouville) Transport Inc. s'adresse à la Commission des Transports Québec dans le but d'obtenir le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE
— ROUTE RESTREINTE —

De St-Hilaire à Mont-Joli pour le transport de fruits et légumes frais destinés à Rodrigue Roussel & Cie Ltée, par véhicules isothermes, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Durée: 364 jours

1ère publication: 24 juillet 1978

2ème publication: 25 juillet 1978

3ème publication: 26 juillet 1978

CORBEIL & DUPRESNE

465, rue St-Jean

Suite 605

Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

(Divorces)

No. 500-12-079231-757

PATRICIA SCULLION,

Requérante

LEON SARGENT,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Léon Sargent est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 10 juillet 1978

(S) A. BOUVIER

Registraire-adjoint

Mes. Trudel, Bibear & Faureux,

4255, rue Wellington #101

Verdun, Qué. H4G 1V9

Tél. 761-4838

Avocats de la requérante

BONN (AFP) — Comme l'an passé, plus d'un demi-millier d'élèves ouest-allemands se sont suicidés, le plus souvent après avoir reçu leur carnet scolaire aux notes insuffisantes pour passer dans la classe supérieure.

517 suicides pour 200.000 élèves "admis à redoubler". C'est un record mondial peu enviable, partagé avec le Japon où l'avenir professionnel des jeunes est également lié à une sélection très sévère qui commence avec la scolarité.

La revue internationale "Tempo médical" soulignait en mars que les suicides d'enfants (toutes motivations confondues) étaient le troisième facteur de mortalité chez les "9 à 12 ans" après les acci-

dents et le cancer. Il y a vingt ans, les suicides étaient encore l'exception dans cette tranche d'âge, ajoutait la revue.

En RFA, les banderoles brandies il y a dix jours à Neuss sur le Rhin, derrière le cercueil d'un adolescent, exigeaient des pouvoirs publics qu'ils se penchent rapidement sur le problème des suicides pour raisons scolaires.

Psychologues, sociologues et journalistes ont tenté de répondre au cri d'alarme des camarades de R.V. trouve mort le revolver de son père dans une main et son carnet scolaire dans l'autre.

BONN — La presse rappelle d'autres cas récents: il y a un mois, Kai K. (14 ans) est trouvé mort dans les ruines d'un château de Bavière. Une semaine plus tard, un élève s'est pendu après avoir été frappé par son professeur. A Duisbourg, encore, deux adolescents de quinze ans ont choisi la mort en se jetant du haut d'une tour.

Pour les psychologues, ces suicides qui, dans 10% des cas seulement, ont une raison sentimentale ou familiale, ne sont que la partie visible de l'iceberg. Ils rappellent qu'un élève sur cinq vient les consulter contre un sur douze il y a quelques années. Selon leurs rapports, "la peur de l'échec scolaire" se traduit par des dé-

règlements aux dimensions pathologiques. De la consommation effrénée de sucres, on passe rapidement à l'abus de tabac et de boissons alcoolisées et finalement, pour 10% des "14 à 17 ans", à l'usage de la drogue.

Selon les psychologues, l'enfant cherche ainsi à compenser son angoisse et "à fuir un monde où la sélection n'autorise aucun échec scolaire". Sur deux élèves allemands admis en sixième, un seul passe son baccalauréat et seuls les élèves obtenant une note supérieure à 16/20 (notation française) peuvent choisir leur université. Les autres doivent souvent attendre des années pour suivre les études de leur choix.

BONN — A l'obligation de rester constamment dans le "peloton de tête" s'ajoute, pour les élèves, la volonté de ne pas décevoir les espoirs des parents. Des sondages ont permis de confirmer que le dialogue entre parents et enfants se résume trop souvent désormais au domaine scolaire. Une étude parue dans le très austère hebdomadaire "parlement" et réalisée à la demande du ministère de l'Éducation du Schleswig-Holstein a révélé que le "stress scolaire" est dû, pour un quart, à une surcharge de travail et dans quatre cas sur dix, aux réac-

tions parentales. Sur 1.000 parents interrogés, un tiers reconnaît avoir frappé l'enfant pour de mauvais résultats. 113 ont crié et 87 ont montré leur profonde tristesse. 78 seulement ont cherché avec l'enfant à découvrir les raisons de son insuccès.

Les spécialistes estiment d'ailleurs que c'est de l'attitude des parents que peut découler une limitation des suicides d'enfants. Ceux-ci ont pour l'instant constitué des co-

mités d'action pour une humanisation de l'école. Ils demandent la suppression de la notation dans le primaire, la réduction des horaires et des programmes ainsi que le retour à des classes de 25 élèves.

Premier résultat: une expérience-pilote est menée à Brême où la notion de redoublement a été supprimée pour 10.000 élèves. Elle doit être étendue au Schleswig-Holstein et au Bade-Wurtemberg.

† DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche 2 à 4:30 p.m.

DANIS, Gérald — A sa résidence de Westmount, le 23 juillet 1978 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Gérald Danis des suites d'une crise cardiaque. Journaliste, il était l'époux de Lucille Desparois, mieux connue sous le nom de tante Lucille. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son frère Maurice et sa femme, de Repentigny, ainsi que deux nièces, Nicole et Claudette Danis. Il laisse également ses beaux-frères et ses belles-sœurs, M. et Mme Leandre Trudeau et M. et Mme Albert Quenel. Ses funérailles auront lieu le mercredi, 26. Le convoi funéraire partira des salons Funéraires Urgel Bourge 3860 rue Boul. Décarie pour se rendre à l'église Saint-Leon-de-Westmount, où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT, Annette — A Outremont, le 22 juillet 1978 à l'âge de 77 ans est décédée Mme Annette Lambert (née Tardif). Outre son époux, elle laisse ses enfants Bernard, Jacques, Marie, Jean, Michel, Madeleine et Monique, leur conjoint, André Lajoie, Nancy Retalack, Alfred Bernier et Claude De Montigny, ainsi que treize petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mardi, 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire inc. et J.S. Vallée Itée No 1111 ouest rue Laurier, Outremont. A 8 heures 45, pour se rendre à l'église Saint-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

Axiom

CARRIÈRES EN INFORMATIQUE

PROGRAMMEUR SENIOR

\$20,000

Notre client recherche une personnalité indépendante possédant 3-5 années d'expérience utilisant Cobol. Le travail comporte l'exploitation continue ainsi que la modification des systèmes et un peu d'entretien. Les applications sont personnelles et payroll dans un système on line. L'expérience avec les télécommunications serait un atout. Ce poste mène à l'analyse. Veuillez appeler GABRIEL WAGNER.

PROGRAMMEUR DE SYSTÈMES

\$18,000

Une institution financière recherche un individu senior possédant des connaissances solides de CICS et 4 années d'expérience utilisant Cobol et Assembler. Le candidat aura l'expérience dans un environnement DOS ou OS. VS/VM. Le travail comporte le logiciel ainsi que les applications. Le bilinguisme serait un atout. Veuillez appeler TINA MARCOTTE.

ANALYSTE/PROGRAMMEUR

\$18,000

Spécialiste logiciel possédant 2 années d'expérience en Assembler et PDP 11. RSX 11 est requis par notre client pour le contrôle industriel. Les fonctions comportent la génération des systèmes. Le bilinguisme serait un atout. Veuillez appeler JACQUELINE MARTEL.

285-1858

1010 OUEST SHERBROOKE, SUITE 602

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE SCITEC

L'Association des scientifiques, ingénieurs et technologistes du Canada invite les personnes compétentes à poser leur candidature au poste exigeant de Directeur général de cette association canadienne nationale et bilingue.

Les tâches de ce poste incluent les opérations internes et celles de liaison avec la communauté scientifique, les gouvernements, les universités, les milieux commerciaux et industriels, ainsi que le grand public, au niveau national et international. Tel qu'indiqué ci-après, le secrétariat de SCITEC vous en fournira une description plus détaillée. Le traitement est négociable et proportionné à la compétence.

Les candidatures auxquelles on doit joindre un curriculum vitae seront reçues jusqu'au 28 août 1978 ou jusqu'au rendez-vous. La date d'entrée en fonction sera de préférence le premier octobre 1978. Adresser les demandes à:

Comité de sélection de SCITEC
151, rue Slater, suite 202
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
(613) 232-0240

NOTRE RUBRIQUE Carrières et professions

est publiée tous les jours. Le tarif est de 0.50 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication.

Tout courrier devra être adressé comme suit:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,

Rens.: 844-3361

TRADUCTEURS
RÉDACTEURS
RÉVISEURS

Nous travaillons dans le domaine des communications françaises depuis 1954 et nous avons une excellente réputation à Montréal et à Toronto. Nous sommes à la recherche de bons traducteurs/rédacteurs/réviseurs sérieux qui soient capables de faire mieux que du mot à mot. Nous n'acceptons pas de pigistes.

Nous offrons de bons salaires, de bonnes conditions de travail, de beaux bureaux à deux pas du métro, une vue magnifique et un plan médical complet et gratuit. Le lieu de travail peut être à Montréal ou à Toronto au choix. Ecrivez-nous

Les Services Français Goodwill/Vézina Limitée
1010 Sherbrooke Ouest, bureau 2206
Montréal, Québec
H3A 2R7

INGÉNIEURS
INDUSTRIEL-MÉCANIQUE-
MÉTALLURGIQUE-CHIMIQUE
ENTRETIEN-PROJETS-GÉRANCE
D'USINE

SALAIRE: DE \$20,000 à \$40,000

Pour le compte de plusieurs sociétés québécoises de réputation internationale, ayant des investissements majeurs au Québec, nous recherchons plusieurs ingénieurs (membres de l'Ordre des Ingénieurs du Québec) et administrateurs ayant fait leur marque dans les différentes disciplines du GÉNIE, reliées entre autre au génie mécanique, métallurgique, chimique et industriel. Les mandats à combler portent à la fois sur la gérance de projets, la gérance d'usine, les services techniques, l'entretien mécanique, les méthodes de travail, les projets d'ordre capital visant à l'amélioration de l'équipement et de la machinerie.

La plupart des postes à combler sont dans la région métropolitaine, bien que certains mandats sont dans les Cantons de l'Est, la région de la ville de Québec, la Mauricie et le Saguenay. Nous recherchons avant tout des ingénieurs diplômés, dans les différentes disciplines connexes, et ayant oeuvré dans l'industrie primaire, extractive, manufacturière et de transformation, et ayant acquis de 4 à 15 ans d'expérience pratique, y compris quelques années au niveau de la supervision et la direction d'usine.

Les responsabilités portent sur l'entretien mécanique au niveau des usines, la conception et les projets, l'implantation des techniques modernes concernant les méthodes de travail, l'amélioration des rendements énergétiques, la rentabilité des opérations, l'optimisation des procédés industriels en cours, les études visant à réduire les coûts opérationnels et à accroître la rentabilité des investissements.

Toute une gamme de défis à la fois captivants et intéressants à relever pour des ingénieurs et administrateurs désireux d'élargir leurs horizons et satisfaire leurs ambitions et objectifs de carrière. Les salaires peuvent varier de \$20,000 à plus de \$40,000 par année, dépendant de l'expertise et des compétences technique et administrative des postulants. Si intéressé veuillez communiquer très confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, Ing., vous référant au dossier MG-510.



G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS

400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,

Montréal, Québec. H2Z 1V5,

Tel. (514) 861-9457

Conseillers en Orientation et Ressources Humaines

DACTYLOS DEMANDÉES

Répondant aux exigences suivantes:

- Parfaite connaissance de l'orthographe française et anglaise;
- Grande rapidité en dactylographie;
- Souplesse d'horaire mais disponibilité totale;
- Travail à domicile et quelquefois à l'extérieur de Montréal et de la province.

Appeler du lundi au vendredi:
871-1219 - 871-1220

CENTRE DU LIVRE POUR OUTRE-MER (CLO)

DIRECTEUR
EXÉCUTIF

Le CLO est un organisme à but non lucratif voué à la promotion de l'éducation dans les pays en voie de développement. Pour atteindre ses objectifs, le CLO expédie des livres et apporte son support financier à la réalisation de projets à caractère éducatif.

Sous la direction du Comité de la Francophonie du CLO et en collaboration avec les autres centres (CLO) du Canada, le directeur exécutif assume l'administration, la programmation, le développement et le financement de l'organisme.

Candidat(e) idéal(e) possèdera les qualités suivantes:

- Diplôme universitaire dans une discipline appropriée ou l'équivalent.
- Expérience des pays en voie de développement.
- Expérience de travail reliée aux fonctions du poste.
- Connaissance de l'anglais.
- Disponibilité pour voyages occasionnels.
- Une certaine expertise dans la levée des fonds.

Le poste intéressera les personnes dont la rémunération actuelle se situe autour de \$13,000, et l'échelle salariale en vigueur peut atteindre \$18,127. Si applicable, une prime au bilinguisme de 7% s'ajoute au traitement.

Le curriculum vitae des personnes intéressées devra être soumis avant le 1er août à:

M. Denis K. Laflamme, architecte
Président du Comité de la Francophonie
Centre du Livre pour Outre-Mer
181 Bourget, Montréal H4C 2M1



Université de Montréal

École de criminologie
Poste de professeur

L'École de criminologie est à la recherche d'un professeur à plein temps.

Fonctions:

Enseignement professionnel dans le cadre des ateliers de préparation et de rétroaction des stages pratiques des étudiants de l'École; préparation et encadrement des étudiants en stages dans les secteurs correctionnels adultes (prisons, probation, libérations conditionnelles).

Qualifications:

- L'une ou l'autre des exigences suivantes:
- Doctorat en criminologie.
- Maîtrise en criminologie et maîtrise dans une discipline connexe et 3 années d'expérience pertinente aux fonctions du poste.
- Scolarité de doctorat en criminologie terminée et 3 années d'expérience pertinente aux fonctions du poste.

Traitement

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction

Au plus tard le 1er septembre 1978

Date de clôture des candidatures

1er août 1978.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Monsieur André Normandeau
Directeur
École de criminologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Sadate créera son parti

LE CAIRE, (Reuter) — Le président Anouar Sadate va prendre la tête d'un nouveau parti politique. Telle est la nouvelle essentielle à retenir du discours prononcé samedi par le Raïs à l'occasion du 26^e anniversaire de la révolution de 1952 qui a mis fin à la monarchie en Egypte.

Il a été vigoureusement applaudi par les membres du comité central de l'Union socialiste arabe - parti unique sous Nasser qui a éclaté en trois fronts en mars 1976 - lorsqu'il a dit sans plus de précisions: "Je vais présenter une demande de formation d'un parti politique pour moi-même".

La création de ce parti, qui se fera conformément aux lois en vigueur, implique des changements majeurs dans la vie politique égyptienne. Ainsi, afin que M. Sadate puisse demeurer président et diriger en même temps un parti politique, le pays devra se doter d'un régime présidentiel à l'américaine.

Le président Sadate a annoncé que le programme de son nouveau parti sera communiqué ultérieurement.

Il a dit aussi qu'il comptait réduire le nombre des députés dont le soutien est nécessaire pour la formation d'un nouveau parti politique, cela afin d'"enrichir la vie politique" de l'Egypte. Le nombre actuel est de vingt mais le président n'a pas fourni de chiffre.

Selon des sources bien informées, l'objectif du Raïs est d'avoir en Egypte trois nouveaux partis, un parti social-démocrate dirigé par lui-même, un parti socialiste et un parti nationaliste. M. Sadate a dit aussi que le rôle de l'Union socialiste arabe, déjà considérablement réduit, prendra fin complètement et que son comité central sera transformé en un comité consultatif qui se réunira une fois l'an.

Le président n'a pas fait mention d'élections législatives mais son parti deviendra probablement le plus important de l'Assemblée (Conseil du peuple) qui compte actuellement 360 membres.

Durant son discours qui a duré deux heures et quinze minutes, M. Sadate a tenu à souligner que sous sa présidence l'Egypte ne reviendra jamais au système du parti unique.

"Je tiens à vous dire ouvertement que mes conceptions en tant que chef de l'Etat ne changeront jamais.

"Je suis le père de tous et il n'y a aucune différence entre un citoyen et un autre, si ce n'est par son travail et son dévouement à son pays".

Le président a fait part de son profond attachement à la démocratie et n'a pas ménagé ses critiques à l'égard de ces hommes politiques qui par leurs agissements discréditent la réputation d'Etat démocratique de l'Egypte.

Accord zaïro-angolais signé

KINSHASA (d'après Reuter et AFP) — La signature des documents relatifs à l'accord conclu la semaine dernière entre le Zaïre et l'Angola s'est déroulée samedi à Brazzaville (Congo), a indiqué hier à Kinshasa l'agence zaïroise de presse Azap.

Les négociations se sont tenues, selon l'Azap, dans la discrétion la plus absolue et les modalités d'application de l'accord n'ont pas été rendues publiques.

La semaine dernière, les deux délégations avaient décidé la réouverture du chemin de fer de Benguela, la création d'une commission chargée, sous l'égide de l'OUA, de contrôler l'application des accords et le recours aux organisations internationales pour résoudre le problème des réfugiés.

L'Azap a également annoncé que, selon les Angolais, la voie ferrée de Benguela, reliant la Zambie au port angolais de Lobito en traversant les zones minières du Zaïre, a été remise en état sur toute sa longueur. La réouverture du chemin de fer permettrait au Zaïre de résoudre en partie le problème de l'évacuation du cuivre extrait de la région du Shaba.

L'Azap précise que le président congolais Joachim Opendo a félicité les délégations pour leur sagesse. Les observateurs estiment, pour leur part, que si ces accords constituent une étape importante dans le processus de normalisation des rapports entre les deux pays, c'est de l'application de ceux-ci que dépendra l'avenir des relations entre l'Angola et le Zaïre.

On note, en outre, qu'un renforcement des troupes cubaines a lieu actuellement en Angola, ce qui fait craindre une escalade de la guerre menée contre la Rhodésie, selon le Sunday Telegraph.

Citant des sources diplomatiques africaines, le correspondant de l'hebdomadaire britannique précise que le nombre de soldats et de conseillers cubains en Angola continue à s'accroître, alors que le président Fidel Castro prévoit le retrait de 5.000 soldats à l'automne. Les troupes cubaines actuellement stationnées en Angola seraient fortes de plus de 25.000 hommes.

De plus, poursuit le journal, les Soviétiques ont envoyé récemment de nouveaux instructeurs militaires au Mozambique. Le nombre total de ceux-ci s'élèverait maintenant à un millier.



Le président Anouar Sadate lors de son discours samedi au Caire. (Tél. éphoto AP)

Les non-alignés sont menacés "d'alignement"

BELGRADE (AFP) — Le mouvement des pays non-alignés n'est jamais apparu aussi désuni et divisé alors que doit s'ouvrir demain à Belgrade sa sixième conférence au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Le principal danger qui menace aujourd'hui le non-alignement est l'intention avouée de certains de ses membres de "tirer" le mouvement vers une idéologie incompatible avec le "neutralisme positif" (rejet du système des blocs, droits des peuples à l'autodétermination) prôné par ses fondateurs, Tito, Nasser et Nehru.

Aussi de nombreux pays africains, asiatiques et européens s'approprient-ils à mettre Cuba sur la sellette en raison de ses interventions en Afrique, "pour le compte de l'URSS" et parce que Fidel Castro n'a pas cessé, depuis le sommet d'Alger en 1973, d'affirmer que le mouvement non-aligné devrait être "l'allié naturel" des pays socialistes.

La présence à Belgrade du vice-premier ministre cubain, M. Rafael Rodriguez confirme que Cuba s'emploiera énergiquement à éviter la remise en question du choix de La Havane comme siège du prochain sommet en 1979.

La présence parmi les non-alignés de pays révolutionnaires comme le Vietnam, le Cambodge, le Mozambique et l'Afghanistan qui, après le récent coup d'Etat de Kaboul, vient de se rapprocher de la sphère soviétique, ne peut qu'entraîner le mouvement vers un plus grand "alignement" sur les thèses socialistes.

Le non-alignement est aujourd'hui malade de ses conflits internes, qu'ils soient bilatéraux, comme ceux qui opposent le Vietnam au Cambodge, l'Ethiopie à la Somalie, le Tchad à la Libye et l'Angola au Zaïre; Trilatéraux, comme celui qui met aux prises l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie à propos du Sahara occidental, ou enfin multilatéraux comme les querelles au sein du monde arabe.

Dans tous les cas, les grandes puissances sont présentes, soutenant militairement ou politiquement l'un ou l'autre des protagonistes. Elles utilisent de plus en plus ces conflits, notamment sur les continents africain et asiatique, comme des champs de bataille où s'affrontent des idéologies rivales et des intérêts divergents qui rendent bien aléatoire la préservation de "l'esprit de Bandoeng".

À cela s'ajoute la tendance, vivement rejetée par Belgrade et par de nombreuses autres capitales, à diviser le mouvement en "pays progressistes" et "pays conservateurs" ou en "pays riches" et "pays pauvres".

Le sommet de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) qui vient de s'achever à Khartoum a prouvé à quel point il était difficile de surmonter des divisions internes. Belgrade risque d'en donner un nouvel exemple.

On note enfin que la presse chinoise a redoublé ses attaques contre Cuba, l'accusant avec une rare virulence d'être aligné sur Moscou. L'agence Chine nouvelle a dénoncé en particulier hier "l'énorme

Les pays de l'OUA ont étalé leurs dissensions à Khartoum

KHARTOUM (d'après Reuter et AFP) — Au lendemain du 15^e sommet de l'Organisation de l'unité africaine OUA à Khartoum le continent africain paraît plus divisé que jamais à propos de ses conflits internes et des interventions étrangères.

Les 49 nations représentées dans la capitale soudanaise ont été unanimes à souligner la nécessité de libérer le continent des régimes blancs d'Afrique australe et

d'accroître l'aide à apporter aux mouvements de libération de cette région. Mais elles ont été impuissantes à masquer leurs profondes divergences sur le problème des interventions étrangères.

Le général Gaafar Nimeiri, nouveau président en exercice de l'OUA a lancé un appel pour un règlement international du conflit érythréen. Le chef de l'Etat soudanais, qui s'adressait aux journalistes, a déclaré que le différend opposant les maquisards sécessionnistes au gouvernement d'Addis Abeba "devrait être réglé sur une base internationale puisque des forces étrangères sont engagées dans la lutte".

D'autre part, malgré les efforts déployés pour mettre un terme aux combats, dans l'Ogaden aucun accord n'a pu être réalisé à Khartoum dans le sens d'un cessez-le-feu et de l'instauration d'une zone tampon entre l'Ethiopie et la Somalie.

Les conflits en cours dans la corne de l'Afrique n'ont pas été les seuls à poser la question des immixtions étrangères dans des différends à l'origine purement africains. L'aide militaire apportée par la France au gouvernement du général Félix Malloum (Tchad) a ainsi été sévèrement critiquée par l'Algérie, la Libye et plusieurs autres Etats "progressistes". En fin de compte, l'OUA n'a prononcé aucune condamnation dans cette affaire. De source digne de foi à Ndjamena, on indique qu'une résolution prévoyant une médiation du Nigeria dans le différend tchado-lybrien a été adoptée à Khartoum.

A propos du Sahara, l'Organisation africaine s'est également bornée à recommander la création d'un "comité spécial de sages" chargés de rendre compte des progrès enregistrés devant le prochain sommet, qui aura lieu à Monrovia (Libéria) l'an prochain. La résolution finale confirme également la nécessité d'organiser un sommet extraordinaire consacré à cette question.

Plus généralement, et malgré le désir des Etats "progressistes" de voir condamner uniquement les interventions occidentales la conférence de Khartoum a décidé que "tout Etat membre est souverainement en droit de faire appel, s'il se juge menacé, à l'aide de pays amis".

L'unanimité a été réalisée sur les bords du Nil uniquement sur les problèmes tels que la condamnation de l'apartheid en Afrique du Sud, du "réglement interne" de la question rhodésienne ou du refus de Pretoria de céder l'enclave portuaire de Walvis Bay à la future Namibie indépendante.

Au total, d'après les résolutions adoptées à Khartoum, ce 15^e sommet marque, pour la première fois depuis des an-

nées, une poussée des Etats "modérés" au détriment de leurs homologues "progressistes".

Une douzaine de résolutions politiques, dirigées à l'initiative de l'Algérie de la Libye, contre les interventions militaires françaises ont pu être ainsi considérablement amendées.

Un autre texte "condamne toute tentative, de la part des non-africains de créer l'instabilité sur le continent" ce qui, peut-être appliqué aussi bien à Cuba qu'à la France.

Les propositions faites par l'Algérie et la Libye concernant la "décolonisation" de l'île française de la Réunion et de l'archipel espagnol des Canaries n'ont pas été approuvées par la majorité des deux tiers requis et ont donc été repoussées.

Poème contre Hua distribué à Pékin

TOKYO (AFP) — Plusieurs copies dactylographiées d'un poème attaquant le président Hua Kuo-feng et le vice-président Yeh Chien-ying du parti communiste chinois ont été clandestinement distribuées dans un institut d'enseignement de langues étrangères à Pékin, rapportait vendredi l'agence de presse japonaise Kyodo.

Dans une dépêche datée de la capitale chinoise, l'agence ajoute que ce poème a sans doute été écrit et distribué par des étudiants de l'institut, favorables au vice-président Teng Ksiaping. Selon Kyodo, l'institut serait une base de partisans de M. Teng, et ce poème refléterait la rivalité entre celui-ci et M. Hua et Yeh Chien-ying. Ce poème constitue la première attaque publique contre les deux plus importants dirigeants chinois.

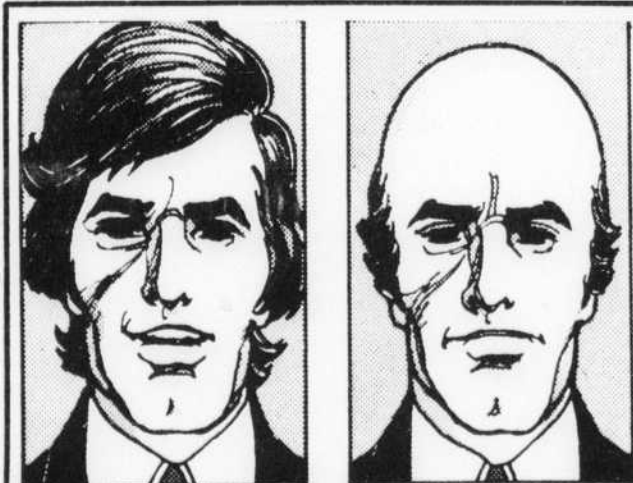
L'agence, qui cite des sources dignes de foi à Pékin, précise que le poème est intitulé "Ode à une fleur et à une feuille", métaphores pour désigner le président Hua et le vice-président Yeh. Le caractère chinois "Hua" signifie en effet également "fleur" et le caractère "Yeh" "feuille".

Toujours selon l'agence japonaise, il est dit dans le poème que ni les fleurs ni les feuilles ne vivent très longtemps. "Quand il fait chaud, la végétation fleurit et les feuilles poussent. Quand vient le froid, les fleurs fanent et les feuilles tombent. Les moineaux ne pourront jamais rivaliser avec un phénix", poursuit le poème. Selon les mêmes sources à Pékin, le "phénix" représenterait M. Teng. Les autorités de l'institut ont saisi le poème et recherchent ses auteurs, précise l'agence Kyodo.

Hanoï accepte de négocier avec Pékin

HONG KONG (Reuter) — Le Vietnam a accepté d'engager des négociations avec la Chine à propos de l'exode des résidents chinois qui quittent son territoire pour regagner leur pays et que Pékin dit être l'objet des persécutions. Le gouvernement vietnamien a proposé que ces négociations s'ouvrent le 8 août à Hanoï, rapporte Radio Hanoï.

Il y a quatre jours, la Chine avait proposé l'ouverture de négociations, le mois prochain, à Pékin ou Hanoï, au niveau des vice-ministres des Affaires étrangères. Elle avait alors accusé Hanoï d'avoir contraint quelque 160.000 résidents d'origine chinoise à quitter le Vietnam et souligne que la situation devenait de plus en plus grave. Le différend entre les deux pays a atteint un degré tel que Pékin a interrompu son aide à Hanoï et fermé les consulats du Vietnam dans plusieurs villes chinoises. Le Vietnam a donné son accord à la proposition chinoise dans une note remise samedi au chargé d'affaires chinois à Hanoï.



LES CINQ SIGNES AVANT-COUREURS LES PLUS COMMUNS DE LA CALVITIE

1. La perte trop accentuée des cheveux qui dégagent le front de plus en plus.
2. La présence trop forte de pellicules peu après le lavage des cheveux.
3. La sécrétion excessive et continuelle d'huile au cuir chevelu et aux cheveux.
4. Les démangeaisons sévères et répétées du cuir chevelu.
5. La présence de cheveux secs et fragiles.

Si vous constatez deux ou plus de ces symptômes, vous devriez consulter votre spécialiste Thomas le plus près dans les plus brefs délais.

Après un examen capillaire, il pourra préciser ce qui peut ou ne peut pas être fait pour corriger la situation. La société Thomas, d'envergure internationale, se spécialise depuis plus de 54 ans dans le secteur du cheveu et du cuir chevelu; elle compte quelque 40 centres dans tout le pays.

Service de transplantation maintenant disponible

Thomas

DEPUIS 54 ANS

1010 ouest, rue Sainte-Catherine

Suite 637

Edifice Carré Dominion

Tél.: 866-3041

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes

A partir du 18 septembre

Certificats de Compétence en anglais et français

(Cinq niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: 75% à l'examen de deux cours de 5^e niveau.

Tests de classement à subir le jour de votre choix:

Cours d'anglais: 8, 14 ou 28 août à 19h.

Cours de français: 9, 15 ou 29 août à 19h.

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne

A PARTIR DU 24 juillet du lundi au jeudi, de 9h à 19h.

FRAIS DE TEST: \$5.00 (pas de chèques, s.v.p.)

allemand • espagnol • italien • russe

(Quatre niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: succès à l'examen du 3^e niveau et 75% à l'examen du 4^e niveau.

Autres langues

arabe • chinois • grec moderne • hongrois • japonais • polonais • portugais • et stylistique comparée anglais/français

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre for Continuing Education, McGill University, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, PQ, H3A 1G1 ou composer 392-4630

LE PRÊT
HYPOTHÉCAIRE

DEPUIS 1849

CERTIFICATS DE DÉPÔTS À TERMES

90 A 364 JRS 1 AN À 4 ANS 5 ANS

8% 9% 10%

INTERETS VERSÉS À L'ÉCHÉANCE OU ANNUELLEMENT

INSTITUTION INSCRITE À LA REGIE DE L'ASSURANCE DEPOTS DU QUEBEC

LE PRÊT
HYPOTHÉCAIRE

DEPUIS 1849

Québec, 919 ave Mgr Grandin, Ste-Foy, G1V 3X8 Tél.: (418) 658-2883

Sherbrooke, 1650 King o., Place J-Cartier, J1J 2C3 Tél.: (819) 566-1616

Granby 161 rue Principale, J2G 2V5 Tél.: (514) 372-9191

Montréal, 50 Place Crémazie ouest, suite 507, H2P 2R4 Tél.: (514) 382-4603

Pour obtenir un certificat de dépôt à termes, vous pouvez vous présenter à une de nos succursales ou vous pouvez compléter ce Formulaire. Y joindre un chèque à l'ordre de « Le Prêt Hypothécaire » et Faire parvenir le tout à 919 Mgr Grandin, Ste-Foy, G1V 3X8

Montant du dépôt \$ _____

Durée du dépôt _____

Nom _____

No d'assurance sociale _____

Adresse _____

Code postal _____

Tel _____

Signature _____

Date _____